



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

PROCES-VERBAL
Plenum du 11.06.25
Du 11.06.2025, N°/2021-2024

Lieu : Salle polyvalente de Verbier
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président
Guillaume Amos, Vice-président
Emily Vaudan, Secrétaire
Tora Löff, Membre scrutateur
Christophe Vaudan, Membre scrutateur

Prise du PV : Céline Délitroz, avec le système d'enregistrement Recapp

Invité(s) : Hervé Boissière (point 05)

Ordre du jour

01. Contrôle des présences
02. Approbation ou modification de l'ordre du jour
03. Approbation du procès-verbal du Plenum du 9 avril 2025
04. Approbation des comptes 2024 de la Commune (y compris le détail des dépenses urgentes liées aux intempéries de l'été 2024)
05. Présentation du Centre culturel de Verbier
06. Développement et vote du postulat « Service médical de Verbier et son intégration dans la politique de santé du Val de Bagnes » du 28.04.25 (P06)
07. Développement et vote du postulat « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)
08. Développement et vote du postulat « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)
09. Développement et vote du postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
10. Information sur le nouveau Programme de législation (PL)
11. Information sur l'avancement du projet de la Maison de la raclette
12. Information sur la mobilité : état des lieux et perspectives de développement
13. Divers

Résumé des discussions

Contrôle des présences

Julien Vaudan ouvre la séance.

Ce soir, 49 conseillers sont présents et 11 sont excusés.

Approbation ou modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

Approbation du procès-verbal du Plenum du 9 avril 2025

Le procès-verbal du 9 avril 2025 est approuvé.

Approbation des comptes 2024 de la Commune (y compris le détail des dépenses urgentes liées aux intempéries de l'été 2024)

Les comptes 2024 de la commune de Val de Bagnes ont été présentés. Malgré un dépassement de 2 millions des charges budgétées, notamment à cause de l'incident du Fregnoley, la commune affiche une marge d'autofinancement solide de plus de 50 millions, permettant de couvrir l'ensemble des investissements sans recours à l'endettement. Le bilan communal est sain, avec des capitaux propres élevés (415 millions) et une fortune nette par habitant de 5'559 francs. Les investissements majeurs incluent des projets routiers, immobiliers et environnementaux. Une charge nette de 2 millions liée aux intempéries a été enregistrée, en partie compensée par des subventions cantonales. Enfin, 2 millions ont été versés au fonds pour le bien-être citoyen, portant ce dernier à plus de 2,6 millions. L'audit externe conclut à des comptes conformes et recommande leur approbation.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, les comptes 2024.

Présentation du Centre culturel de Verbier

Le projet du futur Centre culturel de Verbier, développé en partenariat entre la Commune et le Verbier Festival est présenté. Le projet, initialement prévu dans l'ancien bâtiment de la Poste, sera finalement implanté sur les terrains Besson, près de la place de l'Ermitage. Il comprend une salle de concert de 800 places, un auditorium, une galerie d'art, des espaces culturels modulables, ainsi qu'un hôtel 4 étoiles. L'architecte japonais Kengo Kuma pilotera la conception avec un bureau local (RDR). L'objectif est de créer un lieu inclusif, vivant, ouvert à tous et financé principalement par des fonds privés, sans dépendance à l'argent public. Le calendrier prévoit une ouverture en 2031, sous réserve de la modification du plan de zone et de l'obtention des permis. Le projet est conçu pour s'intégrer harmonieusement dans l'environnement montagnard et vise un fort impact culturel et économique local.

Développement et vote du postulat « Service médical de Verbier et son intégration dans la politique de santé du Val de Bagnes » du 28.04.25 (P06)

Le Conseil général examine un postulat concernant l'intégration du service médical de Verbier dans la politique de santé du Val de Bagnes. Présenté par Sarah Farquet, il vise à éviter une dégradation de l'offre médicale locale, alors que plusieurs médecins sont proches de la retraite. Le postulat demande une analyse approfondie de la situation, une meilleure information à la population et l'étude d'un modèle comme celui de Swiss Medical Network. L'Exécutif, par la voix de Bruno Moulin, soutient le postulat, rappelant que des démarches sont déjà en cours, et souligne l'importance de bâtir une stratégie sanitaire claire, pérenne et collaborative.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, le postulat intitulé « Service médical de Verbier et son intégration dans la politique de santé du Val de Bagnes » (P06).

Développement et vote du postulat « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)

Le Conseil général débat d'un postulat visant à améliorer la sécurité et le bien-être des enfants dans les transports scolaires en envisageant la présence d'éducateurs dans les bus. Stefan Carron, initiateur, souligne les comportements problématiques de jeunes enfants et propose de s'inspirer d'expériences comme celle de Leytron, où des travailleurs sociaux accompagnent les trajets. Le Conseil communal reconnaît la problématique mais rappelle que la responsabilité légale revient aux parents et laisse la décision au Conseil général. Les avis divergent : certains saluent l'idée d'un cadre rassurant, d'autres soulignent le risque de surprotection ou le fait de traiter le symptôme plutôt que la cause. Le débat met en lumière un problème ponctuel mais réel.

Le Conseil général approuve, par 24 voix pour, 20 contre et 4 abstentions, le postulat intitulé « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » (P07).

Développement et vote du postulat « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)

Sacha Martin présente un postulat ambitieux en matière de mobilité durable visant à desservir 80 % de la population toutes les 20 minutes depuis Curala. Il critique le manque de vision du plan mobilité actuel et propose, à court terme, un réseau de navettes en boucle dans la vallée, et à plus long terme, l'étude d'un transport par câble. Il appelle à intégrer ces idées dans la révision du PAZ. Le Conseil municipal soutient l'initiative et donne un préavis favorable, tout en soulignant qu'une analyse technique et financière devra suivre en cas d'acceptation.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, le postulat intitulé « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80-20 (80% de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » (P08).

Développement et vote du postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)

Fanny Fellay présente un postulat demandant une aide financière d'urgence en faveur du Haut val de Bagnes, touché par des coulées de lave torrentielle depuis 2024, qui ont entraîné l'interruption de la route d'accès et fragilisé l'économie locale. Le but est de soutenir les commerces, la restauration et la population face aux charges fixes et aux problèmes de mobilité. Le Conseil municipal, par la voix de Mélanie Mento, soutient cette démarche et promet une réponse rapide. Baptiste Darbellay souligne la légitimité de la demande tout en rappelant le caractère exceptionnel de cette procédure.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, le postulat intitulé « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, restaurateurs, des commerces, ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » (P09).

Information sur le nouveau Programme de législature (PL)

Le Conseil municipal a organisé un séminaire de deux jours en mars pour élaborer un nouveau programme de législature, en collaboration avec les directeurs opérationnels et les partenaires locaux. Ce travail a permis de dégager une vision commune autour des valeurs d'innovation, d'harmonie et de solidarité, ainsi qu'une mission plus claire et partagée. Une nouvelle méthodologie participative, inspirée par un regard citoyen externe, a été mise en place, incluant des exercices de projection vers 2050 et une analyse SWOT innovante dite « speedboat ». Six axes stratégiques ont été définis, accompagnés d'objectifs politiques. Le tri et la priorisation des nombreux projets (environ 90 au départ) sont encore en cours, avec pour objectif de finaliser le programme d'ici septembre. Ce programme se veut vivant, collectif et évolutif.

Information sur l'avancement du projet de la Maison de la raclette

Le Conseil général a reçu une présentation actualisée du projet de la Maison de la Raclette à Bruson, portée par une association qui deviendra une fondation. Ce futur lieu alliera culture, patrimoine et innovation, avec une partie muséale et une restauration complémentaire. La Commune, déjà propriétaire du terrain, soutient le projet à hauteur de CHF 600'000 inscrits au budget 2025 et CHF 250'000 par an pour l'exploitation, soit 10 % d'un budget d'exploitation estimé à CHF 2,5 millions. Le plafond pour la construction est fixé à CHF 8 millions.

Des questions ont été soulevées concernant la pertinence du lieu, le financement public, la concurrence avec l'existant, et la viabilité économique du projet. Une présentation à la population est prévue en septembre 2025, avec une demande de crédit d'engagement potentielle en 2026.

Information sur la mobilité : état des lieux et perspectives de développement

Un point d'information a été présenté sur la mobilité dans la commune de Val de Bagnes. Le responsable du service mobilité, Sylvain Haederli, a exposé les engagements actuels, notamment le déploiement du plan directeur de mobilité, les mesures incitatives pour l'usage des transports publics, et les perspectives à long terme comme le développement

de la mobilité douce, l'amélioration des interfaces entre les modes de transport, et le recours à des solutions innovantes comme le transport à la demande. Des projets concrets déjà réalisés ont été cités (zones 30, bornes de recharge, itinéraires cyclables). Le débat s'est ensuite tourné vers la suppression du VIP Pass pour les résidents, qui a suscité des critiques, ainsi que des problèmes de communication liés au remplacement des bornes de recharge. La séance a souligné l'importance de mieux informer les citoyens et de poursuivre l'effort collectif pour une mobilité durable.

Divers

Plusieurs divers ont été abordés en fin de séance :

Intempéries du Fregnoley

Le Conseil général a fait le point sur la situation critique liée aux coulées de lave au Fregnoley, avec des glissements de terrain imprévus et massifs qui ont fortement endommagé la vallée. Malgré la construction de digues et routes de secours, ces protections ont été rapidement détruites, entraînant inondations et submersions. Des évacuations préventives ont été mises en place, et des travaux d'urgence sont en cours, notamment pour guider les laves. L'armée interviendra bientôt pour installer un pont provisoire essentiel au rétablissement rapide d'une route pour le trafic lourd. Des réunions techniques déterminent la stratégie à moyen terme, entre tunnel ou nouvelle route. La complexité géologique et les erreurs passées sont reconnues, tout comme l'engagement des équipes sur le terrain, tandis que la population est invitée à rester solidaire face à cette situation difficile.

Situation d'ALTIS

Lors de la séance, Fabien Sauthier a fait le point sur la situation financière délicate du groupe Altis. La Commune a rencontré plusieurs fois la direction et le conseil d'administration d'Altis, et a décidé de reporter à l'automne un point de l'assemblée générale qui doit donner décharge au conseil précédent. Un nouveau conseil d'administration a été nommé, avec Stéphane Luisier comme président, afin d'analyser la situation et proposer des solutions pour rétablir l'équilibre financier. Les anciens membres restent responsables des décisions passées jusqu'à la prochaine assemblée. Une question a été posée sur la confiance envers la direction, la réponse étant qu'une réflexion sera menée par le futur conseil.

PROCES VERBAL :

01. Contrôle des présences

Vaudan Julien : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous, bienvenue à Verbier. Au mois de juin, c'est plus facile qu'au mois de novembre ou décembre. Nous allons commencer. Nous avons un plénum avec beaucoup de choses très intéressantes. On va essayer de tenir le timing. Mais je vous promets, on n'essaie pas de battre un record quand même, on va faire les choses proprement. On commence par le contrôle des présences.

Lorsque les retardataires seront là, nous serons 47 présents et 11 excusés.

02. Approbation ou modification de l'ordre du jour

Vaudan Julien : Nous passons à l'approbation ou la modification de l'ordre du jour. A ce sujet, deux choses. Une chose qui n'est pas nouvelle, mais qui change de place, la présentation du centre culturel, passe en point 5, après l'approbation des comptes. Est-ce qu'il y a un problème avec ça ? Ce n'est pas un objet qui est nouveau, c'est simplement un changement dans le défilé.

Par contre, nous avons un point nouveau, et là, vous devez l'accepter, C'est le point numéro 9, le postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, restaurateurs, commerces, ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes ». Est-ce qu'il y a des oppositions à une entrée en matière ? Des abstentions ? Donc, ce point est adopté à l'ordre du jour.

03. Approbation du procès-verbal du Plenum du 9 avril 2025

Vaudan Julien : Nous passons au point 3, approbation du procès-verbal du plenum du 9 avril 2025. Y a-t-il des refus ou des commentaires ? Des abstentions ? Le procès-verbal du 9 avril est accepté.

04. Approbation des comptes 2024 de la Commune (y compris le détail des dépenses urgentes liées aux intempéries de l'été 2024)

Vaudan Julien : Nous passons au point 4, les comptes.

Mento Mélanie : Effectivement, les comptes 2024 vous ont déjà été présentés, vous avez déjà travaillé sur ces comptes, donc l'objectif n'est pas forcément de reprendre tous les points ce soir, mais de s'arrêter que sur des chiffres clés.

Par contre, en préambule, je tiens à remercier Jérôme, qui nous rejoint aujourd'hui. Vous n'êtes pas sans savoir que Jérôme a été absent pour raisons de santé et il a demandé à pouvoir recommencer. J'ai entendu, le premier jour de travail, ce sera le 11 juin. Ça ne m'a pas beaucoup surprise. J'aimerais, de toute façon, remercier, encore une fois, devant tout le monde, le service des finances, qui a admirablement géré cette clôture, malgré l'absence de Jérôme. Et Camille a fait vraiment un énorme travail, elle a pris à cœur de répondre à toutes vos questions. J'espère que tout s'est bien passé.

Dans les chiffres-clés de cet exercice 2024, des charges maîtrisées, on avait 122 millions de charges qui étaient au budget. On arrive avec des dépenses à hauteur de 124 millions, avec un événement imprévisible qui s'est déroulé en juillet 2024, qui se reproduit cette année, début juin, c'est l'incident du Fregnoley.

Finalement, nous avons 2 millions d'augmentations de charges par rapport au budget, mais avec 4,6 millions de dépenses extraordinaires liées à ce sujet. Une marge d'autofinancement toujours impressionnante, qui dépasse les 50 millions. Un élément aussi que je trouve important, c'est, finalement, que 100 % des dépenses d'investissement de l'année ont pu être couvertes par cette marge d'autofinancement. Donc, finalement, malgré un plan d'investissement fort, la commune ne s'endette pas, et la fortune nette par habitant reste élevée à 5'559 francs. Pour la partie des détails, je vais passer la parole à Jérôme.

Vaudan Julien : La présentation est disponible sur vos ordinateurs, sur Teams, si vous êtes trop loin.

Maret Jérôme : Bonsoir à tous. On voit des comptes 2024 avec des revenus qui montent à 170 millions. Les 124 millions de charges, Mélanie les a présentés tout à l'heure en expliquant la variation par rapport au budget et on voit l'écart par rapport aux comptes, les 50 millions d'autofinancements, les amortissements qui restent près de 26.6 millions par rapport aux 28 qui étaient budgétés, c'est les écarts dans la réalisation des investissements qui expliquent les éléments.

Les prélèvements aux financements spéciaux, ceux-là sont un peu plus importants que prévus. D'un point de vue politique, c'était clairement voulu, principalement par rapport au nouveau tarif des eaux qu'on a mis en place, de pouvoir utiliser les excédents accumulés les années précédentes. Ce qui donne un excédent de revenus de 21 millions et comparé aux investissements nets de 49 millions, ça reprend l'information qu'a donnée Mélanie en introduction. La marge de financement est supérieure aux investissements nets, donc on a un excédent de financement de CHF 828'778.

Si on vient sur les investissements essentiels. Principalement, on retrouve les investissements liés aux aménagements routiers, ceux du centre sportif, qui sont plus bas que ce qu'on avait prévu, bien évidemment. Les dépenses liées à l'eau usée nettes des taxes des raccordements, CHF 3,4 millions. L'acquisition du bâtiment de la Raiffeisen de Vollèges à CHF 3'365'000. Je descends un peu plus loin pour l'acquisition de Ciel & Terre dont vous avez parlé, à 2,7 millions, etc.

Vous avez les différents éléments d'investissement tels qu'ils étaient prévus dans les budgets. On les a repris ici en chiffres importants. Donc 34,5 millions d'investissements corporels auxquels s'ajoutent les investissements financiers, dont le principal est le prêt à la bourgeoisie pour le financement de la maison de commune. Le prêt à Gecal, tel que prévu au budget et le prêt altis pour 1 million, donc 10 millions d'éléments financiers complémentaires, donc 45 millions récapitulés ici pour vous donner l'importance des investissements de la commune pour 2024.

Je passe d'abord au bilan, avant de vous parler des dépenses urgentes qu'on avait promis de vous donner comme information. Volontairement, on vous l'a présenté en millions pour qu'il soit un peu plus concis et lisible sur une page. Le total du bilan est 581 millions. J'aime bien faire un commentaire par bloc par rapport à ce bilan. Le premier élément qui est important de voir, ce sont les éléments sur le bas du tableau avec les capitaux propres à 415 millions. Si on les compare avec le patrimoine administratif communal, qui est à 355

millions, on voit qu'on a une très bonne structure de financement par rapport à cet élément-là.

A contrario, le pendant de cet élément-là est que le patrimoine financier, les avoirs communaux financiers au sens comptable du terme, c'est 225 millions que l'on compare aux capitaux de tiers, les différentes dettes et respectivement engagement à court terme que nous avons à 165 millions, donc on voit que les engagements sont très largement couverts par rapport à ça. Ce sont les éléments essentiels qui ressortent de ce bilan.

Je ne vais pas repartir dans tout le détail à ce niveau-là, sauf si, le cas échéant, vous avez quelques questions sur des compositions de rubriques.

Je viens maintenant sur les dépenses urgentes qu'on vous a annoncées et qui n'ont pas, par définition, été soumises au budget. La loi nous recommande de les présenter au plus tard, au moment des comptes annuels, c'est ce que nous faisons aujourd'hui. Ce sont toutes les dépenses en lien avec le compte intempéries du Fregnoley. La première catégorie de ces dépenses est les heures supplémentaires qui ont été payées au personnel communal pour CHF 94'000. Les différentes prestations de tiers, c'est bien sûr les prestations de génie civil qui représentent le gros de la charge avec 3,3 millions de dépenses, les dépenses de sécurité pour CHF 408'000, c'est notamment les différentes études qui ont été nécessaires en lien avec l'accord des dangers, par exemple. Les différentes infos à la population avec les différentes cellules médias qui ont été créées. Les divers aménagements, les accès provisoires qui ont été faits pour les fermes, notamment dans la zone proche du sinistre.

Enfin, les frais divers, c'est le ravitaillement des équipes qui étaient sur place comme éléments essentiels, il y a des éléments de mobilier scolaire, il y a des aides aux évacués qui ont été versées, pour lesquelles nous avons également eu les participations de la Croix-Rouge et de la Migros, les soutiens aux achats de vélos électriques, soutien aux mamans de jour, soutien aux commerces. Le tout des différentes indemnités pour CHF 273'000. Enfin, des indemnités en lien avec le camping de Champsec, avec d'une part la prise en charge des coûts d'énergie suite à la fermeture d'accès de ce camping, et les indemnités versées aux différents résidents du camping pour CHF 76'000, donc au total CHF 93'000, donc 4,6 millions de dépenses brutes auxquels différents revenus sont affectés, quelques revenus d'essence et de larmes de poche pour les personnes qui ont acheté une deuxième. Une partie des travaux de génie civil qui ont été assumés par la commune sont à refacturer au service de la mobilité. Ce sont des travaux qui ont été payés d'avance pour des raisons de simplification de la répartition des coûts et qui vont repartir au service de la mobilité en lien avec le nouvel accès routier qui a été fait pour Lourtier.

Enfin, le gros morceau des indemnités reçues, j'en ai parlé tout à l'heure, c'est la subvention du canton qui s'est engagé à subventionner à 85% des montants nets des dépenses de génie civil, les dépenses de prestations de tiers qui ont été encourues par rapport à ce projet-là.

Ce sont principalement les éléments de génie civil et sécurité qui rentrent dans ce calcul-là. En nette, une charge nette de 2 millions qui aurait grevé les comptes 2024 de la commune de Val de Bagnes, en lien avec ces dépenses urgentes liées aux intempéries. Voilà pour les éléments clés.

Comme l'a dit Mélanie en traduction, on ne va pas prendre tout le détail, à moins que vous le souhaitiez. On a voulu rester sur les éléments essentiels, vu que vous avez étudié ces comptes au cours des dernières semaines et que mon équipe a pu répondre aux questions dans le détail.

Mento Mélanie : Encore un élément, quand même. Donc, nous avons profité de cet excellent résultat pour doter le fonds de bien-être pour le citoyen d'un montant de 2 millions. Donc, actuellement, ce fonds pour le bien-être du citoyen s'élève à un peu plus de 2,6 millions. Merci beaucoup.

Vaudan Julien : Avant de passer aux lectures des rapports des commissions, est-ce qu'il y aurait une question encore sur ces comptes ? Alors, je propose de passer au rapport du réviseur de comptes.

Forré Bastien : Mesdames, Messieurs, bonsoir. On a procédé à l'audit des comptes de la commune de Val de Bagnes. Notre rapport figure dans la brochure qui vous a été transmise, donc je ne vais pas le lire dans son intégralité, je vais venir juste sur les points essentiels, c'est-à-dire qu'on a vérifié les comptes au 31 décembre 2024, qui vous ont été présentés à l'instant, et ceux-ci sont conformes aux dispositions légales.

Ensuite, encore, 2-3 éléments formels, réglementaires. Donc, on a eu notre entretien avec le Conseil communal, dans lequel on a présenté nos travaux. L'endettement net de la Commune est nul, le niveau des amortissements est conforme aux dispositions de l'ordonnance, l'évaluation des participations également est appropriée, et finalement, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements.

Par conséquent, nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous ont été présentés ce soir.

Vaudan Julien : Nous passons aux rapports de commissions. On va commencer par bourgeoisie, bâtiments, agriculture, cadastre et population, s'il vous plaît.

N'oubliez pas d'annoncer votre nom avant de parler, merci.

Carron Michel : Michel Carron, la commission s'est réunie en date du 6 mai pour une grosse séance de présentation des différents dicastères ainsi que des explications liées au compte 2024. Dans l'ensemble, les budgets ont été bien planifiés ainsi que maîtrisés. Nous remercions les chefs des dicastères et les DOs pour leurs présentations et leurs réponses qui nous ont satisfaits. Nous mentionnons néanmoins qu'il ne faut pas oublier les infrastructures existantes et vieillissantes au détriment des nouveaux investissements. Au vu de ce qui précède, la Commission décide de donner un préavis positif au compte 2024.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Nous passons à la Commission Sécurité et santé publiques, Travaux publics, Environnement et énergie.

Saillen Lionel : Lionel Saillen. La Commission souhaite remercier les conseillers en charge et les directeurs opérationnels pour leurs disponibilités et leurs retours clairs et précis lors de nos séances. Pour la santé et la sécurité publique, nous reviendrons ultérieurement sur les montants alloués au centre médical de Verbier à travers notre postulat. Nous acceptons également les comptes communaux d'Altis SA malgré ses résultats décevants. Pour le futur, nous souhaitons que le taux de réalisation de projets de 28% augmente sensiblement. Conjointement avec la COGEST, nous serons particulièrement attentifs à la politique énergétique communale et à la stratégie de développement du groupe Altis SA. La Commission donne son préavis positif pour ces comptes 2024.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. La commission Culture, Tourisme, Sport, jeunesse, formation et cohésion sociale.

Vaudan Fanny : Fanny Vaudan. La commission s'est réunie en date du 12 mai 2025 afin d'analyser les comptes 2024 de la municipalité, et plus particulièrement ceux du dicastère Jeunesse, Formation et Cohésion sociale. La présentation, ainsi que les échanges avec Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin ont permis de répondre à l'ensemble de nos questions. Comme ils nous l'ont expliqué, les budgets sont difficiles à établir plus de 15 mois avant le début effectif de l'année scolaire. Néanmoins, l'écart de 7% entre les prévisions budgétaires et les comptes réalisés est jugé tout à fait acceptable. Nous les remercions pour la qualité de leur travail et leur collaboration.

En ce qui concerne le dicastère Tourisme, Culture et Sport, nous avons également travaillé avec Malvine Moulin et Bertrand Deslarzes. La commission se réjouit des différents projets planifiés dans lesquels la municipalité a déjà investi. Toutefois, elle souhaite souligner l'importance d'une planification rigoureuse pour l'ensemble de ces projets, comme le Chalet Orny, la place de l'Ermitage, la maison de la raclette, et, sans oublier, le centre sportif. Il est évident qu'ils ne pourront pas tous être réalisés en même temps. Nous espérons donc que l'ensemble du Conseil municipal saura définir un ordre de priorité réaliste et cohérent entre les différents projets. Nous remercions également chaleureusement Malvine Moulin et Bertrand Deslarzes pour leur travail et leur collaboration.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Nous passons à la commission aménagement du territoire, construction et mobilité.

Melly Alexis : Bonsoir à tous. Alexis Melly. La Commission s'est réunie à deux reprises, le 6 mai à Champsec et le 27 mai à Vollèges, afin de traiter les différents points soulevés dans les comptes 2024. Les comptes de la Commune sont sains, bien maîtrisés, et toutes les interrogations émises ont trouvé des réponses claires et pertinentes.

Cependant, la Commission tient à souligner la difficulté de visualisation et de compréhension dans les investissements, l'avancement ainsi que l'engagement budgétaire des projets communaux. A cet effet, elle a proposé à l'exécutif un modèle de tableau de synthèse qui permettrait d'apporter une meilleure lisibilité et davantage de clarté pour le suivi des projets communaux. Nous espérons que ce document pourrait être élaboré et mis en place rapidement, ainsi que pour les budgets 2026.

Après avoir mené une analyse approfondie et détaillée des dépenses et des recettes liées à la mobilité et aux constructions, la Commission a pu prendre une décision éclairée grâce aux réponses précises et exhaustives fournies par le dicastère à nos questions. La Commission a décidé d'approuver à l'unanimité les comptes 2024 de la commune de Val de Bagnes. Pour conclure, nous souhaitons exprimer nos remerciements sincères à Guillaume Colin pour son engagement, son professionnalisme et la qualité de son travail au cours de ces dernières années. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de succès et de satisfaction dans sa nouvelle carrière. Bonne soirée.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, la commission de gestion et contribution.

Chevrier Célia : Célia Chevrier. Bonsoir à toutes et à tous. Tout d'abord, merci à mes collègues de la COGEST pour leur contribution à ce rapport Made in Val de Bagnes. Considérant les chiffres clés présentés dans le message introductif du fascicule, la COGEST ne peut que se réjouir de la situation financière de la Commune. En effet, les revenus financiers sont en hausse et les charges financières maîtrisées. La COGEST constate que les recettes continuent de faire l'objet d'estimations prudentes et qu'au moment des comptes, ces dernières sont exceptionnelles et induisent donc une marge

d'autofinancement largement supérieure à celle budgétée. En lien avec les précédents rapports de la COGEST sur les comptes, il est important de relever l'effort entrepris par les différents dicastères pour contenir leurs charges de personnel. A ce propos, les conseillers municipaux responsables des dicastères administration générale et finances et gestion nous ont informés que dès à présent, il n'y a plus de renouvellement automatique des postes vacants, que toute demande de création de nouveaux postes fait l'objet d'une analyse détaillée et qu'un état des lieux des postes à caractère administratif sera effectué dans l'optique de fonctionner de manière plus efficiente et intégrée.

Les intempéries du Haut val de Bagnes ont non seulement marqué les comptes avec une charge nette d'un peu plus de 2 millions de francs, mais aussi et surtout affecté toute une population. A noter qu'une partie de ces charges relève d'une volonté communale de soutenir activement les habitants et entreprises impactées. L'histoire n'est pas terminée, les comptes 2025 porteront également l'empreinte de ces intempéries, et au vu de la récurrence des catastrophes naturelles sur le plan cantonal et communal, il est essentiel que la Commune optimise sa politique de gestion des risques.

Concernant les investissements, force est de constater que le taux de réalisation comptable est élevé. Cependant, la réalité du terrain montre une certaine difficulté à initier et concrétiser les chantiers, ce qui provoque des provisions conséquentes. La COGEST se demande donc dans quelle mesure les budgets ne devraient pas être établis en fonction d'une priorisation plus forte des investissements et de leur probabilité d'achèvement. A ce propos, la COGEST est d'avis qu'une actualisation du budget en lien avec l'avancement des projets soit présentée en séance de commission en milieu d'année pour faciliter le suivi financier. Avant de terminer, la COGEST souhaite mentionner qu'elle sera particulièrement attentive à la stratégie de politique énergétique de la Commune durant cette législature, conjointement avec la commission en charge du dossier.

Pour conclure, notre commission souhaite remercier non seulement Fabien Sauthier, Mélanie Mento, Jean-Daniel Troillet et leurs dicastères respectifs pour tout le travail réalisé et l'agréable collaboration, avec une pensée particulière à Jérôme Maret, mais aussi tous nos remerciements aux autres commissions du CG pour leur analyse détaillée et leur collaboration. La commission accepte par 11 voix pour et 0 contre et 0 abstention les comptes de l'exercice 2024.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Nous allons passer à la votation. La question qui vous est posée ce soir : approuvez-vous les comptes 2024 de la municipalité de Val de Bagnes ? Y a-t-il des refus, des abstentions ?

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents. Merci beaucoup.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, les comptes 2024 de la Municipalité de Val de Bagnes.

Je tiens à remercier tous les membres de l'exécutif, les responsables de dicastères opérationnels, et vous tous. Pour certains, c'était le premier exercice. Maintenant, vous êtes rodés, les rubriques au budget, c'est les mêmes. Je pense que vous vous réjouissez déjà. Donc, je ne peux que vous remercier.

Le bureau a été présent, je crois, dans la plupart des réunions. En tout cas, on a essayé d'être le plus présent possible. À chaque fois, il y avait une bonne ambiance, constructive. On vous remercie vraiment. Les questions critiques, c'est très bien. L'utilisation des outils aussi, les fameuses questions mises en commun sur la plateforme, je trouve que c'est remarquable, après juste, finalement, 5 mois avec, pour tous, les outils nouveaux. Donc, vraiment, un grand merci de la part du Bureau à vous tous. Merci.

Mento Mélanie : Merci pour votre confiance. L'année 2024 est bouclée, mais sachez que le processus budgétaire 2026 a déjà commencé et la planification sur le travail du budget va suivre très prochainement.

05. Présentation du Centre culturel de Verbier

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Nous passons au point suivant. Il s'agit de la présentation du Centre culturel de Verbier.

Sauthier Fabien : Bonsoir à toutes et à tous. Cela fait un moment que l'on parle du Centre culturel de Verbier. Il était initialement prévu d'utiliser le bâtiment de la Poste, on vous l'avait présenté l'année passée, et finalement, on n'a pas trouvé d'accord avec la Poste. C'est comme ça qu'on a décidé de réfléchir à un centre culturel sur les terrains Besson. Les terrains Besson, pour ceux qui ne sont pas de Verbier, sont des terrains appartenant à la Commune et qui se trouvent vers la place de l'Ermitage.

Vous avez devant vous ce qu'il y a aujourd'hui dans le règlement communal. Vous voyez, il faut modifier dans le règlement cette zone pour pouvoir construire un centre culturel, voire un hôtel. Une fondation a été créée entre la Commune et Verbier Festival, qui est la fondation du Centre culturel de Verbier, où on a intégré des gens du Verbier Festival et deux personnes de la Commune. Le mieux à même de vous présenter le projet est Hervé Boissière. Je vais lui passer la parole et je la reprendrai à la fin. Merci.

Boissière Hervé : Bonsoir à toutes et à tous. Je suis très heureux d'être devant vous pour vous présenter le Centre culturel de Verbier. Avant cela, je voudrais dire deux petites choses, exprimer notre solidarité au nom du Verbier Festival avec ce qui se passe au Haut val de Bagnes. Évidemment, c'est extrêmement inquiétant, angoissant, et comme l'an passé, on avait proposé un peu de réconfort avec des concerts solidaires à Lourtier, dites-nous s'il y a d'autres besoins, occasions, on sera évidemment très disponible pour apporter quelque chose dans ces moments très difficiles. Et puis, le deuxième message, c'est excuser Peter Brabeck, le président du Conseil de fondation du Centre culturel de Verbier, qui est en voyage à l'étranger, qui aurait beaucoup aimé être avec nous ce soir. Je vous prie de l'excuser.

Pour remettre un petit peu de contexte, c'est un projet dont vous avez déjà entendu parler, comme le rappelait Fabien. Évidemment, c'est la suite logique du Masterplan Tourisme, de ce travail qui a été fait au niveau de l'animation de la vie à Verbier 4 saisons pour devenir une référence des destinations du tourisme durable 4 saisons. Donc, ce centre culturel prend naturellement la suite des réflexions et des orientations qui ont été données, avec deux piliers, sport et culture. Donc le sport, on sait tous que Verbier est déjà extrêmement puissant sur ce terrain-là, et la culture, il y a déjà aussi un très beau terrain et qui peut être fortement développé, accéléré avec le centre culturel. On est évidemment dans un contexte aussi très intéressant d'évolution démographique, on le sait, depuis la Covid, il y a beaucoup de mouvements, il y a les écoles internationales, et puis, on en parlait, à l'instant, dans un contexte de changement climatique qui est évidemment extrêmement présent.

Verbier et le Val de Bagnes, on a la chance d'être dans un terrain qui est déjà très connu internationalement, ce qui est évidemment un argument en faveur de ce projet. Et puis, on a une combinaison extrêmement intéressante avec un patrimoine et une vie

associative, une vie culturelle sur le territoire, dans la communauté, avec beaucoup d'orchestres, de chœurs, de chorale, de fanfare, ce qui est également un terrain extrêmement porteur pour réfléchir à ce projet.

Les objectifs du centre culturel, pour les rappeler rapidement, l'idée, évidemment, c'est qu'on vous présente ça le plus tôt possible pour que le maximum de questions puissent sortir au cours de ce travail très en amont.

C'est vraiment l'objectif de créer un centre culturel pour tous, sans exclusion. Ce n'est pas des vains mots, c'est une vraie conviction et un postulat extrêmement sincère. Il faut que ce lieu devienne une agora, un forum au cœur de la station, au cœur de Verbier. C'est vrai que cet emplacement des terrains Besson est tout à fait exceptionnel, proche de la place centrale, proche du parking de l'Ermitage, donc c'est une grande chance de pouvoir réfléchir à la construction ici.

On est aussi convaincus que ce soit un lieu ouvert au public toute la journée, il ne faut pas que ce soit une salle de concert qui est fermée la journée et qui s'ouvre le soir, il faut que ce soit un lieu de vie, un lieu d'échange qui puisse attirer du monde, donner envie de rendre visite toute la journée.

Pour rappeler évidemment les 4 grands objectifs de ce projet, de ce bâtiment, c'est de vraiment doter Verbier d'une salle de concert de très, très bon niveau, beaucoup d'espace pour accueillir justement tout le tissu culturel, le tissu associatif, pour donner des espaces de travail, de répétition, voire de spectacle. Une galerie d'exposition, parce qu'on est convaincus que là aussi, c'est une excellente façon d'animer le lieu toute la journée et avoir un flot de public. Et puis, bien sûr, avoir un aspect pour les congrès, les conventions, tout ce qui est MICE, qui est aussi demandé et attendu, je crois, dans tout le Val de Bagnes, pour optimiser aussi le business model du projet.

On a vraiment, je crois, assez discuté avec la Commune des besoins, ce qui pouvait être vraiment priorisé. Comme l'a dit Fabien, il y a cette combinaison avec un hôtel qui répond aussi à des objectifs d'accueil et de développement de la vie touristique et de l'économie de Val de Bagnes. Et donc voilà, on rappelle un peu les fondamentaux de ce projet.

Avec évidemment une salle de concert qui doit être vraiment une référence internationale et je rappelais juste qu'on a une belle concurrence puisqu'entre la Chaux-de-Fonds, qui est une salle historique exceptionnelle, et le KKL à Lucerne, on est entouré de très grandes salles et donc on a l'ambition de doter Verbier et Val de Bagnes d'une salle de ce niveau-là.

Quelques rappels aussi sur les objectifs. Ce n'est pas la salle du Verbier Festival, ça c'est très, très important de bien comprendre qu'on n'est pas du tout dans l'extension de quelque chose réservé à la musique classique et au Verbier Festival. C'est le centre culturel de tous les bagnards et donc c'est pour ça qu'il y a une fondation qui a été créée indépendante du festival.

Il faut que ce projet soit réfléchi dans une grande autonomie financière. Depuis le départ, Peter Brabeck avait tout de suite mis les choses claires sur la table en disant que ce projet, tant pour sa construction que pour son exploitation, doit s'autofinancer, avec des fonds privés. Évidemment, ça paraît simple, mais il faut vraiment que ce soit le projet de toute la population, donc je pense qu'on a tout un travail d'explication pour montrer les avantages que ça va apporter dans la vie quotidienne des bagnards.

Et puis, un bâtiment qui s'intègre le plus harmonieusement, le plus intelligemment possible, dans un environnement qui est exceptionnel, puisqu'on a la chance d'être dans ces montagnes sublimes, et il faut évidemment que ce nouvel équipement soit très respectueux de cela.

Et puis, évidemment, un impact économique pour l'ensemble des acteurs de la Commune.

Au niveau de l'organisation, je vais passer rapidement, donc il y a une fondation qui a été créée en octobre, co-fondée par la Commune et le Verbier Festival avec 7 membres, avec donc en effet des membres indépendants, des membres de la Commune et des membres du Verbier Festival.

L'équipe du projet sont des architectes qui sont les personnes-clés d'un tel projet. On a réfléchi à la meilleure combinaison possible et on est arrivé à l'idée de mettre en commun un très grand architecte international, Kengo Kuma, qui a signé vraiment beaucoup de bâtiments dans le monde entier qui font référence aujourd'hui. C'est un Japonais qui a 70 ans, qui est un homme des montagnes, il a eu un coup de foudre pour Verbier. Il travaille énormément avec le bois, vous allez voir des photos dans quelques minutes, et c'est pour ça aussi qu'on l'a choisi. C'est un homme extrêmement proche de la nature, extrêmement proche de ce qu'est Verbier aujourd'hui.

Il travaillera en combinaison avec une équipe locale, parce que ça nous paraissait essentiel d'avoir des gens très compétents, très connaisseurs du terrain, du canton et des réglementations. Ce sera un duo entre ce créateur japonais et des experts de la construction d'équipements publics, RDR, qui est un cabinet bien connu de Lausanne.

On a un acousticien qui est Toyota, qui est vraiment un des grands spécialistes mondiaux de ce projet. On a également un paysagiste, bien sûr.

Et puis, il y a déjà un comité de pilotage qui se met en place avec la Commune, avec Bertrand Deslarzes, Frédéric Quennoz et les architectes. On commence à réfléchir, évidemment, à faire travailler au maximum le tissu économique local, avec beaucoup d'entreprises et de fournisseurs issus de la région.

Pour détailler un peu plus le centre culturel lui-même, puisque vous avez compris qu'il y a un centre culturel, une salle et un hôtel. La capacité du centre sera de 800 places. L'idée est de faire une salle extrêmement modulable et flexible pour qu'elle puisse accueillir toutes les musiques. Encore une fois, on n'est pas sur une salle de classique, on est sur une salle de spectacle et de bonne musique.

Un auditorium de 120 places aussi pour donner la possibilité sur des plus petits spectacles. Une galerie d'art, je pense qu'il y a une vraie attente, il y a un vrai marché, entre guillemets, à Verbier pour cela. Des espaces immersifs, des espaces pour enfants, tout ce qui est évidemment accueil public, boutique, café, studio de répétition qui est très important pour le tissu local, et des capacités d'enregistrement, et puis évidemment beaucoup d'espaces pour des événements privés et des locations, des congrès, des conventions, des soirées d'entreprise.

Au niveau de l'hôtel, tout est en cours de réflexion et de définition, mais on parlerait d'un hôtel 4 étoiles, d'une capacité de 50-60 chambres à peu près, avec un café et un restaurant. Il y a des synergies, évidemment, entre les deux équipements, puisque tout ce qui serait accueil public, café du centre serait fourni par l'hôtel. Un spa est également prévu.

Il y a tout un sujet d'exploitation, évidemment, que la Commune va adresser pour savoir qui sera en charge du développement et de l'exploitation de cet hôtel. Et puis, il y a un sujet très important. Vous savez que ce terrain Besson est un lieu de promenade, de famille, d'enfants, et donc il faut garder une partie importante de cette parcelle pour cela, il ne faut pas perdre cela pour la vie de tous les jours, et donc il y aura vraiment un espace très important qui sera conservé en termes d'espace vert, à peu près 3'000m² disponibles.

Les photos maintenant, c'est ce que vous attendez sans doute. Je pensais important de vous montrer le moodboard de l'architecte. Lors de la première séance qu'on a fait avec lui, il nous a apporté ces deux planches-là, en disant « J'ai une passion pour Verbier, pour cette montagne, elle est exceptionnelle, donc je vais vraiment réfléchir avec ça en tête et que ça en tête ». Il était très impressionné par l'intégration des chalets et de tout le paysage construit dans la nature.

On le disait, c'est un homme qui travaille essentiellement avec le bois. Il était donc extrêmement heureux de pouvoir être mis dans un projet comme cela, où le bois des chalets valaisans est omniprésent.

La première image est une première vision. Il y a encore énormément de travail, mais voilà un aperçu du bâtiment. On est rue de Verbier Station, quand on se dirige vers la place centrale et vous avez à gauche le toit du centre culturel. Il y a, entre ce bâtiment et celui qui sera l'hôtel, un toit qui les reliera.

C'est un bâtiment très doux avec du bois omniprésent et qui essaye de s'intégrer au maximum dans le paysage. Une vue du parking de l'Ermitage. On est de l'autre côté et on voit la façade de l'hôtel sur la gauche et cet espace avec café-restaurant qui reliera le centre culturel sur la droite, qui est derrière l'arbre.

Ensuite nous avons une vue aérienne qui permet d'expliquer la structure du bâtiment avec, en bas à droite, le centre culturel très souterrain, très enterré pour être le plus discret possible et jamais dépasser les 15 mètres, la liaison entre les deux équipements et le triangle en haut, c'est l'hôtel.

Tout ça, évidemment, va être travaillé et développé. Le bois est le mot d'ordre absolu pour les accueils publics.

La salle de concert, où là aussi le bois est dominant, qui doit être d'une acoustique exceptionnelle. Tout est modulable au parterre, on peut mettre vraiment des gradins pour les sièges, et le reste est un système en vignoble, où le balcon sera fixe, mais une grande souplesse, une grande flexibilité pour avoir tous les spectacles qu'on veut au niveau du parterre.

Nous avons ensuite une coupe, avec à gauche l'entrée publique, rue de Verbier Station, et puis à droite, beaucoup d'espace pour admirer la vue puisqu'on est en face des Combins.

Voilà quelques premières images, il y a encore évidemment énormément de travail de design. Il était important de vous montrer très en amont, la direction qui est réfléchie actuellement.

Passons aux prochaines étapes. Aujourd'hui, il était très important de vous présenter, à vous, au Conseil général, le projet. Demain, un autre rendez-vous important avec les acteurs économiques, puisque j'ai le plaisir de présenter cela à la Société de développement de Verbier Tourisme. Le 16 juillet, ce sera finalement la première présentation publique, prévue dans un nouveau pavillon d'accueil du public de la salle des Combins lors du Verbier Festival, un espace dédié au centre culturel où il y aura les maquettes et les quelques photos que vous venez de voir. Le public pourra prendre connaissance du projet. Et puis, le 23 juillet, Kengo Kuma viendra à Verbier, donc ce sera une occasion aussi pour la commune et pour différentes personnalités de le rencontrer.

Évidemment, un gros travail de communication, de pédagogie, d'explication et d'écoute. Il y a beaucoup d'ateliers participatifs qui nous attendent à partir de l'automne pour partager ce projet et gagner la bonne adhésion de la population.

Le planning est un exercice très compliqué. Évidemment, il faut se fixer un cap, il faut se donner un objectif. Tout ça, évidemment, est dépendant de beaucoup d'autres acteurs, le canton, etc.

En accord avec la Commune, on travaille sur un scénario qui est ambitieux, mais qu'on espère réaliste. L'idée est de finaliser le projet au cours du premier semestre 2026 à tous les niveaux, le programme architectural, le budget, l'ensemble du projet.

Évidemment, on va être dans la question du plan de zone à cette époque-là. Il sera déposé et on ne sait pas exactement quel est le calendrier exact d'homologation. Là encore, on espère quelque chose de réaliste, de façon à pouvoir imaginer, espérer un permis de construire 1er trimestre 2028, on ne sait pas encore. En tout cas, ça vous donne une tendance de façon à pouvoir lancer la construction pendant 3 ans, a priori, et imaginer une ouverture en juillet 2031.

Evidemment, on sait qu'il y a d'autres projets qui ont pris beaucoup plus de temps, on va tout faire pour que celui-là soit raisonnable, avec beaucoup de pragmatisme, mais c'est actuellement un planning théorique qui nous permet de travailler sur ce projet.

Je redonne la parole à Fabien.

Sauthier Fabien : Merci, Hervé. On a bien sûr travaillé ensemble. La Commune, sur un projet tel que celui-là, est maître du terrain. Aujourd'hui, on sait que pour un projet tel que ce centre, il faudra regarder pour un DDP, il faudra regarder la partie de l'hôtel. Les deux aspects doivent être séparés tout en restant liés. Il y a encore beaucoup de choses à voir. Et comme je l'ai dit avant, le règlement communal d'aujourd'hui ne pourrait pas permettre de construire ce super projet.

Maintenant, les dates qui ont été mises là sont les dates que Pierre-Yves vous donne souvent, c'est-à-dire c'est ce qu'on espère pour la modification du plan de zone.

On a de l'espoir, mais comme on dit, c'est un très beau projet, partenariat Commune-privé, financé par les personnes de la Fondation.

C'est quelque chose qui nous a plus, en tout cas autour de la table du Conseil communal, et on l'a dit à Hervé et à Peter. Merci beaucoup.

Vaudan Julien : Est-ce que vous avez des questions ? Oui, Célia.

Chevrier Célia : Célia Chevrier. Je comprends que cette salle pourra accueillir tous les spectacles en lien avec le Verbier Festival. Est-ce qu'il y a déjà d'autres idées, d'autres projets pour habiter ces lieux ?

Boissière Hervé : Tous les spectacles, pas forcément en lien avec le Verbier Festival. Le Verbier Festival sera un partenaire important du projet et pour cause, compte tenu de son rôle actuel dans la vie culturelle locale et internationale. Mais l'idée, encore une fois, c'est de distinguer les deux et donc la programmation sera complètement ouverte à tous les bons projets. Il y a vraiment une volonté de ne pas du tout laisser le Verbier Festival prendre le centre culturel.

Il y aura une diversité. Ce sera un lieu ouvert à tous en fonction des spectacles, des besoins, et puis aussi d'un modèle économique qu'il faut trouver puisqu'on est dans une localisation où il n'y a pas encore une tradition publique de spectacle, comme ça peut être dans les plus grandes villes. Donc, ça va prendre du temps aussi à créer ce réflexe pour que la vallée monte au centre culturel et puis que, petit à petit, on fasse venir beaucoup de gens de l'extérieur.

Sauthier Fabien : Je peux peut-être rajouter quelque chose. Sur le montant qui est recherché pour construire, il y a aussi un montant qui est cherché pour l'exploitation.

Vaudan Fanny : Merci pour la présentation. Une chose à mettre en avant peut-être, vu que vous en êtes au début du projet, c'est la partie familiale. On reproche souvent à Verbier d'avoir peu d'activités pour les familles, pour les enfants, surtout quand il fait mauvais temps. C'est l'endroit parfait pour, en tout cas, mettre ça en priorité, je pense. Deuxième chose, donc, la fondation va financer le projet ? Et ensuite, en ce qui concerne la gestion, une fois que le centre existera, ce sera toujours la fondation qui s'occupera de la programmation culturelle et des employés ? De tout ce qui concerne la partie culturelle, donc pas l'hôtel ? Enfin, je ne sais pas si l'hôtel est aussi géré par la fondation, du coup.

Boissière Hervé : Je réponds à vos trois questions. Donc la première, vous avez tout à fait raison, oui, il y a des grands espaces qui sont prévus, il y a des gros objectifs d'ateliers pour enfants, d'animations. C'est complètement intégré. On est conscient qu'il y a un vrai besoin. C'est extrêmement attractif et cela permet aux parents de découvrir le lieu quand ils amènent leurs enfants, c'est très vertueux.

Deuxièmement, sur l'exploitation, oui, ce sera tout à fait la fondation du centre culturel qui va opérer le centre culturel avec une équipe dédiée qui sera vraiment recrutée pour ça et pour réussir ce projet, donc ce sont des personnes vraiment dédiées à la réussite de ce projet. Et là encore, pleinement indépendante de toute autre organisation.

Et troisièmement, l'hôtel est complètement à part et sera géré de façon totalement autonome. C'est vraiment la partie qui dépend de la Commune.

Sauthier Fabien : On imaginait mal avoir ce centre culturel sans quelque chose qui soit lié à côté, et je crois que c'est une demande aussi sur Verbier. On parle de l'hôtellerie, il en manque. On n'a pas mis tous les plans ce soir, je crois qu'on a déjà un long CG, mais c'est clair que ça doit faire qu'un, mais par contre, les DDP seront séparés. Maintenant, c'est la commune qui doit trouver quelqu'un pour investir pour cet hôtel et pour l'exploiter.

Amos Samuel : Samuel Amos, merci beaucoup pour la présentation. Juste une petite question au niveau de ce qui va dépendre de la municipalité. Donc, si j'ai bien compris, l'ancien DDP sur les terrains Besson est caduque, et on repartirait avec deux nouveaux DDP ? Il y aurait deux votations sur deux DDP, c'est bien ça ?

Sauthier Fabien : Oui c'est ça.

Martin Sacha : Bonjour à tous, Sacha Martin. Je voulais d'abord vous féliciter pour la qualité du projet. Je pense que c'est vraiment un magnifique objet et ça ne devait pas être facile d'intégrer un aussi gros programme sur un site en restant avec un impact visuel aussi bien intégré, donc bravo pour le travail. Je pense que ça peut devenir un objet très symbolique pour Verbier et je pense qu'on va en prendre conscience avec le temps. Je rends juste attentif peut-être le conseil. On va avoir l'Ermitage qui va se développer, il y aura ce centre culturel, et puis on a quand même un bâtiment entre deux qui pourrait poser problème dans notre planning intentionnel, donc peut-être garder un œil dessus pour s'éviter des problématiques futures. Merci.

Joris Thierry : Bonsoir à tous, Thierry Joris. J'ai une question par rapport aux spectacles qui sont à l'Espace Saint-Marc. Est-ce qu'ils risqueraient à terme de tous disparaître et tous finir sur Verbier ?

Sauthier Fabien : Non, je ne crois pas. Pour moi, c'est un complément, c'est vraiment un plus. Aujourd'hui, Saint-Marc commence à bien fonctionner. On le voit, on doit se déplacer

à gauche et à droite souvent avec le CG et avec d'autres séances parce que les salles sont prises. Pour moi, c'est complémentaire. Il faut monter à Verbier quand même, mais pour moi, c'est complémentaire.

C'est vrai qu'on peut se poser la question, puisque Hervé l'a dit, ce n'est pas que pour le Verbier Festival, le but, c'est que ce soit vivant, que ce soit pour la Commune. On doit pouvoir créer des choses là-haut. Je ne crois pas qu'on mette en péril l'Espace Saint-Marc avec ce centre culturel.

Boissière Hervé : Si je peux compléter rapidement, je pense qu'au contraire, cela peut entraîner une activité culturelle au sens large qui est bénéfique pour tout le monde. L'idée, c'est vraiment qu'on soit partenaire, je vois nos amis du PALP, il faut évidemment que le PALP soit dans le projet du Centre culturel. Il faut que tout ce tissu extrêmement riche et magnifique en profite et que le Centre culturel envoie des programmes peut-être à l'Espace Saint-Marc, etc. Enfin, il doit y avoir vraiment un cercle vertueux qui se crée. Il ne faut pas que ce soit quelque chose d'isolé dans son coin, surtout pas, c'est tout l'inverse qui est recherché.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, merci Hervé. Parfaite transition, nous allons faire un petit peu de politique entre deux et nous allons revenir à la culture tout soudain.

06. Développement et vote du postulat « Service médical de Verbier et son intégration dans la politique de santé du Val de Bagnes » du 28.04.25 (P06)

Vaudan Julien : Donc, nous passons aux objets suivants. Le point 6, il s'agit du postulat « Service médical de Verbier et son intégration dans la politique de santé du Val de Bagnes ». Le porteur du postulat pourrait le présenter ?

Farquet Sarah : Sarah Farquet pour la Commission sécurité. Pour éviter une fragilisation de la situation médicale de Verbier ces prochaines années, notre commission vous propose un postulat relatif aux services médicaux de Verbier et son intégration dans la politique de la santé du Val de Bagnes.

Aujourd'hui, 3 S.A. de médecins avec des cabinets officient à Verbier. Le Dr Stéphane Popescu, bientôt à la retraite, la Dresse Sabine Popescu, qui sous-loue un local pour la Société Médi-Verbier S.A., MediBagnes avec 4 médecins associés à temps partiel, dont Bernard Fontanille, Marylise Bottolier-Curtet, Lucia Romeo et Hicham El Ghaoui prioritairement.

De plus, à Medibagnes, un système de garde par une infirmière et un médecin de garde joignables et pouvant se déplacer en cas de besoin, assure un tournoi de garde de 19h à 23h en fonction des saisons pour un coût de CHF 400.- par soir. Les statistiques fournies montrent une fréquentation faible de ce service de garde.

Par ce postulat, nous demandons une analyse approfondie des intérêts en jeu, comme le contrat de bail de MediDranses, une information claire et accessible à la population, et nous recommandons la mise en place d'un système tel que celui proposé par Swiss Medical Network. Dans l'objectif d'obtenir une offre médicale et paramédicale pérenne pour Verbier-Station et notre commune, chers membres du Conseil général, nous vous remercions de soutenir ce postulat sur lequel nous avons déjà travaillé la législature précédente sans que les choses n'avancent. Merci pour votre attention.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. La position de l'Exécutif.

Moulin Bruno : Bonsoir à tous. Je vais vous donner la position de l'exécutif communal. Le postulat qui a été déposé à la suite de la séance du 14 avril 2025 de la Commission Santé et Sécurité publiques, Travaux publics et Environnement, fait état de la situation actuelle de l'offre médicale à Verbier, qui a été rappelée maintenant par Sarah. Il convient toutefois de souligner que le Conseil communal n'a pas attendu ce postulat pour s'emparer de cette problématique capitale pour notre région. Conscient des enjeux liés à l'accès aux soins, à la saisonnalité de la demande, le Conseil a déjà amorcé plusieurs réflexions et démarches, notamment en acquérant en 2008 des surfaces aux Arcades, en mettant en place un service de garde, en multipliant les rencontres avec les médecins et diverses entités liées à la santé.

Cela dit, ce postulat constitue un appui utile et bienvenu à l'action qui a déjà été engagée. Il renforce la volonté collective de progresser vers une offre de santé plus cohérente, plus visible et plus adaptée aux besoins de la population et des touristes.

Un autre élément fondamental qui ressort de ce débat, c'est la nécessité de rétablir la confiance entre les citoyens, les professionnels de la santé et les autorités. Trop d'incertitudes, de tergiversations, pas assez de visions partagées, un manque de coordination ont nourri des doutes ainsi que l'insatisfaction. Il est donc impératif de se munir d'une stratégie sanitaire pour la Commune, d'assurer une information claire, régulière et accessible à tous sur l'organisation des soins, de bâtir un système de santé local à moyen et long terme.

En conclusion, le Conseil municipal, par sa commission santé et sécurité publiques, préavise favorablement ce postulat, tout en réaffirmant les actions déjà entreprises allant dans son sens. Elle permettra : 1. de finaliser un état des lieux complet de l'offre médicale et paramédicale, 2. de structurer une stratégie de santé territoriale, 3. d'étudier l'opportunité de développer une offre de type Swiss Medical Network comme il existe dans l'arc jurassien, 4. de renforcer les canaux de communication et finalement 5. d'associer étroitement les professionnels de la santé à la réflexion.

Maintenant, c'est à vous de décider du sort que vous donnez à ce postulat et nous encourageons à l'accepter. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, des contradictions par rapport au postulat ?

Parfait. Alors, nous allons voter. La question qui vous est posée : approuvez-vous le postulat « Service médical de Verbier et son intégration dans la politique de santé du Val de Bagnes » ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Le postulat est accepté à la majorité. Merci beaucoup.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, le postulat intitulé « Service médical de Verbier et son intégration dans la politique de santé du Val de Bagnes » (P06).

07. Développement et vote du postulat « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)

Vaudan Julien : Nous passons au postulat suivant. Ça fait très grand conseil. Développement et vote du postulat « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs ». Je demande à l'initiateur du postulat de le lire, s'il vous plaît.

Carron Stefan : Bonsoir à toutes et à tous. Stefan Carron pour la SSPTPEE. Merci de me donner la parole pour développer ce postulat sur l'accompagnement dans les transports

scolaires. L'objectif de ce postulat est d'étudier des variantes de solutions afin d'accroître la sécurité des transports scolaires, qui sont aussi des bus de ligne avec d'autres usagers. L'objectif est d'augmenter la qualité du travail des conductrices et des conducteurs de bus, en participant également à l'éducation civique des élèves dans les espaces publics, et en améliorant par la même occasion le bien-être des enfants et des familles.

Effectivement, l'école a son cadre et la maison a sa structure familiale, mais dans le bus, rien n'existe. Il a été démontré dans différentes études que les trajets entre la maison et l'école offrent une expérience d'autonomie, de socialisation et de développement de compétences diverses qui contribuent au développement de l'autonomie des enfants. Ceci n'est pas du tout remis en question.

Toutefois, il s'agit dans une majorité des cas qui nous intéressent dans ce débat d'enfants âgés entre 6 et 10 ans, qui découvrent ces instants de liberté sans professeur ni parent, et qui n'ont pas encore une compréhension complète du bon et du mauvais comportement, car ils sont encore en phase d'apprentissage et de développement cognitif et émotionnel.

Dans ce contexte, il a été constaté dans les transports scolaires du Val de Bagnes, ainsi que du Grand Entremont, pour ne pas dire du Valais et plus loin, une forte tendance au chahutage, aux disputes, aux incivilités, et heureusement, dans de très rares cas, à des dégradations du matériel de la part des élèves. Des situations qui se répètent et que nous avons toutes et tous connues, des enfants qui se détachent, passent sous les sièges, se couchent dans les allées, ou d'autres, ou les mêmes, qui détachent contre leur gré les ceintures des camarades assis à côté ou devant, sans parler du fort niveau sonore des cris et des hurlements qui déconcentrent fortement les conductrices et conducteurs.

Certains chauffeurs rapportent aux parents, aux enseignantes et enseignants qu'ils doivent quelquefois s'arrêter au milieu de la route, qui sont des routes de montagne dans notre vallée, jusqu'à ce que les enfants se calment ou rattachent leur ceinture. Il est même arrivé, selon une source scolaire, qu'un chauffeur de la ligne le Châble-Bruson fasse demi-tour et ramène les enfants à l'école pour les calmer.

Preuve en est, la police communale a assuré une présence dans le bus de la ligne Etiez-Levron au moins 4 fois ces 2 derniers mois.

Je rappelle qu'il s'agit dans ce cas d'enfants de 3 et 4H, donc de 6 à 8 ans.

Ce postulat n'a pas pour objectif de déresponsabiliser ni les enfants, ni les parents, mais d'offrir un cadre bienveillant afin de tenter de remédier à ce problème. Les parents doivent rester responsables de ces trajets. Cette responsabilité est, et doit rester, en cas de déprédation ou de comportement grave, financièrement, voire pénalement, du ressort des parents.

Par contre, ils ne peuvent pas physiquement participer à l'éducation des enfants à un instant T sur un agissement isolé, car ils ne sont pas présents dans le bus. Les enfants ont le droit d'apprendre l'autonomie, mais ils ont aussi le droit de ne pas l'apprendre malgré eux sous un fort stress et mettre en place des solutions d'accompagnement pour les y aider, peut-être de notre sort.

Selon le processus d'un postulat, il s'agit de proposer des exemples ou des pistes de solutions. En voici une qui peut être étudiée et qui a le mérite d'avoir déjà été testée. La commune de Leytron, pour le cycle régional des 2 rives qui rassemble plusieurs villages, a mis en place un test pilote avec des travailleurs sociaux de l'AREF qui accompagnent les familles, les enfants et même les chauffeurs. L'objectif de la commune de Leytron était de gérer les conflits, calmer les jeunes, prévenir le harcèlement et augmenter la sécurité.

Leur idée a été de mettre en place des coachs de bus. Plutôt que de sanctionner, le coach peut faire de la prévention et ainsi responsabiliser les élèves. Cela permet également de mettre un cadre rassurant et une potentielle sanction en cas de problème peut être plus constructive. La commune de Leytron est satisfaite du résultat.

Plusieurs communes, comme Saint-Maurice, Martigny, Nendaz, Montana, sont intéressées par ce concept, et la commune de Grimisuat a d'ores et déjà mis en place une solution comparable pour la rentrée des enfants du 1er cycle, donc du même âge.

Et pour Philippe Cina, responsable marché et clients suisse romande chez CarPostal, la présence de ses coachs est bienvenue pour les chauffeurs, qui ne sont pas tenus d'assurer la discipline dans les transports. Ils ne le peuvent d'ailleurs pas en se concentrant sur la conduite et sur les horaires de plus en plus serrés. Cette présence dans cet exemple n'est pas continue, il s'agit d'un 30% organisé de manière ponctuelle et qui laisse la possibilité aux enfants de s'épanouir et de développer leur sens des responsabilités sans surveillance constante.

Une synergie entre plusieurs communes du Grand Entremont peut être envisageable également. Fort de ce constat, par le biais de ce postulat, il est demandé au Conseil communal d'étudier cette question afin d'améliorer le bien-être et la sécurité pour nos élèves et les usagers des transports publics. Merci pour votre attention.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Le préavis communal.

Lack Anne-Michèle : Mesdames, Messieurs, Bonsoir à tous. Le Conseil communal a pris connaissance du postulat déposé proposant l'accompagnement des élèves par des éducateurs. La sécurité des trajets scolaires représente une priorité constante pour les autorités communales. Plusieurs initiatives ont été menées dans ce domaine, notamment l'élaboration de plans de mobilité scolaire en concertation avec les établissements et les parents, ainsi que l'implication des agents de police municipales qui assurent une présence préventive aux abords des écoles et sensibilisent les élèves au comportement sécuritaire. Il convient de rappeler ici que les déplacements des élèves vers les établissements scolaires s'effectuent principalement et pour l'essentiel au moyen des transports publics. Conformément au cadre légal en vigueur défini par le canton, la responsabilité des mineurs durant ces trajets demeure entièrement assumée par leurs représentants légaux. En l'état, le Conseil municipal laisse à l'autorité compétente, soit vous, le Conseil général, le soin de se prononcer sur l'entrée en matière de ce postulat.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ou remarques ?

Moser Olivier : Olivier Moser, membre de la commission JFCS-TCS. Je voudrais juste vous partager quelques éléments qui concernent ici le postulat. J'ai pris contact avec la présidente de Leytron et le conseiller communal en charge de la mobilité puisqu'ils ont mis en œuvre le projet pilote qui a inspiré le postulat. Ils sont plutôt satisfaits, en fait, de la mesure d'accompagnement, même si c'est plus une opération de communication pour eux qu'une solution concrète. L'idéal pour eux serait d'avoir des minibus, mais ça pose un certain nombre de problèmes, notamment en ce qui concerne les taux de couverture des lignes de bus auprès de la Confédération. Cet avis donne ici un point de vue qui est favorable au postulat de Stefan Carron.

De l'autre côté, il y a des aspects qui sont un peu plus mesurés, sur lesquels j'aimerais venir. Vous avez mentionné l'étude de Zoe Moody en 2023. Zoe Moody est spécialiste des droits de l'enfant à l'institut universitaire Kurt Bosch à Bramois. Elle rappelle dans cette étude que le trajet de la maison à l'école est l'un des espaces où l'enfant peut expérimenter l'autonomie et la socialisation sans la supervision d'un parent ou d'un

enseignant. C'est là qu'il peut construire sa personnalité aussi. Un point important, qui est aussi mentionné à Leytron, c'est qu'avec un accompagnement dans les transports scolaires, on agit sur le symptôme et pas sur les causes du problème. Les causes, ici, sont principalement dues au turnover des chauffeurs, ce qu'on peut difficilement blâmer, et aussi à l'augmentation de la charge de travail des parents, de manière générale, dans la société, qui travaille de plus en plus.

Il me semble qu'il y a d'autres priorités, que ce soit à l'intérieur de l'école ou dans les autres aspects de la Commune. En commission, moi, j'ai combattu le postulat. On était 4 pour, 3 contre et 1 abstention. Je peux vivre avec, si ça passe, mais je crois aussi qu'on peut très bien faire une entière confiance ici à Matthieu Moulin et à Anne-Michèle Lack pour donner une réponse qui soit juste et mesurée au postulat.

Voilà les quelques éléments, en fait, que je voulais vous apporter pour vous permettre de voter en toute connaissance de cause et dans les meilleures conditions. Je me tiens bien évidemment à votre disposition en cas de question.

Vaudan Fanny : Du coup, ça, c'est le préavis négatif d'Olivier Moser. La commission ne s'est pas encore exprimée. L'ensemble des membres de la commission partage le constat soulevé dans ce postulat. Nous estimons qu'il est du devoir de la Commune, au même titre que celui des parents, des établissements scolaires et des responsables des transports, de veiller au bien-être et à la sécurité des enfants sur le trajet de l'école. Nous remercions Stefan Carron pour son engagement et espérons que ce postulat contribuera à trouver des solutions durables afin d'améliorer la situation actuelle. C'est ce qu'on avait rédigé ensemble.

Après, il y avait des avis négatifs, donc je n'étais pas au courant que tu allais faire ton rapport négatif de ton côté. Je me permets juste de dire que c'est un postulat qui pourrait permettre de se pencher sur le sujet. La solution n'a pas encore été trouvée du tout. C'est ensuite à Anne-Michèle et Matthieu, si on accepte le postulat, de se pencher sur le sujet et voir si des solutions pourront être mises en place ou non. On ne se permet pas de donner les solutions qu'ils doivent mettre en place.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Pour la forme, oui, lorsqu'un postulat est présenté, on a droit à la discussion contradictoire, ça fait partie du processus. Tôt ou tard, il aurait pu s'exprimer.

Chevrier Célia : Célia Chevrier, je voulais savoir si la Commune avait déjà évalué l'existence et l'ampleur du problème.

Lack Anne-Michèle : Ça revient de manière récurrente, pas toujours sur la même ligne, mais on sait que ça dépend des années, ça dépend des élèves. Il y a parfois des problèmes, oui, on nous les signale, on essaie d'agir au mieux, on a des fois des médiatrices scolaires qui interviennent, ça arrive régulièrement, oui. Mais ce n'est pas systématiquement sur une seule ligne. Ça veut dire que s'il y a quelque chose qui doit se mettre en place, il faudra le mettre sur toute la commune. Il n'y a pas de raison que ce soit que le bus du Levron ou celui de Champsec.

Vaudan Julien : Est-ce qu'il y a encore d'autres contradicteurs ou supporters ? Oui.

Saillen Lionel : Lionel Saillen. Je suis un collègue de Zoe Moody, à la HEP. Ce postulat me touche parce que la ligne du Levron-Etiez touche des enfants qui ont un âge vraiment bas. Donc, c'est des enfants, on parle de discernement. Au bout d'un moment, ces enfants ne sont pas toujours capables de savoir ce qui est bien ou pas. Il y a un âge pour des

enfants par rapport au discernement. S'ils font des bêtises, pas de problème, mais ils ne sont pas sensibles aux risques qu'ils ont fait subir ou qu'ils transmettent aux camarades. Après, il y a le côté des enseignants qui récoltent des enfants à l'issue du trajet, ils doivent gérer des bagarres, des tensions, des éléments un peu techniques parfois, et ça prend un peu d'ampleur.

Je suis un petit peu partagé, mais je soutiens personnellement ce postulat.

Rossier Gaëtan : Gaëtan Rossier. Je pense qu'on peut avoir l'avis de Jean-Daniel qui est quand même responsable des transports TMR dans la commune. Il a peut-être des retours de ses chauffeurs. Est-ce qu'il y a beaucoup de problèmes ?

Troillet Jean-Daniel : Après 18 ans au sein de TMR à la gestion des transports, les problèmes dans les transports scolaires, ça a tout le temps existé, mais il ne faut pas prendre les minorités pour une généralité. En général, si on parle de la ligne du Levron, il y a 4, maximum 5 enfants qui sont terribles.

Je ne veux pas être vraiment négatif sur ce postulat. Simplement, il y a un énorme travail qui a été fait entre la collaboration de la police municipale, les écoles. Il y a des conseils de classe qui se font aussi. Il y a un rapport rapproché entre la police, les écoles et moi-même. Si des problèmes sont signalés dans les transports, au lieu de faire les conseils de classe chaque 2 semaines ou 3 semaines, les écoles font chaque semaine et ils les font pour que les enfants osent dénoncer les copains, c'est anonyme. Ils doivent noter les problèmes qui se passent dans les transports, c'est mis dans une corbeille et après, c'est l'enseignante ou l'enseignant qui lit les problèmes et puis partage avec toute la classe. Ils ont eu pris jusqu'à plus d'une heure par semaine dans certaines classes quand il y avait des problèmes pour les régler. Pour ma part, je ne suis pas négatif à ce postulat, mais par contre, ce qui est sûr, c'est une exception qu'il ne faut pas prendre en généralité.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Je propose qu'on passe à la votation. La question qui vous est posée : approuvez-vous le postulat « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » ? Qui accepte le postulat ? Qui refuse. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Le postulat est accepté par 24 oui, 20 non et 4 abstentions. Merci. Pour ceux qui comptent, je vous rappelle que le président ne vote pas.

Le Conseil général approuve, par 24 voix pour, 20 contre et 4 abstentions, le postulat intitulé « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » (P07).

08. Développement et vote du postulat « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)

Vaudan Julien : Nous passons au point suivant. Le 3^e postulat, développement et vote du postulat « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) ». Le postulant s'il te plaît.

Martin Sacha : Bonjour à tous, Sacha Martin, membre de l'AT et de la commission du PAZ. Cher président du conseil, chers conseillers et conseillères communaux et généraux, j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui le postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80-20.

En préambule, il est important de rappeler que, historiquement, le développement de notre chère commune s'est construit grâce à des infrastructures visionnaires, la construction du barrage de Mauvoisin et sa télécabine qui a arpenté la vallée pour acheminer le matériel

dans les années 50, l'arrivée du chemin de fer à Curala ou encore la route de Verbier qui a permis l'essor touristique de notre région. Ces réalisations sont l'héritage des grandes infrastructures votées par les anciens conseillers généraux de l'époque.

Le postulat présenté aujourd'hui pourrait, à prime abord, vous sembler un peu utopique. Cependant, il nous invite à penser à la mobilité pour les 30 prochaines années. 30 ans, ça peut paraître lointain, mais c'est demain. Pour preuve, souvenez-vous à quoi ressemblait notre commune en 1995. Un parking à ciel ouvert à Médran, des bouchons interminables dans la station de Verbier, aucune liaison entre le Châble et Bruson, une petite gare ferroviaire à Curala avec un train à peine toutes les heures, les vélos et les voitures électriques n'existaient pas, nos hôtes ne venaient pas en avion pour un week-end, et la commune comptait 6 700 habitants contre 11 000 aujourd'hui.

Ce postulat est déposé pour vote pour deux raisons. Première ambition, le plan mobilité publié l'année dernière n'est, selon nous, qu'un état des lieux de la mobilité existante. Il ne propose aucune amélioration significative pour la mobilité de demain. Timing, il est impératif de profiter de la révision du PAZ pour intégrer dès maintenant des zones pouvant accueillir des infrastructures, des mobilités de demain, que ce soit des arrêts de bus, des gares de télécabines, des parkings, etc. L'objectif, comme le titre l'évoque, est de desservir au minimum 80% de la population à une cadence de 20 minutes depuis Curala.

Comme une valse, ce postulat s'articule en deux temps. Un premier temps, mettre en place dès que possible un service de navette en boucle, similaire à celui de Verbier, à l'échelle des villages de la vallée. Cela permettrait de favoriser les transports en commun et de désengorger la circulation. Par ailleurs, il est essentiel de revoir la politique de stationnement. Besoin, dimensionnement, localisation, tarification, peut-être sur un modèle park-and-ride tel qu'on le connaît dans d'autres agglomérations. Cela encouragerait l'accessibilité aux transports publics, à mobilité douce et durable, tout en désengorgeant le centre du Châble.

Dans un second temps, étudier la faisabilité d'un transport par câble à l'échelle de la vallée, projet qui pourrait être subventionnable par l'Etat. Cette réflexion pourrait être intégrée à la révision du PAZ, en prévoyant dès maintenant des lignes potentielles ainsi que des emplacements de futures gares. Par exemple, nous pourrions imaginer, le jour de la réfection du Châble-Verbier, peut-être faire un arrêt à Médières.

Nous espérons que ce postulat sera considéré avec le plus grand sérieux et professionnalisme par l'exécutif et qu'il permettra d'inspirer une vision plus ambitieuse pour l'avenir de notre commune. Pour conclure, les co-signataires du postulat espèrent que l'ensemble du Conseil général soutiendra cette démarche en votant oui. Merci pour votre attention.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, la municipalité.

Gay Pierre-Yves : Bonsoir à tous. Le postulat déposé présente des propositions pour une amélioration des transports publics sur le territoire communal, notamment dans la vallée. Sans présager de la faisabilité technique et financière des mesures proposées, les attentions exprimées sont positives et rejoignent sensiblement l'orientation politique prise par le Conseil municipal de favoriser une mobilité durable. Le Conseil municipal salue les réflexions apportées par le postulat et, en cas d'acceptation de votre part ce soir, celui-ci sera passé au filtre d'une analyse technique et financière. Nous donnons donc un préavis positif à ce postulat. Merci beaucoup.

Vaudan Julien : Y a-t-il des contradicteurs ? Non. Dans ce cas, nous passons à la votation. Acceptez-vous le postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80-20 (80% de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Donc, le postulat est accepté à la majorité.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, le postulat intitulé « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80-20 (80% de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » (P08).

09. Développement et vote du postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)

Vaudan Julien : Nous passons au postulat suivant : « Demande de soutien financier d'urgence en faveur du Haut val de Bagnes ». Je donne la parole au signataire.

Fellay Fanny : Fanny Fellay pour la Cogest. A la suite de l'événement exceptionnel survenu en juillet 2024, de nouvelles coulées de lave torrentielle en provenance du torrent du Fregnoley ont été observées de manière ininterrompue depuis le printemps, avec le retrait du pont fusible et la coupure de la route dès le 2 juin 2025. Ces coulées ont charrié un volume estimé à près de 50'000 m³, le chiffre a changé depuis, de matériaux, engendrant des conséquences significatives sur la région.

Selon les spécialistes, les coulées vont continuer dans les prochaines semaines et les prochaines années lors de la fonte des neiges. La situation exceptionnelle actuelle représente une contrainte majeure pour la population locale, notamment en termes de mobilité, d'accessibilité et de délais dans la réalisation des travaux d'urgence. Les entreprises et les restaurateurs de la région sont particulièrement touchés par la forte baisse de fréquentation directement liée aux conditions d'accès difficiles.

Afin de préserver l'activité économique, touristique et sociale dans le Haut val de Bagnes, les auteurs du présent postulat, Gérald Maret, Sébastien Fellay et moi-même, sollicitons la mise en place d'une aide financière d'urgence. Ce soutien vise à accompagner les entreprises, les établissements de restauration impactés, les commerces, ainsi que la population, en leur permettant de faire face à leurs charges fixes et frais courants et ainsi éviter des situations de détresse économique et éviter leur fermeture.

Un autre volet vise à aider la population afin de permettre une mobilité pour l'ensemble des résidents du Haut val de Bagnes. Le montant de cette aide est à évaluer par le conseil municipal de la commune de Val de Bagnes.

Nous sommes conscients que ce postulat a été largement déposé hors délai, mais la situation exceptionnelle du Haut val de Bagnes nous a fait entreprendre cette démarche. Nous vous remercions pour votre compréhension et pour votre attention.

Vaudan Julien : Merci, le préavis communal.

Mento Mélanie : Rebonsoir. Effectivement, le Conseil municipal n'a pas forcément pu prendre le temps d'avoir une réponse officielle à ce postulat, mais la situation d'urgence est bien entendu tout à fait compréhensible. Je vous encourage à accepter ce postulat. Toutes les mesures seront mises en œuvre pour aider la population et les commerces. Je pense qu'il est essentiel que les commerces puissent rester ouverts, surtout sur le haut de la vallée, et la Commune tient à mettre en œuvre des mesures pour que ça puisse être le cas.

Je pense qu'il y a aussi une question de sécurité de l'emploi, de sécurité, de la vision à long terme à avoir. Et puis, finalement, on comprend que ces commerces ne peuvent pas rester ouverts sans assurance d'avoir une certaine rentabilité. Et puis, bien sûr, la réponse à ce postulat n'attendra pas 12 mois.

Vaudan Julien : Y a-t-il des remarques, des contradicteurs ? Oui, Baptiste.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay pour la Commission de gestion. Je ne suis pas un contradicteur. Deux, trois petites choses. La première, au niveau réglementaire, je ne suis pas sûr que la notion d'urgence existe pour un postulat. Par contre, le bon sens fait qu'on l'a accepté dans l'ordre du jour, et je pense que c'est important, et le Conseil municipal va en tenir compte. C'était juste pour dire, peut-être ne pas créer de précédents, qu'à chaque plénum, il y a des critères ou des choses d'urgence qui arrivent à tout bout de champ.

Deuxième élément, effectivement, au Grand Conseil, j'ai déposé ou co-signé un texte qui va un peu dans le sens au niveau du Canton, sauf que ça peut être long. On n'avait pas les critères des gens. Effectivement, je pense que c'est un besoin qui est juste, et c'est juste de devoir soutenir les commerces, et comme l'a relevé aussi Mélanie, c'est très intéressant que la Commune mette les moyens pour encourager les gens, les personnes, le week-end, quand il fait beau, à y aller, et puis à soutenir aussi, tout un chacun doit les soutenir, et la Commune, par rapport à ses moyens financiers, pourra aussi le faire.

Et troisième chose, effectivement, se rendre compte aussi que c'est une chance, on l'a vu dans les comptes 2024, de vivre à Val de Bagnes, où la commune a les moyens et le fait, et comme elle a les moyens, elle le fera, je l'espère, aide les commerçants, les habitants aussi. Mais peut-être dans d'autres endroits, avec des communes qui ont moins de moyens, ce n'est pas toujours le cas.

Simplement relever aussi ce qu'a fait l'ancien et nouveau conseil communal, et je pense qu'ils ont pas mal bossé ces derniers temps par rapport à ça. Merci.

Vaudan Julien : Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ? Très bien, nous passons au vote. Approuvez-vous le postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, restaurateurs, des commerces, ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » ? Etant entendu que l'urgence est ces jours-ci, mais on a bien compris que la nature se répète. Y a-t-il des refus ? Y a-t-il des abstentions ? Le postulat est accepté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, le postulat intitulé « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, restaurateurs, des commerces, ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » (P09).

10. Information sur le nouveau Programme de législature (PL)

Vaudan Julien : Nous pouvons passer à la suite. Il s'agit du programme de législature.

Sauthier Fabien : Alors, le programme de législature. C'est une des choses les plus importantes pour le Conseil communal. On a pris 2 jours de séminaire au mois de mars, où on a lié le Conseil communal avec les directeurs opérationnels et les délégués pour avancer sur un programme de législature. Vous savez, je crois que je l'avais déjà dit, le programme de législature va depuis la vision jusqu'aux projets. Je crois que la commune de Val de Bagnes a ouvert énormément de projets, on en avait quasiment 90.

Aujourd'hui, on n'a pas finalisé ce programme de législature. Par contre, dans ces 2 jours, on s'est vite retrouvés, le Conseil communal, à rapidement trouver des mots, des choses qu'on veut faire ensemble. Et les 3 mots que vous voyez en plus gras, innovantes, harmonieuses et solidaires, sont ressortis assez vite de nos séances, une petite différence peut-être avec l'année passée, si vous vous rappelez encore la vision de l'année passée. Maintenant, ce n'est pas le tout de mettre une vision, il faut que tout ce qui vient derrière suive.

Là, vous voyez un jeu de cartes. Je ne sais pas lequel est le premier qui sort, si on fait un pic double ou pas, mais on a pu, chacun des conseillers, donner notre avis par rapport à ce qu'on veut faire, par rapport à cette vision, par rapport aux missions qu'on veut donner. C'était très intéressant.

On parle de vision commune. Est-ce que c'est parce qu'on l'a déjà trouvé rapidement que ça devrait fonctionner ? Je ne suis pas sûr. Par contre, le fait d'avoir une idée générale qui lie déjà les 9 conseillers, m'a donné beaucoup de confiance.

Je vais passer la parole à Pierre-Martin, qui va expliquer, finalement, comment on a travaillé durant ces 2 jours pour arriver à un résultat qu'on vous présente ce soir, qui est partiel, qui va finalement la mission, les objectifs, les valeurs, qui sont importantes. Par contre, il nous manque encore aujourd'hui de pouvoir resserrer tous les projets pour pouvoir dire sur 4 ans qu'est-ce qu'on va faire, et ce travail va se faire dans cette phase actuelle avec les directeurs opérationnels. Donc, je passe la parole à Pierre-Martin.

Moulin Pierre-Martin : Merci, Président. Bonsoir à tous. Je vais plus vous parler de la méthodologie qu'on a mise en place pour faire travailler le Conseil. On voulait les faire transpirer un bon coup pour lancer ce programme de législature, mais avant, un petit historique, parce que finalement, les 4 ans passés, on était dans cette première période post-fusion, et la notion de programme de législature était peut-être un petit peu nouvelle pour le Conseil.

C'est vrai qu'on avait fait un séminaire 2 jours, où on s'est dit qu'il fallait peut-être reprendre un peu la même durée de travail. A l'issue d'un conseil général, j'avais croisé Élise Muller, qui est assise là-bas au fond, avec qui j'avais parlé de ce programme de législature. Je lui ai demandé si elle savait de quoi il s'agissait, comme citoyenne ou comme personne impliquée dans la Commune. Je lui ai demandé d'y jeter un œil et avec son regard externe, non politisé, non politique, de me faire un retour sur ce qu'elle pense du PL. Elle m'a fait un retour qui était très intéressant, très critique, avec les points positifs du dernier PL et les points un peu plus négatifs, ce qui manquait, qu'est-ce qu'un citoyen qui regarde ça pour la première fois sur le site peut penser, peut comprendre ou ne pas comprendre surtout.

Sur cette base-là, je lui ai demandé de nous donner un coup de main pour repenser les choses et faire mieux pour les 4 années qui viennent, raison pour laquelle on a pas mal bossé ensemble. Elle m'a proposé une méthodologie, que je vais vous montrer, avec quelques exercices auxquels on a soumis non seulement le Conseil, mais aussi les directeurs opérationnels ainsi que les principaux partenaires de la Commune. Ça s'est avéré très intéressant.

Un des principes était de dire, voilà, dans le programme de législature des 4 années passées, on avait fait cette espèce de fusée ou de pyramide où, pour nous, la vision était quand même la définition majeure que devait donner le Conseil sur ce qu'il entend de Val de Bagnes, qu'est-ce qu'il veut de Val de Bagnes.

On a décidé de rajouter un étage à la fusée, qui est la mission, parce qu'il ressortait peut-être que la vision, qui est quelque part une forme de slogan assez court, n'était pas assez explicite et il était nécessaire de développer dans ce paragraphe mission, qu'est-ce que

le Conseil entend par vision. Les valeurs, on trouvait quand même intéressant d'ancrer ce programme législature, le politique, mais aussi la direction opérationnelle et l'administration sur certaines valeurs clés.

On en avait trois lors de la dernière législature et vous verrez qu'on en a défini cinq dans un exercice qui était assez sympathique. Finalement, on demande à tout le monde, à tous les conseillers, on a souvent travaillé soit en groupe, soit en binôme, soit en individuel pour que les gens donnent tout ce qu'ils avaient comme idée et puis quelque part, après, on a resserré l'étau pour avoir un nombre correct et représentatif de valeurs que le Conseil s'est approprié et voulait vraiment mettre en avant pour ce programme de législature.

Ensuite, on a gardé ce qu'on avait comme défis, on avait appelé ça des défis dans la législature précédente, on a défini un certain nombre d'axes stratégiques sur lesquels le Conseil entend s'appuyer pour mener la Commune. Pour chaque axe stratégique, il a été nécessaire de définir un objectif politique qui soit complété par des projets.

Je suis un peu brouillon, je ne vous cache pas que j'arrive du terrain, je n'ai pas eu trop le temps de préparer, je prends ça un petit peu à la volée, mais je l'ai dans la tête. Je ne sais plus l'ordre des slides vraiment.

Sachez que dans les ateliers qu'on a faits, Elise avait eu l'idée de dire : un programme de législature dure 4 ans. Mais quelque part, pourquoi se limiter à une vision aussi réduite que 4 ans, alors qu'il faut peut-être se projeter bien plus loin ?

C'est un exercice assez intéressant qu'on a mené non seulement avec le Conseil, mais encore une fois avec les D.O. et les partenaires principaux. On a appelé ça l'exercice Val de Bagnes 2050. On a demandé aux gens de se projeter en 2050. Vous verrez après quel genre de questions on leur a posées et ce qui en est ressorti. Comment, où voyez-vous Val de Bagnes en 2050 ? Je laisserai le Président donner tous les résultats, je ne suis là que pour l'aspect méthodologique.

Après, on a soumis les mêmes entités à un exercice. Au lieu de faire un SWOT habituel, Elise nous a proposé de faire le SWOT méthode Speedboat, qui rajoute une étape à un SWOT traditionnel, c'est l'image du nous à l'heure actuelle. On en est où, Val de Bagnes, sur plusieurs actes ? Qu'est-ce qui marche bien ? Qu'est-ce qui nous freine ?

On a fait une radiographie de Val de Bagnes à l'heure actuelle et on a essayé de définir qu'est-ce qui nous poussait et quels étaient nos objectifs, nos freins et les risques. Vous verrez aussi le résultat plus tard.

Comme je vous l'ai dit, on a travaillé avec nos partenaires principaux, qui se sont aussi pliés à cet exercice, l'idée étant que le PL ne soit pas seulement un objet ou un programme communal, mais que nos partenaires principaux, qui eux aussi ont des stratégies et des visions, puissent se sentir intégrés dans notre PL et que tous ensemble, on puisse définir cette vision pour la commune.

On a travaillé avec Verbier Tourisme, Altis et TéléVerbier et je les remercie d'avoir joué le jeu. Cela ne fait pas longtemps que je suis ici, mais c'est la première fois qu'on a fait des réunions où on s'est assis avec les directeurs de toutes ces entités et qu'on a réfléchi ensemble. Je pense qu'on en a retiré, et le Président pourra le dire, une très bonne expérience, de ne pas seulement parler projet, mais peut-être un petit peu plus vision-philosophie et Val de Bagnes, tous ensemble, et c'était un grand plaisir. C'est un réel bonus.

Concernant les projets, c'est la partie qui n'est pas encore finalisée. On voulait vous présenter une première partie en juin. Vous savez qu'on a une année, normalement, pour

le présenter. On est un peu plus ambitieux. On aimerait qu'en septembre, il soit terminé. Le président l'a dit, on avait énormément de projets. Quand on a trop de projets, on fait parfois du surplace, on n'avance pas.

Le Conseil a décidé de donner des priorités. Pour avoir des projets qui soient valables et dignes d'un PL, il faut qu'ils soient aussi représentatifs de certaines choses. On a pris les projets existants, plus toute une série de projets qui sont en travaux dans les dicastères, et le premier exercice a été de dire lesquels sont suffisamment importants ou lancés et qui impactent toute la Commune pour les garder dans le PL.

On a fait une première série de projets qu'on a dit, oui, on les garde. Pour tous les autres projets, on a essayé de les passer dans ce qu'on a essayé de représenter comme une sorte d'entonnoir pour voir si les projets répondaient aux 3 critères environnementaux, sociaux et économiques, auquel cas, on s'est dit que, s'ils remplissaient ces 3 critères, ils avaient leur sens dans un programme de législature. C'est ce qu'on a appelé les projets « oui 3 piliers ».

Après, il y a des projets qui étaient soit terminés, soit pas vraiment relevant de l'échelon politique et de la vision souhaitée par le Conseil. Ça ne veut pas dire que ce sont des projets qui sont abandonnés, mais on s'est dit que pour resserrer un petit peu le cadre du PL, on laissait tomber certains projets. On avait toute une liste de « peut-être », où on s'est dit qu'il fallait peut-être réfléchir un peu plus, s'ils ont leur place ou pas.

On a fait cet exercice, d'abord avec le Conseil, puis avec les DO. C'est un exercice qui n'est pas terminé, parce qu'on veut rechercher dans la définition des projets qu'on retiendra une double transversalité, à savoir une première, à quel axe stratégique on peut rattacher les projets, axe prioritaire et puis axe secondaire, ce qui montre qu'un projet n'est jamais uniquement concerné par un axe, mais plusieurs axes, et puis la deuxième transversalité, c'était d'essayer de retenir des projets qui soient menés par un dicastère porteur, mais pas seulement, et qui soient aussi le fruit du travail de plusieurs dicastères, voire aussi de nos trois délégués ou moins. C'est un travail qui doit encore se faire, qu'on va affiner.

Il devrait être plus avancé qu'il ne l'est maintenant, mais il y a eu un petit coup de frein depuis 2 semaines.

On va quand même travailler ça essentiellement avec les DO et revenir vers le Conseil, sachant qu'on aimerait, pour chaque projet, avoir une bonne définition, un jalonnement dans le temps, c'est-à-dire quand il commence et quand est-ce qu'on estime qu'on pourra le terminer et placer des jalons au fil de la législature, avec ce qu'on veut réaliser pour chaque projet en 2025, en 2026, 2027 et 2028.

Finalement, quelques petites photos de nos conseillers transpirants. Je crois que c'était la définition de ce qu'on voulait avec cet exercice Bagnes 2050, exercice collectif de projection dans le futur.

Je passe la parole à Fabien pour les résultats.

Sauthier Fabien : Pierre-Martin a expliqué la méthode. C'est vrai que c'était un peu nouveau, ce qu'on a fait, mais c'était vraiment très intéressant.

Vous avez vu qu'on n'a pas mis une vache de la race d'Hérens. On parle beaucoup de produits, on a aussi besoin de ceux-là.

Que vois-tu autour de toi ? C'était des questions claires, et c'est vrai, même avec nos partenaires, on a vite trouvé finalement des termes, des mots-clés, dans lesquels tout le monde se retrouvait.

Ensuite, à quoi vont ressembler les habitants en 2050 ? On ne sait pas. Est-ce qu'on en aura toujours autant à Bruson ? On aura peut-être plus de circulation ? Tout le monde

sera assis tranquille sur les bancs ? Est-ce qu'on sait qu'on aura des personnes beaucoup plus âgées ? Il y a beaucoup de défis par rapport à ça.

Les rues aussi. On aimerait tous avoir des rues fleuries, des rues agréables, avec des terrasses pour s'arrêter, où la mobilité douce prendra le dessus. Et bien sûr, une commune connectée. Je pense que ça, on n'aura pas le choix, à moins qu'on revienne en arrière, ce qui m'étonnerait.

Ensuite, qu'est-ce qui fait la fierté de la Commune à ce jour ? Il y a tellement de choses qu'on pourrait faire plusieurs slides. Je crois que la commune de Val de Bagnes, beaucoup de gens nous envient. Une Commune dynamique avec une économie diversifiée. Vous voyez que ce sont des termes avec lesquels vous arrivez facilement à vous identifier.

Le slide suivant est ce dont a parlé Pierre-Martin, le speedboat. Ce qui nous pousse, nous, la commune, à un moment, et surtout, pour atteindre l'objectif, quels sont les risques futurs et surtout les freins. C'est un exercice assez sympa quand tu mets ça sur un papier, tu t'assieds, tu fais des petits post-it jaunes et tu colles. Voir après l'état, c'est très intéressant.

Je reviens sur la vision. Si on a une vision, il faut que la mission suive. Donc voilà notre mission. Vous pouvez regarder peut-être les mots en gras. Vous avez vu, on a le mot innovation, il revient souvent. Pour le futur, je pense que cette notion est importante. Aujourd'hui, on sait qu'on a déjà des startups, des gens qui viennent ici, mais quand on parle d'innovation, c'est dans tous les corps de métier, ce n'est pas que BlueArk ou des nouvelles entreprises. Je crois qu'on doit innover dans tout ce qu'on fait.

La sécurité, je crois qu'aujourd'hui, on en parle. On ne peut pas dire qu'elle nous tombe sur la tête, mais aujourd'hui, on n'a pas le choix. Si on parle de 2050, quand on voit le climat, quand on voit tout ce qui peut nous arriver, je pense que c'est très, très important.

Nos valeurs, il y en a cinq. Si vous prenez les premières lettres de chaque mot, on pense à Bertrand Deslarzes. Il y a peut-être un mot qui fait souvent parler, c'est quand on parle d'excellence. Pourquoi on met excellence ? Je crois que c'est dans beaucoup de choses, on vise toujours de faire mieux, on n'est jamais excellent, je crois que c'est assez rare, mais on doit viser l'excellence pour être meilleur. C'est peut-être le mot sur lequel on a un peu plus discuté. Les autres sont authenticité, proximité, respect et créativité. Je pense que celui qui est très, très important, c'est le respect, et ce n'est pas toujours le cas.

Les axes et objectifs stratégiques. Encore une fois, innovation et tradition, garder ce qu'on a, notre beau pays, mais en innovant. Donc les 6 axes pour agir ensemble. Le tourisme, on l'avait mis avec l'économie. On l'a sorti parce qu'on pense quand même que le tourisme à Val de Bagnes est quelque chose de très important, beaucoup de gens vivent de ça. Vous voyez qu'on n'a pas mis de côté les quatre dernières années, on ne s'est pas assis dessus, on a plutôt étayé ce qu'on avait déjà travaillé.

Il n'y a pas de priorisation de lecture des cartes des axes, elles sont en lecture libre. Pour chaque axe stratégique, on a un objectif. L'important était d'arriver à avoir ce petit texte pour chaque objectif en lien avec les 9 conseillers, et c'est un travail très intéressant, et on a réussi à faire tout ça durant ce séminaire. On ne voulait pas ne rien vous donner déjà ce soir.

L'idée de ce PL, c'est quelque chose qui doit vivre, et Pierre-Martin l'a dit, on devrait le finaliser pour septembre. Je ne vous assure rien maintenant, j'espère juste que les intempéries ne durent pas trop longtemps. On va essayer de le faire pour le mois de septembre, mais aujourd'hui, on va déjà vous donner, à la suite de ce CG, un dépliant.

Vous allez retrouver tout ce qu'on a mis là-dessus. C'est un dépliant facile à lire, facile à travailler, et c'est vrai que vous avez vu au début un jeu de cartes, vous le voyez encore une fois là, ce sera la surprise du mois de septembre, c'est comment est-ce qu'on veut travailler avec tout le monde, mais comment on veut faire évoluer ce plan de législature ? Vous avez toutes les cartes en main, c'est un peu le slogan, et la seconde manche au mois de septembre. Merci beaucoup.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, Fabien. Est-ce qu'à ce stade nous avons des questions ? Limpide. Merci beaucoup.

11. Information sur l'avancement du projet de la Maison de la raclette

Vaudan Julien : Nous allons passer à un des 90 projets, la Maison de la raclette.

Moulin Malvine : Monsieur le président du Conseil général, chers conseillères et conseillers généraux, bonsoir à tous. Je vais volontiers poursuivre avec une courte introduction du prochain sujet informatif, l'avancement du projet de Maison de Raclette. Je salue en particulier la présence, au fond de la salle, de Gaston Barben, président de l'association Maison de la Raclette, et de Sébastien Olesen, qui est membre du comité de l'association, et vous verrez, si vous vous tournez, qu'ils sont très bien accompagnés.

Pourquoi présenter ce projet une nouvelle fois, après une présentation l'année passée ? Principalement par souci d'égalité d'informations parmi vous, anciens et nouveaux conseillers généraux, et pour vous communiquer les prochaines étapes.

Tout comme le projet culturel à Verbier présenté tout à l'heure, ce projet fait partie d'une vision du dicastère Culture, Tourisme et Sport, qui repose sur les principes du tourisme 10 mois sur 12, avec 2 piliers, sport et culture, et une politique culturelle que nous allons réviser cet été, ainsi que 3 pôles, parmi un magnifique réseau d'offres culturelles sur notre territoire communal. A savoir que ces trois pôles, comme vous le voyez sur ce schéma, peuvent être compris de manière, certes, un peu synthétisée, comme plutôt événementiel à Verbier, une offre de services publics culturels et dynamiques au Châble et une dimension orientée patrimoine et innovation à Bruson. Ces caractéristiques ne se veulent par contre pas exhaustives ni exclusives, et j'ai bien entendu la présidente de la commission JFCS-TCS, on peut y ajouter et y voir aussi sur les trois pôles l'esprit familial. Ces trois pôles se veulent aussi complémentaires, et en phase avec le plan directeur mobilité. A préciser aussi que ce soir, ce sont deux projets qui vous sont présentés. Ils ont été choisis en raison de leur degré de maturité avancé.

Cette vision du dicastère inclut d'ailleurs aussi des complémentarités du point de vue des besoins, de la population et du tourisme, de l'offre et des publics cibles. Et après cette courte introduction du dicastère, vu mes fonctions à la tête de l'interprofession Raclette du Valais AOP, nous avons convenu que cette brève présentation qui suit sera effectuée par Fabien Sauthier, à qui je cède la parole.

Sauthier Fabien : La Maison de la Raclette, on en parle depuis bien avant 2023. En 2023, on a parlé de l'acquisition du terrain à Bruson. Ensuite, vous voyez ce qui s'est passé. Il y a du travail qui a été fait depuis 2023. On a souvent reçu que ce soit Sébastien accompagné de Gaston ou Gaston accompagné de Sébastien pour vous les représenter. Vous voyez ce qui a été fait en 2023 et en 2024, et une chose importante, c'est qu'en décembre 2024, le CG a alloué 600'000 francs au budget 2025 jusqu'à l'autorisation de construire. Pour les nouveaux du CG, c'est quelque chose qui est important de savoir, on avait déjà une validation l'année passée.

Ensuite, on a demandé à FIMA de faire une étude de faisabilité, un budget cadre, comme on dit. Et en avril 2025, pour aller encore plus loin, l'établissement du cahier des charges pour un mandat d'études parallèle. La Commune serait propriétaire du bâtiment, elle est déjà propriétaire du terrain, qui appartenait à Téléverbier. L'association, c'est elle qui a initié le projet, c'est elle qui développe le projet et c'est elle qui doit aussi faire des recherches de fonds.

Ensuite, cette association se transformera en fondation pour pouvoir gérer la Maison de la raclette. Comme il est noté là, on va prendre le relais de l'association.

Au niveau du financement, l'acquisition du terrain, c'est fait. La démolition se fera dans le futur. Pour le bâtiment, le plafond a été fixé à CHF 8 millions et il a été demandé un soutien au fonctionnement suite à toutes les présentations qui ont été faites par l'association, de CHF 250'000 francs par année.

Comme vous pouvez le voir en dessous, l'équipement d'exploitation et les frais de création et de recherche seraient pour la fondation. Le budget d'exploitation est de CHF 2,5 millions, ce qui veut dire que la Commune, par ses CHF 250'000, correspond à un 10 %.

Le but de ça, tout doit travailler ensemble, autant la restauration que la partie des expositions permanentes ou non permanentes, tout doit vivre ensemble. Ce projet est très bien ficelé.

Les prochaines étapes, c'est ce que vous voulez entendre. On a déjà eu beaucoup de discussions par rapport au concept de mobilité, et je pense qu'on peut comprendre les brusonnins. Si on dit qu'on aimerait avoir 200'000 personnes qui viennent visiter la Maison de la Raclette, ça pourrait poser un problème. Le concept de mobilité pour la Maison de la Raclette est en cours. C'est de savoir comment est-ce qu'on peut amener du monde sans finalement gêner trop les gens du village.

Le 11 juin, c'est aujourd'hui. En septembre, une présentation à la population. En automne, on devrait recevoir le mandat d'études parallèles. Le 1er septembre 2026, juste les plans jusqu'à l'autorisation de construire et on pourrait venir avec une demande de crédit d'engagement au CG en 2026. Voilà un peu le programme. Je reviens à ce que tu as dit avant, ces deux projets qui sont bien avancés, qu'on peut mettre dans le plan de législature, et je pense qu'il n'y a pas de raison de les freiner.

Vaudan Julien : Je pense qu'on a eu ce soir ces 2 projets qui sont effectivement bien avancés, qui sont dans 2 pôles différents de la Commune. Est-ce que vous avez des questions sur la Maison de la Raclette en particulier ? Oui, Sarah.

Farquet Sarah : La Commune, si j'ai bien compris, payerait CHF 250'000.- par année, mais pourquoi ?

Sauthier Fabien : C'est dans le budget d'exploitation, qui a été calculé en gros à CHF 2,5 millions. Une part de la Commune est prévue pour gérer cette Maison de la Raclette et serait d'environ CHF 250'000.- par année.

Farquet Sarah : Je ne comprends pas parce que je me dis que quelqu'un qui crée une entreprise ou qui crée un projet, il va avec un calcul de ses finances. Je ne comprends pas pourquoi elle ne s'autofinance pas. C'est juste ça.

Sauthier Fabien : Ce qu'il y a, c'est que là, il y a une partie qui est un peu comme un musée sur une partie, il y a le restaurant qui doit fonctionner, mais qui doit pouvoir faire vivre aussi l'autre partie. Sur l'ensemble de la Maison de la Raclette, je pense que c'est

assez compliqué à pouvoir le faire vivre comme ça. Ça veut dire qu'au fur et à mesure, si on a tout le temps plus de monde, la demande sera plus faible. Si on revient au Centre culturel au centre de Verbier, c'est la même chose. Ils sont en train de chercher des fonds pour construire, mais ils cherchent aussi des fonds pour les premières années d'exploitation, parce qu'ils savent que ce ne sera peut-être pas simple. C'est une aide, finalement, pour démarrer.

Vaudan Julien : Je rappelle que tout à l'heure, nous avons aussi les acteurs de ce projet qui sont assis, et je pense qu'ils peuvent aussi répondre à vos questions.

Moulin Malvine : Je complète effectivement avec le visuel présenté précédemment. En fait, il faut vraiment le comprendre comme un pôle patrimonial, culturel et d'innovation. Il faut bien distinguer cette maison, j'ai presque envie de l'appeler la maison créative de la Raclette. On peut vraiment le comprendre comme un espace vivant et créatif dédié à Val de Bagnes, au raclette certifié, au fromage de Bagnes. Le lieu, la Commune, est finalement idéale. Je vous prie de bien distinguer et de comprendre que, finalement, oui, il y a une partie restaurant, mais c'est important de bien comprendre que, par exemple, les recettes du restaurant devront servir à l'offre culturelle, ce n'est pas l'inverse. C'était un élément à souligner.

Vaudan Julien : On a eu une présentation l'année passée où il y avait tous ces chiffres, il y avait ces estimations, peut-être qu'on peut s'assurer de la remettre à votre disposition.

Besson Félix : Félix Besson. On a une nouvelle laiterie à Etiez. Pourquoi ne pas avoir choisi Etiez pour profiter des synergies ?

Sauthier Fabien : Je pense que la synergie doit se faire. Je veux dire qu'on puisse avoir, si les gens viennent manger quelque chose, viennent boire un verre à Etiez, partent avec du fromage, ok, mais par contre, là, on vit autre chose. C'est-à-dire que depuis Etiez, on peut très bien monter à Bruson, comme on peut monter à Verbier pour voir autre chose. C'est une autre dimension. Ça veut dire que finalement, quelqu'un qui vient, qui voit la grandeur à Etiez, où on peut voir fabriquer, où il y a des robots, et puis d'aller voir la Maison de la raclette avec quelque chose, avec la tradition, comment c'est fait, je pense que c'est complémentaire. Bien sûr qu'on aurait pu le faire, mais aujourd'hui, c'est un peu compliqué.

Besson Félix : C'est clair que ça fait aussi un resto en plus qui fait concurrence aux autres restos qui sont que des fonds privés. Déjà, la laiterie à Etiez fait concurrence aux autres. On aurait pu faire un resto ensemble pour les deux, plus grand que celui d'Etiez.

Sauthier Fabien : Aujourd'hui il y a déjà un restaurant à Bruson. Mais je comprends ce que tu veux dire. A Etiez, on a toujours dit que c'était un bistrot. Quand tu as mangé quatre fois la fondue, tu as envie de manger autre chose. A Etiez le but est de vendre des produits qui sont faits là. A Bruson tu dois avoir une autre offre.

Rossier Gaëtan : Gaëtan Rossier. J'ai vu tout à l'heure le budget, CHF 8 millions je crois. Pour un restaurant et un musée, je me pose des questions avec ce prix. Je ne sais pas ce qu'il y a prévu comme musée. Je trouve énorme.

Sauthier Fabien : Ce n'est pas un musée, c'est comme un musée. C'est la Maison de la Raclette, avec des expositions, montrer comment on fait du fromage, il y a des expériences à faire, c'est autre chose.

Rossier Gaëtan : Il y a des gens qui vont travailler à la fabrication du fromage ? Comment ça se passe ?

Sauthier Fabien : Ce serait bien de pouvoir donner la présentation de l'année passée parce qu'il y avait tout. Il y a une partie aussi où on démontre comment on fait le fromage à l'ancienne. Il y a vraiment une expérience à vivre. Ce serait la première Maison de la raclette.

Rossier Gaëtan : Ça se passe tous les jours ? Il faut qu'il y ait quand même du monde qui circule.

Sauthier Fabien : Pour ceux qui ont été visiter à Affoltern l'Emmentaler, c'est 100'000 ou 150'000 personnes qui viennent à l'année. Il y a tous les jours une petite fabrication qui se fait pour montrer comment c'était fait au feu de bois. Les gens recherchent ça. Aujourd'hui, il faut penser qu'il y a un lien aussi avec le PALP, et je pense que le PALP amène déjà du monde sur Bruson. C'est une expérience de plus qui peut être faite. Alors oui, le montant est cher. Quand on prend un bâtiment à tant de mètres cubes à tant, c'est vrai que c'est vite cher.

Vaudan Julien : Je pense que pour les nouveaux, excusez-moi de vous dire toujours les nouveaux, mais la présentation qui a été faite était très complète, aussi sur les activités, sur les calendriers d'activités. On la met à disposition. Est-ce qu'il y a encore une question ?

Moser Olivier : Juste rappeler que c'est le village du PALP à Bruson. On va penser aussi des synergies. Et il y a une chose qui est importante, c'est qu'il y a aussi un parking qu'à Etiez on ne trouve pas. Il y a aussi une l'attente d'avoir du monde qui vienne à cet endroit. L'idée n'est pas que la Commune subventionne totalement ce projet, mais qu'on soit une sorte de starter, mais qu'après, ils puissent avoir un jeu, en fait, entre la partie restauration et la partie proprement touristique. Un équilibre doit se faire. Ça veut dire qu'après, en termes d'exploitation du lieu, la Commune puisse avoir un droit de regard et un contrôle sur ce qui se passe. Mais dans l'idéal, il faudrait que le lieu vive de lui-même.

Sauthier Fabien : C'est pour cela qu'il y aura une fondation et bien sûr que la Commune sera dans cette fondation.

Vaudan Julien : C'est l'idée et le lieu vivra de lui-même. Pour ceux qui veulent avoir une idée, je sors deux secondes de ma neutralité de Président, mais venez à Bruson ce week-end, voir ce qui se passe, ça vous donnera déjà un avant-goût. Je retourne dans mon rôle. Merci beaucoup. Il n'y a plus de questions ?

12. Information sur la mobilité : état des lieux et perspectives de développement

Vaudan Julien : On continue les présentations avec l'information sur la mobilité.

Gay Pierre-Yves : Comme annoncé et prévu, un point d'information et de présentation est consacré à ce sujet important et crucial pour notre commune, la mobilité. Alors que

notre territoire continue d'évoluer, il est essentiel de réfléchir aux défis et aux opportunités qui se présentent à nous en matière de transport et de connexion au sein de notre Commune et vallée. Cette présentation vous permettra de mieux situer et comprendre certains enjeux auxquels nous faisons face, mais aussi les solutions innovantes que nous pouvons envisager pour améliorer la mobilité de nos concitoyens et hôtes.

La mobilité n'est en effet pas seulement une question de transport, elle touche aussi à notre qualité de vie, à l'accès des services et à la durabilité de notre environnement. Il est donc impératif que nous abordions ce sujet avec une vision à long terme et un engagement collectif. Sans plus tarder, je laisse la parole à Sylvain Haederli, responsable du Service Mobilité de la Commune, qui va nous éclairer sur ses enjeux essentiels, situation actuelle et perspective.

Haederli Sylvain : Merci, Pierre-Yves. Bonjour à tous, enchanté. Je vais commencer par les engagements de la commune de Val de Bagnes. Le fait d'être dans les dernières présentations me permet aussi de rebondir sur les thèmes qui ont déjà été abordés, le postulat sur une mobilité innovante et la présentation du plan de législature. Ce sont des choses qu'on découvre aussi ce soir en même temps que vous, mais cela permet de dire que c'est vraiment un thème crucial et clé pour cette législature. La volonté est vraiment de donner un coup d'accélérateur aux projets liés à la mobilité.

Les engagements de la commune de Val de Bagnes sont liés au plan directeur de mobilité qui a été établi l'année passée. Il n'est peut-être pas assez innovant ou engagé pour certains, mais c'est quand même un plan stratégique qui permet de lier tous ces éléments entre eux et donc de donner ce fil rouge avec une analyse de la mobilité douce, du transport individuel motorisé et des transports publics.

Vous en avez un aperçu qui est disponible sur le site de la Commune avec cette carte interactive où vous pouvez voir l'avancement des projets. Le but maintenant d'être dans une phase de mise en œuvre des projets avec aussi, comme on l'a dit, beaucoup de projets actuellement et une priorisation qui doit être établie.

Comme Pierre-Yves l'a dit, l'engagement d'un responsable mobilité, le poste que j'ai pris au 1er novembre, est cette volonté de donner un coup d'accélérateur à ces différents projets. Il y a aussi des mesures incitatives pour la population, avec typiquement ces abonnements de transports publics offerts aux jeunes de moins de 25 ans, aux bénéficiaires des rentes AVS et AI, aux porteurs des abonnements de ski et aux visiteurs bénéficiaires du VIP Pass. La Commune a la volonté de faire que ces transports soient utilisés.

Les perspectives sont vraiment d'apaiser et de sécuriser le réseau routier, en priorité les traversées de villages avec des mises en zone 30, des passages piétons, des cheminements piétons, des voies cyclables ; d'encourager le passage à une mobilité électrique avec le déploiement des bornes, les conseils et les financements qui peuvent être trouvés auprès de Altis ; la stratégie énergie qui est faite par la déléguée au développement durable de la Commune, développer une mobilité innovante et des transports publics innovants. Je vais vous parler juste après du centre de compétences qu'on a avec TMR. Une fois de plus, on salue des postulats du type de ce soir avec des idées qui sont différentes, mais c'est aussi grâce à vous et à vos réflexions qu'on peut avancer. Et puis ensuite, améliorer l'interface des modes de transport. C'est un point que j'aimerais un peu développer ce soir pour que tout le monde comprenne bien. Ça va dans le sens du plan directeur mobilité. Le but est d'avoir cette vision d'ensemble où, aujourd'hui, un trajet qui est efficace se fait en voiture, dans le futur on pourra combiner différents modes de transport, en partant de chez soi, en faisant souvent le premier

kilomètre en vélo ou à pied, ensuite de prendre un transport public, un train. Plusieurs questions en découlent. Est-ce qu'on peut laisser le vélo à la gare ? Est-ce qu'on peut le prendre dans le transport ? Ensuite, de sauter dans un autre transport, une cabine, un bus. Comment se fait le passage entre tous ces modes de transport ? Est-ce que les cadences sont respectées ? Est-ce que les horaires sont pratiques ? C'est vraiment un peu cette vision d'ensemble qu'il faut réussir à avoir et à améliorer.

Je reviens au centre de compétences qu'on a entre le service mobilité et TMR, notre prestataire de transport principal. Notre travail actuel est d'avoir une vision globale et précise du réseau de transport public. Il y a des sondages qui ont été distribués l'année passée, on est en cours d'étude des résultats, pour avoir une bonne idée des demandes de la population. Le but est d'avoir une vision précise de la desserte des différents villages en fonction du nombre d'habitants, mais aussi en fonction des habitudes des gens, si c'est plutôt des pendulaires qui vont travailler, si ce sont plutôt des retraités qui ont d'autres horaires, s'il y a plutôt l'accès aux loisirs en week-end ou pendant les vacances. Ce sont toutes des personnes qui ont des habitudes différentes qu'il faut pouvoir prendre en compte.

Les statistiques de fréquentation des transports, avoir des transports qui sont efficaces et efficaces, ne pas faire circuler des bus à vide pour rien. Cela rejoint le dernier point ici, le projet de transport à la demande qu'on développe. Là aussi, c'est dans ce souci d'avoir quelque chose d'efficace au niveau économique et écologique. Il est parfois plus facile de débloquer un véhicule qui va aller chercher une personne à la demande plutôt que de faire circuler des véhicules à vide à des cadences, au final, qui sont très strictes. C'est un projet assez innovateur.

Nous avons également le projet de tarification incitative. Ça rejoint les incitations financières qui sont actuellement faites seulement pour les jeunes et les personnes âgées. Le but serait d'offrir quelque chose à toute la population, aussi aux personnes actives, avec un système où plus on utilise les transports, moins c'est cher.

Encore deux autres axes de réflexion. Le premier est l'électrification, aussi du réseau de transport public, pas seulement des véhicules individuels, avec une priorité sur les bus de Verbier, qui sont un système communal sur lequel on a plus de contrôle que les transports cantonaux. Le deuxième est un système d'aide à l'exploitation et information aux voyageurs. C'est ce que vous connaissez sur votre application CFF ou dans les gares des trains, c'est de savoir le statut du réseau actuel, si votre correspondance a du retard, est-ce que vous aurez la correspondance suivante... Nous voulons appliquer cela au niveau local, sur le réseau de Verbier et de la Vallée.

Finalement, un petit focus sur les actions en cours et abouties depuis que j'ai commencé à la Commune, donc depuis une demi-année. Mon poste comprend aussi la mobilité de loisirs qui est aussi un sujet très important pour notre vallée touristique. On a des nouveaux itinéraires cyclotouristes qui seront homologués pour cet été. On a des nouvelles bornes de recharge qui ont été posées à Etiez, au Verger de la Cure. On a des parkings supplémentaires vélos qui ont pu être posés, des mises en zone 30 qui vont être effectives pour la rentrée scolaire à Vollèges. On a pu étendre légèrement le réseau de la gratuité. Le but était de pouvoir accéder à la Maison de la santé qui est à Sembrancher. L'extension se fait d'Etiez à Sembrancher, et aussi de pouvoir rallier les habitants de Chemin-Dessus au premier centre urbain, qui est Martigny.

Et puis, finalement, un cheminement piéton entre Curala et La Vila des dames que vous avez pu constater qui permet un accès plus rapide soit aux skieurs, aux cabines, soit depuis le parking des cabines au commerce. C'est bénéfique à beaucoup de monde.

En cours de développement et intégré aux réflexions du PAZ, on a le règlement et les politiques de stationnement. Le stationnement est aussi un peu ce qui fait appel d'air aux véhicules individuels motorisés. Avec une gestion fine des stationnements et des règlements, on va pouvoir limiter les véhicules qui circulent. C'est vraiment un enjeu crucial au niveau du nouveau PAZ. Et la piétonisation de Médran, que vous pourrez voir cet été, avec une mise en zone 30 aussi du secteur et de la rue de Ransou et de la Barmette. Des projets qui avancent le plus rapidement qu'on peut.

J'en ai fini pour aujourd'hui. Merci de votre attention. Le but sera de revenir avec des projets peut-être plus ambitieux et des demandes budgétaires aussi la prochaine fois qu'on passe devant vous.

Vaudan Julien : On s'en doute, oui. Merci.

Perraudin Julian : Bonsoir, Julian Perraudin pour la SSPTPEE. J'ai une question pour le VIP Pass. Actuellement, il est indisponible pour les bagnards. Il a été supprimé pour les bagnards, contrairement à l'année passée où il était encore possible de l'avoir. Vous nous avez dit qu'il fallait utiliser les transports en commun mis en place par la Commune. Donc je ne comprends pas pourquoi le VIP Pass a été supprimé pour les bagnards. Actuellement, c'est que les personnes qui payent la taxe de séjour qui peuvent en profiter. Je voudrais juste avoir un point d'éclaircissement. Merci.

Haederli Sylvain : Cela dépasse sensiblement la mobilité mais je crois que Malvine est au courant.

Moulin Malvine : Pour une bonne compréhension du VIP Pass, c'est une carte d'hôte qui est destinée principalement aux vacanciers et aux propriétaires de résidences secondaires, en guise de signes de bienvenue. Depuis une dizaine d'années, en Suisse et ailleurs, les vacanciers reçoivent une carte d'hôte qui leur permet de profiter de différents avantages. A savoir que le VIP Pass à Verbier – Val de Bagnes comporte une cinquantaine d'avantages, ce qui est bien plus que ce qu'on retrouve habituellement dans d'autres destinations qui n'incluraient que l'accès en transport public.

Il y a quelques années, l'offre a été élargie, sur demande de quelques habitants. Verbier Tourisme a été favorable et a proposé ce VIP Pass aux habitants, donc aux résidents principaux. Il a, par contre, été constaté que le succès de ce VIP Pass n'a jamais décollé. Sur les chiffres du nombre d'utilisateurs qui approchent des 50'000 VIP Pass distribués sur une année, c'est vrai que la part de résidents principaux, donc de la population locale, n'a jamais vraiment décollé au-delà d'une centaine de personnes.

Perraudin Julian : Mais alors pourquoi l'avoir supprimé ? ça ne change rien du tout, à part que les bus sont encore un petit peu moins utilisés.

Moulin Malvine : Si je comprends bien, vous comptez sur le VIP Pass pour que les personnes ou les habitants utilisent les bus ?

Perraudin Julian : Ça ne coûtait pas cher, je crois que c'était 89.-, c'était en dessous de 100 francs. On pouvait se balader dans toute la commune. Pour les personnes qui n'utilisent pas beaucoup les voitures, c'était super pratique.

Moulin Malvine : Je comprends absolument votre remarque et votre réflexion. Je ne connais à ce stade pas le nombre de réclamations que Verbier Tourisme aurait

enregistrées en lien avec ce changement. Par contre, j'en discute volontiers avec Verbier Tourisme, sans pouvoir vous dire à ce stade quelle sera la décision future.

Gay Pierre-Yves : J'aimerais juste compléter ce qui a été dit avant. C'est clair que le but est de réussir à faire employer et à donner envie d'employer le plus possible les transports publics. C'est pour ça aussi que Sylvain a fait mention avant de cette réflexion, de ce projet de tarifs régressifs. Plus on emploie, moins on payera. Pour rappel et selon un postulat déposé l'année passée, on ne peut pas faire de la gratuité totale, c'est anticonstitutionnel. Il y a cette réflexion qui est là pour encourager les transports publics, et c'est quelque chose qui va arriver le plus vite possible.

Bruchez Sari : Bonsoir, merci. Sari Bruchez. Concernant la mobilité, le parc des bornes rechargeables a été modifié, on a été informés de ce changement par un courrier. Seulement, je ne sais pas si c'est moi qui ne sais pas l'utiliser, mais il n'y en a aucune qui fonctionne. J'ai commandé la carte parce que ça ne marche pas.

Haederli Sylvain : Oui, donc les bornes vont être remplacées entre maintenant et fin septembre, sauf erreur, où elles seraient désactivées. Actuellement, ce sont encore les anciennes bornes qui fonctionnent avec les anciennes cartes.

Bruchez Sari : A Saint-Marc, il n'y en a plus, à Verbier, il n'y a plus. Mais ce serait sympa d'informer, de mettre quelque chose. On passe de borne en borne, on devient cinglé, on perd beaucoup de temps, et il n'y a rien qui fonctionne. Et il y a des gens qui n'ont pas de borne chez eux, comme moi, et qui sont obligés d'aller à Martigny se charger. Alors au moins informer les choses, communiquer.

Haederli Sylvain : Malvine me dit qu'au 13 à Curala elles seront en fonction. Ce remplacement des bornes s'est fait un peu dans l'urgence. Tout le monde a été mis au pied du mur, si on veut bien. Mais au 13 juin, normalement, les bornes de Curala seront remplacées.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. On prend note qu'il faudra faire attention à la communication lorsque des systèmes changent. Également, ce qui est bienvenu dans votre intervention, c'est que beaucoup d'éléments, je relève des différents postulats qu'on a entendus ce soir, sont repris dans ce plan de mobilité, donc on se réjouit déjà de l'avancement de ces projets. Merci beaucoup.

13. Divers

Vaudan Julien : On passe aux divers en commençant par un point sur le Fregnoley.

Sauthier Fabien : Je vais peut-être juste dire un mot avant que Pierre-Martin ne prenne la parole. Les intempéries du Fregnoley nous prennent énormément de temps. On a pris une décision pour qu'on ait un suivi avec l'état-major de crise. J'ai détaché Pierre-Martin qui gère l'état-major de crise, c'est comme s'il était en vacances. C'est-à-dire qu'Antoine reprend toute la partie courante. S'il y a des courriers où il y a toujours Pierre-Martin écrit, mais c'est écrit PO Antoine, vous savez que c'est parce qu'on a pris cette décision pour qu'on ait vraiment un suivi dans l'état-major. Je suis très présent aussi, il y a Pierre-Martin, puis ensuite on a l'organigramme de l'état-major de crise, avec les gens qui sont en général, donc Davoli, Sidoli, ainsi de suite. Merci.

Moulin Pierre-Martin : Merci, président. Je pense que, bon, vous avez tous beaucoup lu de choses. Je vais essayer de focaliser sur l'état actuel aujourd'hui et puis sur quelques points d'attention et de développement pour les jours à venir. On va partir de la zone de décrochement, je vous explique 2-3 trucs et puis on va y aller.

Donc, je vous rappelle, depuis le 2 juin, on a eu une grosse accélération des laves, une accélération qui a surpris même les géologues. On a fait une grosse remise en question, tant au niveau des spécialistes qui avaient sous-évalué peut-être les volumes qui pouvaient descendre en période de fonte par rapport au rapport qui avait été rendu, que nous, quelque part dans certains objets construits, qui n'ont pas répondu à ce qui est arrivé.

Donc, je vous rappelle que le 2 du 6 à 6h02, les laves ont passé par-dessus le pont fusible, qui a été détruit un petit peu plus tard. Il est à moitié cassé, mais il a aussi été détruit par les pelles, les laves ayant un peu sabordé tout ça.

Tout au sommet, ici, on a plusieurs compartiments qui sont sous contrôle GPS, et puis on a ce compartiment qu'on appelle le compartiment 7, parce que c'est le 7e GPS qu'on a mis, et qui s'est activé jusqu'à un point tel qu'aujourd'hui, il bouge en direction du fond à 2 mètres par jour. Donc, c'est une zone à peu près d'un hectare, volume estimé à peu près 100 000 m³, qui va céder puis qui va descendre. Donc, notre espoir, c'est qu'ils descendent en plusieurs laves.

Alors, aujourd'hui, il y a peu de chances que ça parte d'un coup, parce qu'on voit que ça casse de façon assez régulière. Ici, à la lisière, il y a des arbres qui tombent. Et puis, le phénomène qui se passe depuis le 2 juin, ça cède dans ce secteur-là, mais aussi, ça a commencé à céder ici où il y avait un îlot existant, il n'y a plus rien aujourd'hui, c'est lavé, et puis ça part d'ici en haut, et puis quand ça part, ça ramasse.

Du matériel qui descend aussi depuis les côtés, tout le long du canyon, et puis ça donne ces laves qui sont importantes, mais qui sont parfois très rapides, des fois beaucoup plus lentes, des fois elles emportent des gros blocs, et puis des fois c'est uniquement un mélange de boue et de terre.

On a ce compartiment-là, on a perdu le GPS, il est passé dans la ravine avec un caillou qui a tourné. Il était aussi relativement actif avant qu'on perde le GPS, donc on a toute cette zone ici qui est fragilisée actuellement. Et puis, on voit qu'au fur et à mesure que ça avance, il y a un risque que ça déstabilise plus haut les autres compartiments qui sont aussi en mouvement, mais pour l'instant, là-haut, ça bouge peu, on parle de 2 cm par jour, tandis que sur ces 2 compartiments, on est quand même sur des valeurs beaucoup plus rapides. C'est d'ailleurs ce qui nous a incités à un moment donné, mais je reviens après, à prononcer une évacuation préventive sur les Epenays et une partie du Fregnoley.

La situation en haut, depuis 2 jours, on a du bol, depuis dimanche soir à 9h, on n'a plus de lave, ce qui nous a permis de très bien travailler en bas, mais que c'est vrai que depuis le 2 juin, c'est une course contre la montre entre les machinistes en bas pour évacuer le matériel et puis donner suffisamment de place dans le cône de déjection pour accueillir la prochaine lave. Donc, c'est vrai que ça a été, en tout cas, très frustrant. Je pense qu'on aura encore des frustrations à ce niveau-là, parce qu'on avait à peine enlevé que ça revenait derrière, mais pour l'instant, on a des bonnes conditions depuis 2 jours, et puis je vais vous montrer les travaux qui ont été faits.

Je vais essayer d'être rapide, je pourrais vous en parler pendant 3 heures. Là, je vous rappelle qu'on avait le pont qui est parti, ça s'est énormément creusé dans ce secteur-là avec quelques points de blocage, avec des gros blocs qui sont restés là, et puis des fois, ça nous crée des blocages de lave pendant des fois 1, 2, 3 minutes, où on n'a plus rien qui coule en bas, puis ça, c'est un petit peu mode panique pour nous, parce que ça veut

dire que ça s'accumule derrière, puis on sait jamais comment elle va arriver si ça cède d'un coup. Pour l'instant, on a relativement de la chance dans la malchance, c'est que, en principe, elle surverse au blocage, et puis elle ne descend pas tout d'un coup.

Le pont, ici, juste 2 mots pour vous dire que, ben voilà, le vide est toujours le même. Il s'est même agrandi et on a même une partie de la route ici qui a déchaussé. Mais on est en contact avec l'état du Valais et puis je vous assure qu'ils n'ont absolument pas renoncé à mettre un pont à cet emplacement. C'est Jean-Christophe, plus que moi, qui suit ce dossier avec le service de la mobilité. Après avoir étudié, je pense, 10 ou 12 variantes, ils ont enfin bloqué une variante. Ils doivent encore faire quelques sondages sur les côtés pour voir quel type d'assises ils vont mettre, mais on a bon espoir que, d'ici peu, on puisse vous annoncer la bonne nouvelle du projet définitif retenu.

On arrive ici. Je vous rappelle qu'il y a des énormes travaux qui ont été réalisés, encore dernièrement, avant le 2 juin. On avait, pour donner une trajectoire beaucoup plus directe aux laves quand elles arrivent dans le sommet du cône de déjection, d'une part pour les éloigner de cette zone qui pourrait mettre en danger les Epenays si on avait des laves qui s'arrêtent par là. Donc aujourd'hui, il y a eu tout ce travail de chenal en enrochement bétonné qui permet aux laves vraiment de bien glisser et de partir plus loin que de s'arrêter là. Mais on voit qu'avec les laves successives, on a un ou deux petits points faibles qui sont apparus et qui nous ont fait craindre aussi, en cas de blocage et de déblocage un peu subites, d'avoir des surverses latérales et peut-être des écoulements qui pourraient, en cas d'immenses volumes, atteindre les Epenays.

C'est aussi pour rassurer un tout petit peu, parce que c'est vrai qu'on a pris une décision, on en parlait encore aujourd'hui avec les géologues, qui était peut-être un peu trop rapide, mais il faut aussi se mettre à la place des habitants des Epenays. On peut les rassurer en disant qu'ils n'ont aucun risque. C'est dur à croire pour eux parce que, eux, non seulement ils n'ont pas les yeux la nuit, mais ils ont non seulement le son de chaque lave qui descend, mais ils ont aussi la maison qui tremble et puis le climat généré de peur. On peut les comprendre. Donc c'est vrai que dimanche passé, ils s'étaient un petit peu auto-évacué, avant qu'on fasse une appréciation avec David Maret et François-Joseph Baillifard. On a décidé, en cellule de crise, de prononcer l'évacuation des Epenays.

Les personnes ont toutes retrouvé un domicile. On garde cette mesure d'évacuation jusqu'à la fin du week-end puisqu'on a les trois composantes conjuguées qui sont quand même pas favorables, à savoir une grosse chaleur qui génère une énorme fonte des neiges, des orages attendus pour le week-end et on sait qu'en période de chaleur comme ça, les orages peuvent être très violents, très locaux, et puis ça pourrait déstabiliser en haut et on pourrait avoir des grosses laves. Donc, par sécurité, on a envoyé un message aussi aux gens en leur demandant de comprendre qu'on ferait une réappréciation dimanche sur la mesure d'évacuation des Epenays et la zone ferme du Fregnoley.

Des gros travaux, pour l'instant, ça passe bien et puis on espère que ça va durer comme ça parce qu'on a aussi besoin d'un petit peu de chance, partant qu'avec ce qu'il menace là-haut, c'est très difficile d'aller mettre une machine ici sans mettre en danger les machinistes. C'est déjà des gens qui s'engagent avec un courage assez exceptionnel, ils ont un temps de sortie, selon les laves, entre 2 minutes et 3 minutes 30 du chenal dans lequel ils travaillent. Aujourd'hui, c'est un système qui fonctionne très bien, et même si ça avance à la vitesse d'une tortue, c'est joli de les voir sortir, mais ils ont tout le temps eu le temps pour l'instant de venir se mettre sur les berges. Je vous rappelle qu'on n'a jamais eu ni victimes, ni blessés, et que ça doit continuer comme ça, parce que ce serait assez dramatique qu'on ait un problème de ce type.

Sur le chantier, des mesures de sécurité, un périmètre de sécurité, et là, je lance un appel, on l'a répété aujourd'hui, mais je ne peux que vous demander de le relayer, on ne veut personne sur les digues. Aujourd'hui, on a des laves qui sont descendues, au moment où elles tapent certains cailloux, il y a des phénomènes de rebonds et on a des pierres qui giclent. Sans que la lave sorte du chenal, on peut avoir des ricochets et puis des pierres qui viennent jusque sur les digues. Je sais que la peur amène les gens à venir voir ce qui se passe, mais s'il vous plaît, respectez ces consignes, faites passer le mot. On ne veut personne dans le périmètre du chantier pour des raisons de sécurité.

Là, on a renforcé un petit peu la digue arrière qui protège les Epenays. Donc, on a ces deux digues latérales. Le travail depuis le 2 juin a été de les essayer encore et ce sera encore de les renforcer. On les a montées à peu près entre 3 et 5 mètres par endroit, et on continue à extraire ce qui descend et à le mettre sur les côtés pour renforcer ces digues latérales. Aujourd'hui, ce chenal, malgré certaines critiques, malgré certaines choses qu'on n'a peut-être pas assez bien appréciées, ces digues, elles tiennent, elles ont contenu toutes les laves depuis qu'elles ont été construites, après les premiers événements de juillet l'année passée, et puis elles remplissent toujours leur rôle.

On avait ici, dans cette partie sommitale du cône de déjection, les spécialistes optaient pour un système de tiroir qu'on vous a présenté une ou deux fois. Là, c'est tout détruit avec les volumes descendus. On avait une digue. Je n'arrive même plus à savoir exactement où c'était, mais il me semble que c'était ici. On avait une grosse première digue perpendiculaire mais légèrement en pente, le rôle était de créer ici un immense tiroir qui devait retenir jusqu'à 40 000 m³ de lave. Et puis, on devait aller opérer là-haut, normalement, pour permettre cet écoulement, et puis avoir ce premier stockage qui faisait office de rétention, puis aussi de freins aux laves qui descendent.

Après, soit le tiroir, une fois rempli, soit une partie qui déviait, passait ici, arrivait dans un deuxième tiroir d'une capacité un petit peu moindre, En finalité, il aurait dû retenir à peu près 25 000 m³ et puis, si ça passait les deux tiroirs, ça continuait le cheminement, ça passait le pont fusible et ça allait dans ce gros chenal en aval du pont fusible où les laves pouvaient largement s'étendre.

Et puis ça a cassé à force. On a aussi cassé ce passage avec une machine, parce qu'à un moment donné, on avait des laves très visqueuses ou bien granulaires qui étaient très lentes, qui ont fait des gros dépôts de blocs ici, et puis on a eu peur, parce que ça a commencé à vraiment remplir, on a eu peur que ça surverse de côté, donc on a créé, nous, un chenal, renforcé ici, les laves suivantes ont pris une trajectoire beaucoup plus directe. Avec les volumes qui sont arrivés, petit à petit, la zone ici où on avait la grosse digue de protection du chantier, je vous rappelle, le chantier de la galerie, il est là, les premiers travaux ont été menés, il s'agissait de mettre des micropieux transverses et puis verticaux pour consolider la zone, ces travaux ont été presque réalisés totalement. Et puis, le chantier a été évacué quand on a eu la mise en danger du chantier. Après, on a eu plus qu'une mise en danger, puisqu'ici, la digue de protection a cédé, les laves sont rentrées dans le chantier. Aujourd'hui, le chantier est à 3 quarts sous les laves. Mais il n'y a pas de perte, si on veut, sur le travail qui a déjà été opéré au niveau des micropieux. Par contre, toute la sécurisation du chantier est à revoir avant de pouvoir relancer le chantier. Donc, l'état du Valais a stoppé le chantier.

Il y avait une grande grue ici. On a fort heureusement pu l'évacuer grâce à une grue il y a quelques jours parce qu'elle avait un petit peu souffert et on craignait qu'elle ramasse un bloc et qu'elle couche. Voilà. Et puis là, je vous rappelle qu'on avait un pont fusible, c'était là, la zone. Juste pour préciser que la zone Fregnoley a été évacuée aussi, c'est toute cette zone qui partait du virage, où on avait cette faiblesse et puis crainte d'une éventuelle surverse, ou bien même ici, on avait un point faible, raison pour laquelle on a préféré

évacuer. L'inalpe était déjà opérée, donc c'est bien, mais on a demandé à Jean-Louis, à Patrice Maret, et puis plus bas, à Quentin Fellay, Lucien Fellay et Cédric Fellay, de son hangar, de venir et puis d'enlever tout ce qu'il pouvait puisqu'on n'était pas sûrs qu'il ne soit pas à un moment donné touché par une lave. Et cette mesure est toujours active, comme pour les Epenays, on la réévaluera au week-end et puis on verra ce qu'on fait.

Ici, vous avez énormément de matériel qui est descendu. On a été surpris par les masses. Je vous rappelle, effectivement, on s'est engagé à faire une route de chantier, route de secours. L'État avait fermé les yeux, a dit ça, c'est une mesure communale de chantier, on vous l'autorise. On avait monté à peu près une digue de 4 mètres de haut qui donnait sur un pont qu'on avait placé ici, puis qui voulait l'axe de secours au cas où le pont fusible sautait, qui aurait permis le transit des véhicules 3,5 tonnes, et puis de ne pas avoir le haut de la vallée bloqué comme il l'est maintenant. Ça n'a pas marché. On a perdu cette digue assez rapidement. D'ailleurs, on était sur place avec Jean-Christophe et on a pu que constater à quelle vitesse les laves montaient, ont investi cette digue, l'ont détruite partiellement et sont venues, ont commencé à venir dans cette zone de la Sasse où on voit après. Vous voyez un lac qui s'est formé, il n'y a pas de danger sur ce lac, il est sous contrôle. On a à peu près une équivalence entre les volumes d'eau qui rentrent de ce côté et puis les volumes d'eau qui sortent ici. Pas tout à fait, raison pour laquelle ça a grandi un tout petit peu, mais ce n'est absolument pas un point de crainte pour nous aujourd'hui. L'écoulement est bon et il reste malgré tout sous surveillance.

Par contre, là, c'est une zone qui était inondée. Je vous rappelle que dans la clause de police de l'année passée, la commune avait obtenu l'autorisation, on avait demandé de faire une piste 3 mètres, où on pouvait circuler, ça nous avait été refusé, mais dans la clause de police, ils avaient accepté que depuis le virage du sentier de la Sasse, on tire un sentier jusque vers là-bas pour mettre une passerelle. Et puis nous, comme on avait fait cette route de secours, on avait opté pour ne pas faire ce sentier. Alors, on l'a réalisé en urgence il y a quelques jours, et puis avec tout ce qui s'est passé, tout ce qui est descendu, c'était peine perdue, il a servi un jour, et puis il s'est fait inonder et le pont a sauté. Donc, un gros crève-cœur quelque part, parce que voilà, on espérait que ce sentier puisse aussi apporter un peu de souplesse dans les déplacements des Epenays et du haut de la vallée.

Là, on a cette immense digue qui a été faite l'année passée, qui tient bien, mais aujourd'hui, voilà, le phénomène, c'est qu'on a une zone ici où... Alors, on ne voit pas peut-être en vue aérienne comme ça, mais là, on a un énorme trou, et ces quelques jours de beau, on a creusé, creusé, en prévision de ce qui pourrait descendre pour qu'il y ait la place pour accueillir les prochaines laves. Donc, une des questions sur la table aujourd'hui, c'est, vu les volumes qu'il y a en haut, à moyen terme, on va mettre où ces laves et qu'est-ce qu'on va faire ? Est-ce qu'on doit corriger les trajectoires pour éviter qu'elles aillent là où elles ne devraient pas ? Mais ça, c'est du demain ou du après-demain. Et puis, juste vous dire aussi qu'on s'est réunis avec l'armée. On a souvent entendu pourquoi vous n'engagez pas l'armée. Aujourd'hui, l'armée, contrairement à ce que les gens pensent, même avec Blatten, ils ne sont pas mobilisés en situation catastrophe, mais on peut faire appel à eux dans le cadre de l'ordonnance OACM aide à des tiers. Ce qu'on a fait, ils viennent vendredi après-midi analyser la faisabilité de poser un pont qui ira de là à là. C'est un pont lancé de 61 mètres de long et qui nécessite une énorme place pour venir avec les machines et lancer le pont ici. Il y a des conditions liées à la pose de ce pont. On doit avoir une zone ici dessous qui soit suffisamment libérée pour que l'armée juge qu'il n'y ait pas une mise en danger immédiate de leur matériel. Donc, on travaille d'arrache-pied pour créer cette zone, on les reçoit vendredi, et puis, on va tout faire pour

qu'ils reconnaissent la faisabilité de l'installation de ce pont. Pour nous, c'est la solution qui serait la plus rapide, 3 semaines environ de travaux pour poser un pont et établir une route provisoire, trafic lourd, puisque ce sont des ponts qui soutiennent jusqu'à 60 ou 70 tonnes. Et c'est un besoin pour le Haut de la Vallée d'avoir aussi du trafic lourd, rapide, rétabli. Voilà un petit peu pour ce qui se passe là.

Je finirais peut-être avec ça pour vous dire que dans ce secteur-là, on a perdu cette digue. Pour nous, c'était un crève-cœur parce que ça devait être la route de secours. Et puis, on sait ce que ça représentait pour le Haut de la Vallée. Et là, on a rattaché les travaux. Alors, le premier jour, on a eu peur que, puisque la Dranse était sortie, les laves venaient dans ce secteur, on a eu un petit peu peur que ça parte de nouveau sur la Sasse et que ça touche ces zones agricoles qui ont été rétablies depuis l'année passée. Il n'y a pas eu, on a fait, vous avez peut-être entendu, évacuation de Champsec. Il y a des gens qui ont été beaucoup trop bavards, parce que des fois, ils n'ont rien à faire d'autre que de faire courir des bruits. Fait une évaluation de situation, est-ce qu'on doit à un moment donné envisager l'évacuation de Champsec ? C'était une décision réservée de la cellule de crise, on n'a pas eu à l'activer, mais on en a parlé, comme on parle de beaucoup de choses, parce qu'aujourd'hui, on doit faire des schémas, qu'est-ce qui se passe dans le pire des cas. Très rapidement, on a dit, on n'a aucune raison, aucun danger sur Champsec actuellement, on avait aucune raison d'évacuer.

Pour faire taire certaines rumeurs, à aucun moment on était en phase d'évacuer Champsec, sinon qu'on a évalué cette possibilité, c'est tout. Ici, la Dranse retrouve son cours malgré les laves et puis descend. Par contre, il y a beaucoup de matériel qui va dans la Dranse, raison pour laquelle il y a un curage quasi permanent qui est fait pendant la journée à Champsec pour sortir les matériaux, puisqu'on a un point bas au pont de Champsec, et puis ces matériaux sont tout de suite chargés, actuellement, par 3 camions en permanence, ils font le circulaire, ils viennent ici, et là, on construit une énorme digue, une énorme digue qui devrait être l'assise d'une future route.

Je profite d'ouvrir un chapitre sur ces routes. On a rencontré l'Etat, on a rencontré le Conseil d'Etat. J'ai rencontré la cheffe du service juridique et puis le SDM. On travaille sur une nouvelle clause de police, clause générale de police, où le Conseil d'Etat serait prêt, mercredi prochain, à prendre une décision de clause générale de police avec plusieurs variantes à l'étude actuellement. Une des variantes, ben, se pose la question de la galerie. Est-ce que l'Etat va continuer la galerie ? Aujourd'hui, je vous rappelle peut-être qu'au départ, elle faisait plus de 100 mètres. Après, ils avaient réduit le projet à 70 mètres. Aujourd'hui, on voit très bien qu'avec 70 mètres, Ça ne suffira pas à canaliser ce qu'il y a en haut et qui va descendre, donc ils seraient prêts si la galerie reste, à l'allonger de 120 mètres. Lié à ça, il y aurait une clause de construction qui serait plus longue que celle actuelle, et puis, en projet réservé en clause générale de police, il y a l'établissement d'une route communale protégé par la clause générale de police, donc qui nous permettrait d'aller beaucoup plus vite, qui avait deux variantes éventuelles, une à travers la forêt, ici, ou une contre le flanc de la montagne. Une évaluation être faite, vous connaissez ce mont, il est aussi fait de rocailles assez friables, et aller gratter dans ce mont pourrait déstabiliser des surfaces assez grandes, donc il y a une analyse qui est faite.

Vendredi matin, il y a tous les spécialistes qui se réunissent à 8h sur l'invitation du SDM, donc avec le géologue cantonal, les spécialistes, des géologues, des ingénieurs, et qui va faire un brainstorming complet sur la situation, parce qu'aujourd'hui, il y a plusieurs points à réévaluer. Alors oui, on est en situation d'urgence, mais il ne faudrait pas aller devant le Conseil d'Etat, qui, finalement, est une instance politique, elle a besoin d'être nourrie par les spécialistes et les ingénieurs. Et puis, sur la base, vendredi matin, cette

séance doit vraiment permettre d'analyser, est-ce qu'on est toujours dans une faisabilité de la galerie ou pas ? Est-ce qu'on est dans une faisabilité d'une route 4,50 mètres de trafic lourd, ici, avec retour sur Lourtier par là-haut, ou bien est-ce que, si la galerie venait à être abandonnée, on part tout de suite sur un projet lourd de rétablissement de route cantonale en rive gauche ?

Je ne peux pas être plus transparent avec vous que ce qui se passe actuellement, sauf que c'est conditionné par ces réunions, par les décisions des ingénieurs, mais le Conseil d'Etat est déjà prêt, c'est leur dernière séance, et on a déjà assis tous les aspects juridiques de la clause de police. On sait que tous les services de l'Etat, normalement, ne freineront, il n'y aura aucun frein dans les préavis pour qu'on puisse avancer le plus rapidement possible.

Je crois que j'ai fait un petit peu le tour. Pour le reste, si vous avez des questions, c'est volontiers, j'oublie sans doute plein de choses. Vous dire que, en deux mots, enfin, je laisse le président le dire, on est conscient, le Conseil est monté rencontrer la population, il va remonter vendredi, on est conscient que pour le haut, c'est extrêmement difficile, pour les entreprises, les commerces, pour les gens, émotionnellement. Il y a beaucoup de craintes, mais il y a aussi beaucoup d'énervements. Des fois, ça part dans des écrits que tout le monde voudrait éviter, j'en suis sûr, mais qui sont là. Je crois qu'on doit vraiment tous se montrer solidaires, mais je peux vous assurer qu'on cherche les solutions les plus rapides. Certains pointent du doigt des erreurs de la Commune qui ont été commises depuis l'année passée, peut-être un manque de rapidité, d'efficacité ou de réactivité dans certaines mesures. On peut l'accepter pour certaines, pour d'autres, ce n'est pas facile parce qu'on voit que tout est conditionné finalement par ce qui se passe dans la montagne, et même les géologues et même les spécialistes ont eu l'humilité de reconnaître que, dans les rapports qu'ils ont rendus, les retours qui ont été estimés, ils avaient sous-estimé le problème dans la montagne. Alors voilà, aujourd'hui, on a cette surface, on a encore à peu près 6 hectares qui bougent là-haut. Il faut juste espérer qu'à un moment donné, la montagne se montre clémente, que lorsqu'elle déverse ces laves, elles ne soient pas trop massives et qu'on arrive à faire face. Voilà, je m'arrête là, Président, si tu veux en ajouter quelque chose ? Mais merci à tous de votre soutien, parce que vous êtes aussi des relais importants. Merci beaucoup.

Sauthier Fabien : Je remercie fortement Pierre-Martin et toute l'équipe qui travaille là autour, et je reviens encore une fois sur les employés, les ouvriers. Franchement, samedi et dimanche soir, on n'en menait pas large. Je crois que samedi il y a eu 10 ou 12 laves. Ça veut dire que 10 ou 12 fois, les gens sont sortis avec leurs machines, rentrés, ressortis. Lundi matin certains employés se posaient la question de continuer. Il y a des pères de famille, il y a des gens comme vous et moi. Finalement, ils travaillent toujours avec une épée de Damoclès.

Aujourd'hui, le niveau de la sécurité est bien en place, mais on a dû aller encore plus loin. On a dû créer des secteurs pour que, si jamais une grosse lave arrive, on laisse la machine et on court loin. Il faut juste imaginer qu'ils ont dans leur machine un plan qui dit que, si jamais ils doivent partir, comment ils doivent le faire. Il y en a un ou deux qui commencent quand même à avoir peur.

On a eu 3 jours de répit, si seulement on pouvait dire que c'est du répit. Comme l'a dit Pierre-Martin, on sait que ça va descendre, mais on ne sait pas quand. C'est loin d'être simple. Il faut avoir un peu les pieds là-bas pour voir comment c'est. Il y a un énorme travail qui est fait. Les critiques qui sont envers les ouvriers me laissent sans voix. Quand j'ai parlé de respect avant, c'était aussi ce que je voulais relever, il y a quand même des

gens qui manquent de respect avec tout ce qui est fait. On sait qu'on n'a pas le choix et qu'on doit aller de l'avant. Merci beaucoup.

Vaudan Julien : Nous avons encore un point sur les divers.

Sauthier Fabien : Je ne voulais pas passer ce soir devant vous sans parler d'Altis. On en a beaucoup parlé, vous avez entendu sûrement des bribes d'informations. Avant de vous passer deux slides pour dire ce qu'on a fait, le Conseil communal a déjà travaillé. On a rencontré Altis, on a rencontré le Conseil d'administration, on a rencontré l'opérationnel pour savoir exactement ce qui se passait et on a pris aussi des décisions.

J'ai participé le 6 juin à l'ensemble des AG du groupe Altis. Elles sont toutes le même jour, c'est-à-dire qu'on commence par SEDRE, SOGESA et ainsi de suite. Là, on a fini par BlueArk, mais en général, on finit par Altis Group.

Comme je l'ai dit, en amont de celle-ci, le Conseil municipal et la COFI ont rencontré à plusieurs fois les représentants d'Altis et leur fiduciaire. Le Conseil municipal a pris connaissance d'une situation délicate et a décidé la signature d'une postposition de nos prêts actionnaires pour un montant total de 2,5 millions, correspondant à la perte de l'exercice 2024 et à la projection d'une perte selon le budget 2025 rectifié, qui évite le surendettement de la société.

Concernant la situation actuelle, Altis a déjà pris certaines dispositions. Ils ont revu le budget 2025, initialement équilibré, et gèlent les engagements. À la demande de la Commune, une modification de l'ordre du jour a été demandée par le président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale à Orsières avec le report du point 7.3, qui est donner décharge au Conseil d'administration, à une assemblée générale extraordinaire en automne.

Les prochaines étapes, avant d'arriver à cette assemblée générale, c'est l'analyse détaillée des résultats et des projections à moyen terme pour un rétablissement d'un résultat équilibré et une demande de l'actionnaire de mettre en place un contrôle ordinaire par l'organe de révision.

La COFI a discuté. J'ai eu des contacts avec le président du conseil d'administration et ensemble, avec l'impulsion de la Commune, on a décidé de reporter ce point. C'est surtout pour dire qu'il y a un nouveau Conseil d'administration en place, avec des nouvelles personnes. Il faut qu'ils aient du temps pour pouvoir voir exactement ce qu'il s'est passé et ce qu'on va nous proposer pour l'avenir, pour qu'on soit sûrs que ça fonctionne. Le fait qu'à l'automne il y aura une assemblée extraordinaire, on pourra donner ou pas décharge à ce moment-là.

Une explication par rapport aux gens qui sont actuellement au Conseil d'administration et qui ont quitté le 6 juin. Ils sont partis avec le sac à dos, mais qui n'est pas vide. Ça veut dire qu'ils sont toujours responsables, vu qu'on n'a pas donné décharge, de ce qu'il s'est passé et de ce qui se passe maintenant.

Il faut penser aussi que l'Assemblée générale est au mois de juin, aussi en 2026, ce qui veut dire qu'ils sont aussi responsables d'une partie de l'année 2025, vu que les 6 premiers mois sont faits avec l'ancien conseil d'administration. C'est juste un complément pour vous dire que les gens qui ont fini, partent avec cette responsabilité. Quand on fait partie d'un Conseil d'administration, on n'est pas seulement là pour faire de la figuration, mais on a des responsabilités, et c'est souvent quand ça va mal ou plus mal que c'est compliqué.

Vous avez tous appris que le nouveau président du Conseil d'administration d'Altis Group est Stéphane Luisier. Ce n'est pas Fabien Sautier. Je l'avais dit déjà au début de l'année,

je ne prendrais la tête d'aucun conseil, je n'irais dans aucun conseil d'administration. Je m'occupe de la commune de Val de Bagnes et je crois qu'il y a assez à faire.

Vaudan Julien : Merci pour ces éclaircissements. Oui, il y a une question, Baptiste.

Darbellay Baptiste : Merci pour cette transparence et ces informations. On comprend effectivement des responsabilités potentielles par rapport au Conseil d'administration. Qu'en est-il de la direction de Altis Group ? On sait qu'il y a 2 ans, à peu près, il y avait eu un événement qui avait chahuté, il y en a eu d'autres, il y a eu pas mal de questions au niveau du Conseil général, de la commission de gestion, et on s'interroge toujours. Là, on voit qu'il y a une perte de confiance qui pourrait découler aussi au niveau de la direction.

Sauthier Fabien : On laissera la réflexion au futur Conseil d'administration. Le Conseil actuel aurait très bien pu virer les personnes, mais on fait quoi, après ? On voit qu'au niveau des finances, c'est déjà compliqué, ils ont de la peine à trouver du monde. Je pense que c'est important qu'ils puissent réfléchir justement un certain temps et on verra plus tard.

Vaudan Julien : Merci. Est-ce que vous avez d'autres points dans les divers ? Alors moi, j'ai trois petites choses avant de terminer. La première, il y a un verre qui vous attend après la séance et profitez de la présence des représentants du projet de la Maison de la Raclette et du projet de la salle de Verbier. Ils sont restés avec nous, ils ont eu cette patience. J'espère que vous allez en profiter, posez-leur des questions. Le deuxième point, on m'a refait la remarque que le nom des commissions est très long. Lors de votre prochaine réunion, réfléchissez à comment vous voulez nommer votre commission en trois lettres, ce serait sympa, ce n'est pas obligatoire, mais je pense que ça vaut la peine. Et la dernière chose avant l'apéro, le parking est gratuit, il vous suffit de vous approcher de la barrière, elle s'ouvrira toute seule. Merci beaucoup, et les brochures vous attendent à la sortie pour le plan de législation. Merci.

La séance est levée à 22h36

Pour le Conseil général :

Julien Vaudan
Président

Emily Vaudan
Secrétaire

- Annexes :
1. Liste des présences
 2. Présentation complète
 3. Messages de la Municipalité
 4. Interventions
 5. Rapports des commissions

Plénium du 11.06.2025

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent	Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	1			Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	1		
Monsieur	Amos	Guillaume	1			Monsieur	Maret	Gérald	1		
Monsieur	Amos	Samuel	1			Madame	Maret	Valérie	1		
Monsieur	Besse	Cédric	1			Monsieur	Martin	Sacha	1		
Monsieur	Besson	Félix	1			Monsieur	Melly	Alexis	1		
Madame	Bourgeois	Laurence	1			Monsieur	Michellod	Alain	1		
Madame	Bouverat	Myriam	1			Monsieur	Michellod	Patrick		1	
Monsieur	Bratter	Marcus		1		Madame	Monnard	Delphine	1		
Monsieur	Bruchez	Célien		1		Monsieur	Moser	Olivier	1		
Madame	Bruchez	Sari	1			Madame	Moulin-Bochud	Nathalie	1		
Monsieur	Bürcher	Patrice	1			Madame	Oakman Rossier	Christine	1		
Monsieur	Carron	Fabien		1		Monsieur	Pasche	Benjamin		1	
Monsieur	Carron	Michel	1			Madame	Pembe Tornay	Colette Miandabu	1		
Monsieur	Carron	Stefan	1			Monsieur	Perraudin	Florian	1		
Madame	Chevrier	Célia	1			Monsieur	Perraudin	Julian	1		
Monsieur	Corthay	Anthony		1		Madame	Picchio	Pauline	1		
Madame	Corthay Durrer	Anne-Claude	1			Monsieur	Roserens	Stéphane	1		
Madame	Daragon	Leyla Solène		1		Monsieur	Rossier	Gaëtan	1		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	1			Monsieur	Saillen	Lionel	1		
Monsieur	Délitroz	Gabriel	1			Monsieur	Sauthier	Ludovic	1		
Madame	Deslarzes	Sophie	1			Monsieur	Schraner	Malko	1		
Madame	Farquet	Sarah	1			Monsieur	Tellen	Dominique		1	
Madame	Fellay	Fanny	1			Monsieur	Terrettaz	Cédric	1		
Monsieur	Fellay	Sébastien	1			Monsieur	Tissières	Mathieu		1	
Monsieur	Filliez	Olivier	1			Monsieur	Troillet	Emmanuel		1	
Monsieur	Fournier	Romain	1			Monsieur	Vaudan	Christophe	1		
Monsieur	Frossard	Alain		1		Madame	Vaudan	Emily	1		
Monsieur	Gard	Pierre-André	1			Madame	Vaudan	Fanny	1		
Monsieur	Joris	Thierry	1			Monsieur	Vaudan	Julien	1		
Madame	Löf	Tora	1			Monsieur	Vaudan	Simon	1		

24 6 0

25 5 0

49 11 0

60

82%



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Plenum du Conseil général de Val de Bagnes

Salle polyvalente de la Comba - Verbier

Mercredi 11 juin 2025, 19h30

Réseau wifi : Val de Bagnes Invite
Authentification via n° de téléphone privé



Val de Bagnes
Nature et Innovation

Gold

Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 9 avril 2025
4. Approbation des comptes 2024 de la Commune (y compris le détail des dépenses urgentes liées aux intempéries de l'été 2024)
5. **Présentation du Centre culturel de Verbier**
6. Développement et vote du postulat « Service médical de Verbier et son intégration dans la politique de santé du Val de Bagnes » du 28.04.25 (P06)
7. Développement et vote du postulat « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)
8. Développement et vote du postulat « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)
9. **Développement et vote du postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » P09**
10. Information sur le nouveau Programme de législature (PL)
- ~~11. Information sur le projet Maniak Altis~~
12. Information sur l'avancement du projet de la Maison de la raclette
13. Information sur la mobilité : état des lieux et perspectives de développement
14. Divers



1 Contrôle des présences



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour**

Approuvez-vous l'ordre du jour ?



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 9 avril 2025**

Approuvez-vous le procès-verbal du 9 avril 2025 ?



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 9 avril 2025
- 4 **Approbation des comptes 2024 de la Commune (y compris le détail des dépenses urgentes liées aux intempéries de l'été 2024)**

Approbation des comptes 2024 de la Commune

Les chiffres-clés

- Charges maîtrisées

Comptes 2024	Budget 2024	Variation %	Comptes 2023	Variation %
CHF 124'214'142	CHF 122'726'692	1.21%	CHF 113'806.025	9.15%

- Événement exceptionnel été 2024 CHF 4'626'000
- Marge d'autofinancement CHF 50'018'453
- Degré d'autofinancement des investissements > à 100 %
- Fortune nette par habitants CHF 5'559

Approbation des comptes 2024 de la Commune (y compris le détail des dépenses urgentes liées aux intempéries de l'été 2024)

Les chiffres-clés

		Comptes 2024	Budget 2024	Variation %	Comptes 2023	Variation %
1	Revenus financiers	174'232'595	143'281'100	21.60%	162'991'389	6.90%
2	Charges financières	124'214'142	122'726'692	1.21%	113'806'025	9.15%
3 = 1 - 2	Marge d'autofinancement	50'018'453	20'554'408	143.35%	49'185'365	1.69%
4	Amortissements	26'611'897	28'780'800	-7.54%	24'967'789	6.58%
5	(Attribution) / Prélèvement sur financement spéciaux	1'875'093	698'100	168.60%	4'171	44856.12%
6	Attribution à la réserve de politique budgétaire	0	0	n/a	0	n/a
7 = 3 - 4 - 5 - 6	Excédent de revenus (charges)	21'531'463	-8'924'492	-341.26%	24'213'404	-11.08%
8	Investissements nets	49'189'675	56'417'100	-12.81%	47'555'528	3.44%
9 = 3 - 8	Excédent (+) / Insuffisance de financement (-)	828'778	-35'862'692	-92.12%	1'629'836	-49.15%

Approbation des comptes 2024 de la Commune

Investissements

Investissements corporels et incorporels

	CHF
▪ Aménagements routiers et tapis divers	5'825'407
▪ Centre sportif	3'486'878
▪ Dépenses liées à l'eau usées (nettes des taxes de raccordement)	3'380'998
▪ Bâtiment Raiffeisen - Vollèges	3'365'326
▪ Amélioration du réseau irrigation et amélioration des prises d'eau	2'867'362
▪ Dépenses liées à l'eau potable (nettes des taxes de raccordement)	2'741'042
▪ Bâtiment Ciel & Terre - Sembrancher	2'716'039
▪ Remise en état des torrents y c Merdenson	2'632'255
▪ Dignes de protection avalanches Lourtier	1'700'056
▪ Aménagement zone Brunet - Verbier	1'600'000
▪ Bâtiment administratif Bagnes (maison Rose)	1'400'000
▪ Maison de la sécurité	1'200'000
▪ Participation au réseau des routes cantonales	827'616
▪ Bâtiment Les Moussaillons	770'000
Sous-total investissements corporels	34'512'978

Investissements financiers (prêts et participations)

▪ Bourgeoisie	5'500'000
▪ Gécal SA	4'000'000
▪ Altis Groupe SA	1'000'000
Sous-total investissements financiers	10'500'00

Valeurs nettes des investissements

45'012'978

Approbation des comptes 2024 de la Commune

Bilan

	Actifs		Passifs	
	2024	2023	2024	2023
PATRIMOINE FINANCIER	225.99	241.77	CAPITAUX DE TIERS	165.88 183.34
100. Disponibilités et placements à courts terme	32.59	36.44	200. Engagements courants	81.32 86.33
101. Créances	-16.85	-34.60	201. Engagements fin. à court terme	0.00 10.00
102. Placements financiers à court terme	15.09	45.30	204. Passifs de régularisation	47.62 43.40
104. Actifs de régularisation	138.35	140.50	205. Provision à court terme	1.02 0.77
106. Stock, fournitures et travaux en cours	0.03	0.02	206. Engagements financiers à long terme	3.19 3.48
107. Placements financiers	43.76	41.11	208. Provisions à long terme	19.01 24.81
108. Immobilisations corporelles PF	13.00	13.00	209. Engag. envers les fin. spéciaux et fonds capitaux de tiers	13.70 14.55
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	355.77	333.20	CAPITAUX PROPRES	415.88 391.63
140. Immobilisations corporelles PA	298.41	285.51		15.34 17.08
142. Immobilisations incorporelles	2.33	2.05	291. Fonds enregistrés sous capital propre	5.73 1.28
144. Prêts	42.58	32.56	294. Réserves	45.00 45.00
145. Participations, capital social	2.93	2.93	299. Excédent/découvert au bilan	349.80 328.27
146. Subventions d'investissements	9.50	10.15	2999 Résultats cumulés des années précédentes	328.27 304.06
Total actifs	581.76	574.97	Résultat de l'exercice	21.53 24.21
			Total passifs	581.76 574.97

Approbation des comptes 2024 de la Commune

Détails des charges et Revenus 2024 Sinistre du Fregnoley

		Charges	Revenus
		CHF	CHF
Frais de personnel			
	Heures supplémentaires payées	94'614.85	
Prestations de tiers			Frais facturés à des tiers
	Génie Civil	3'340'840.40	19'465.05 Essence
	Sécurité	408'832.75	450.00 Lampes de poches
	Infos population	127'382.60	250'000.00 SDM
	Divers aménagements	225'717.70	
	Frais divers (repas et boissons)	52'793.89	4'155'567.34
Formation et enseignement			Subventions:
	Matériel et mobilier scolaires	8'392.00	2'248'000.00 Canton
Indemnités versées à des tiers			Indemnités reçues
	aides aux évacués	77'500.00	77'500.00 Croix-Rouge
	soutien achats vélos électriques	58'125.00	25'000.00 Migros
	soutien mamans de jours	2'087.25	
	Soutien aux commerces	134'600.00	
	Autres	1'513.19	273'825.44
Indemnités camping de Champsec			
	Coûts d'énergie pris en charge	17'259.25	
	Indemnités aux résidents	76'500.00	93'759.25
	Total des coûts	4'626'158.88	2'620'415.05 Total des revenus
	Charge nette	2'005'743.83	

Question

Approuvez-vous les comptes 2024 de la Municipalité de Val de Bagnes ?



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 9 avril 2025
- 4 Approbation des comptes 2024 de la Commune
- 5 Présentation du Centre culturel de Verbier**

Présentation du Centre culturel de Verbier

« Développer un second pilier culturel, complémentaire à l'offre sportive »

- Apprentissage et formation
- Evènements locaux et internationaux
- Programmation artistique et culturelle sur 12 mois

Centre culturel et économique pour Val de Bagnes

Présentation du Centre culturel de Verbier



Superficie : 9'652 m² (zone en rouge)

Règles actuelles :

- Affectation (art. 105 RCCZ) : « cette zone est destinée aux commerces, bureaux, locaux de travail et à l'habitation permanente et saisonnière »
- IBUS : 1.07
- Hauteur : 15m
- Longueur max. de façade : 30m

Résumé : les règles actuelles ne sont pas compatibles avec le projet de centre culturel.

Un programme complémentaire, de type hôtelier, est étudié en sus.

Présentation du Centre culturel de Verbier

« La Fondation a pour but la conception, la construction et l'exploitation d'un centre culturel à Verbier dans la stratégie globale de développement économique et culturel de la Commune »

- Fondation créée en partenariat avec le Verbier festival et la commune de Val de Bagnes
- Deux membres du Conseil municipal siègent au Conseil de Fondation

CENTRE CULTUREL DE VERBIER

Présentation au Conseil Général de Val de Bagnes

11 juin 2025

1/ CONTEXTE

- Master Plan Tourisme
- Devenir une référence des destinations de montagne du tourisme durable 4 saisons
- 2 piliers : Sport & Culture

- Evolution démographique
- Changement climatique

- Réputation internationale
- Histoire et richesse du patrimoine et des activités culturelles en Val de Bagnes

2/ OBJECTIFS

- Un Centre Culturel pour tous, sans exclusion
- Une Agora, un Forum, un lieu de vie et d'échanges au cœur de la station
- Un lieu ouvert au public la journée, indépendamment de l'offre de spectacles le soir
- Un équipement qui propose 4 fonctions fondamentales : salle de concert, studios de travail, galerie d'exposition d'art, capacité MICE
- Doter Verbier et le Val de Bagnes d'une salle de référence internationale
(La Chaux-de-Fonds, NE, 1955, 1.100 places / KKL Lucerne, LU, 1998, 1.900 places)

3/ MANIFESTO

- Ce n'est pas la salle du Verbier Festival mais le Centre Culturel de tous les bagnards
- Une autonomie financière pour la construction et l'exploitation
- Un projet qui doit emporter l'adhésion de la population
- Un bâtiment respectueux de son environnement naturel et urbain
- Un impact économique positif pour la communauté et le territoire

4/ ORGANISATION

- Fondation du Centre Culturel de Verbier
Créée à 50/50 par la Commune et le Verbier Festival le 1^{er} octobre 2024
- Conseil de Fondation : 7 membres

Peter Brabeck-Letmathe (Président)

Patrick de Preux (Vice-Président)

Patrick Aebischer

Fabien Sauthier

Pierre-Yves Gay

Julien Schoenlaub

Hervé Boissière

5/ EQUIPE DU PROJET

- Architectes :

KKAA (Kengo Kuma & Associates, Tokyo) : Lead

RDR (Richter Dal Rocha, Lausanne) : Executive

- Acousticien :

Nagata Acoustics (Paris)

- Paysagiste :

varia (Lausanne)

- Comité de Pilotage :

Hervé Boissière, Bertrand Deslarzes, Frédéric Quennoz, Kenneth Ross & Frédéric Comby (RDR)

7/ LE PROJET

CENTRE CULTUREL

- Salle 800 places, modulable, flexible, pour tous les styles de musique et d'événements
- Auditorium 120 places
- Galerie d'exposition d'art
- Espace immersif
- Espace enfants
- Boutique
- Café
- Studios de répétition
- Capacités d'enregistrement
- MICE

7/ LE PROJET

HOTEL

- 4 ****
- 55/60 chambres
- Café & restaurant
- Spa
- Exploitation à décider par la Commune

JARDINS

Conserver un lieu de vie familial, convivial, ouvert à tous (3.000 m2 disponibles)



Mountain peaks



Integrated into nature



Characteristic pitch roof



Local materials



















8/ PROCHAINES ETAPES

- 11 juin Conseil Général Plenum
- 12 juin Société de Développement Verbier Tourisme
- 16 juillet Ouverture du VF & Présentation du CCV au Pavillon des Combins
- 23 juillet Visite de Kengo Kuma. Rencontre publique VF TALKS
- Automne 2025 Début des rencontres avec la population

10/ PLANNING PREVISIONNEL

- S1 2026 Finalisation du projet : programme & budget
- T3 2026 Dépôt du PAZ
- T4 2027 Homologation du PAZ
- T1 2028 Permis de construire
- 2028 2029 2030 Construction
- S1 2031 Finitions
- 07 2031 Ouverture du CCV lors du 38° Verbier Festival

MERCI !



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 9 avril 2025
- 4 Approbation des comptes 2024 de la Commune
- 5 Présentation du Centre culturel de Verbier
- 6 **Développement et vote du postulat « Service médical de Verbier et son intégration dans la politique de santé du Val de Bagnes » du 28.04.25 (P06)**

Développement et vote du postulat « Service médical de Verbier et son intégration dans la politique de santé du Val de Bagnes » du 28.04.25 (P06)

- Développement des postulants
- Préavis communal

Question

Approuvez-vous le postulat : Service médical de Verbier et son intégration dans la politique de santé du Val de Bagnes ?



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 9 avril 2025
- 4 Approbation des comptes 2024 de la Commune
- 5 Présentation du Centre culturel de Verbier
- 6 Postulat « Service médical de Verbier » (P06)
- 7 Développement et vote du postulat « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)**

Développement et vote du postulat « Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs » du 07.05.25 (P07)

- Développement des postulants
- Préavis communal

Question

Approuvez-vous le postulat : Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs ?



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 9 avril 2025
- 4 Approbation des comptes 2024 de la Commune
- 5 Présentation du Centre culturel de Verbier
- 6 Postulat « Service médical de Verbier » (P06)
- 7 Postulat « Accompagnement dans les transports scolaires » (P07)
- 8 **Développement et vote du postulat « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)**

Développement et vote du postulat « Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) » du 08.05.25 (P08)

Développement des postulants

Postulat « Pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse (P08) »

11.06.2025 « Mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 »

- Le Conseil municipal salue les réflexions apportées par le postulat.
- Le postulat rejoint l'orientation prise par le Conseil municipal pour une mobilité durable.
- En cas d'acceptation, une analyse technique et financière des mesures proposées sera faite.

Question

Approuvez-vous le postulat : Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala) ?



- 01 Contrôle des présences
- 02 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 03 Approbation du procès-verbal du Plenum du 9 avril 2025
- 04 Approbation des comptes 2024 de la Commune
- 05 Présentation du Centre culturel de Verbier
- 06 Postulat « Service médical de Verbier » (P06)
- 07 Postulat « Accompagnement dans les transports scolaires » (P07)
- 08 Postulat « Pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse (P08)
- 09 **Postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur du Haut val de Bagnes (P09) »**

Développement et vote du postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes (P09) »

- Développement des postulants
- Préavis communal

Question

Approuvez-vous le postulat : Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes ?



- 01 Contrôle des présences
- 02 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 03 Approbation du procès-verbal du Plenum du 9 avril 2025
- 04 Approbation des comptes 2024 de la Commune
- 05 Présentation du Centre culturel de Verbier
- 06 Postulat « Service médical de Verbier » (P06)
- 07 Postulat « Accompagnement dans les transports scolaires » (P07)
- 08 Postulat « Pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse (P08)
- 09 Information sur le nouveau Programme de législature (PL)**

Information sur le nouveau Programme de législature (PL)



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2025-2028

Val de Bagnes, une commune
de montagne **innovante**,
harmonieuse et **solidaire**

*À vous
de jouer!*
PREMIÈRE MANCHE:
LES ENJEUX SONT POSÉS



LE CONSEIL MUNICIPAL LANCE LA PARTIE

Le PL c'est comme une carte routière : on voit où on veut aller et les différents chemins qu'on peut prendre pour atteindre le but !



FRANÇOIS VEUTHEY

Conseiller municipal
Bâtiments, bourgeoisie
et agriculture (BBA)

L'humain au centre du Val de Bagnes. Vivre bien ensemble.



JEAN-DANIEL TROILLET

Conseiller municipal
Contributions, social,
population et cadastre
(CSPC)

Le PL est la liste des objectifs à atteindre et des projets à réaliser durant cette législature.



VALÉRIE GUIGOZ
Conseillère municipale
Travaux publics et
environnement (TPE)

Le cap à suivre
et la boussole.



MÉLANIE MENTO
Conseillère municipale
Finances et gestion (FG)

C'est la boussole à laquelle se référer lorsque l'on s'égare, le cap à tenir pour la législature et le résumé des projets avec leur priorisation.



BRUNO MOULIN
Conseiller municipal
Sécurité et santé
publiques (SSP)

Une vision commune sur la politique et les projets que nous voulons mener à bien et voir aboutir durant cette législature.



ANNE-MICHÈLE LACK

Conseillère municipale
Jeunesse, formation et
cohésion sociale (JFC)

Baromètre et feuille de route reflétant là où nous voulons aller et les moyens à mettre pour y parvenir.



PIERRE-YVES GAY
Conseiller municipal
Aménagement du
territoire, constructions
et mobilité (ATCM)

Une volonté partagée à laisser Val de Bagnes s'épanouir et se développer en accord avec ses habitants.



MALVINE MOULIN
Conseillère municipale
Culture, tourisme et
sport (CTS)



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

LA MÉTHODE
SPEEDBOAT



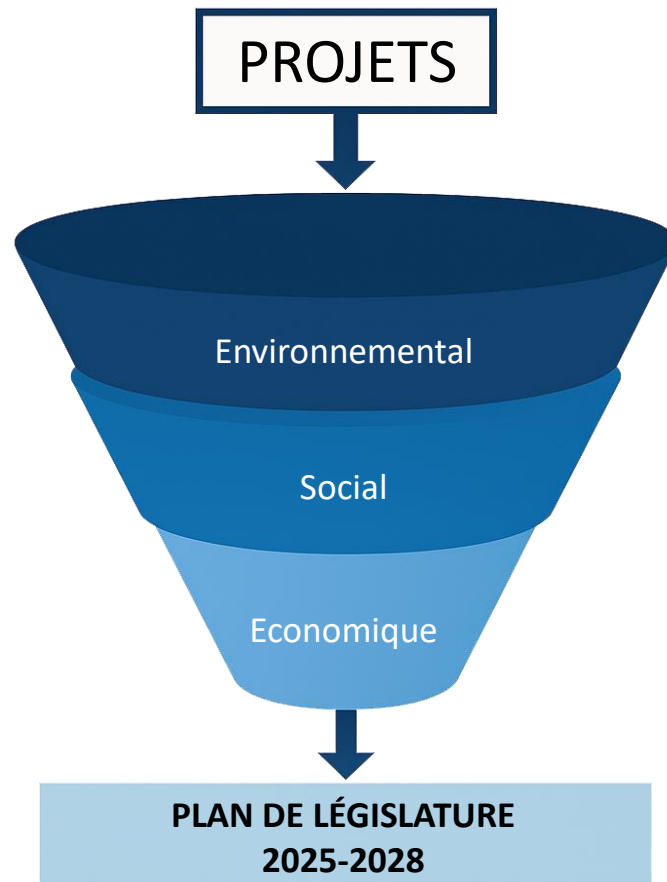
VAL DE BAGNES
2050



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



CLASSIFICATION DES PROJETS SELON PLUSIEURS CRITÈRES



OUI

OUI 3 PILIERS

NON

PEUT-ÊTRE

PROJET/MESURE (à découvrir en 09.25)

NOM DU PROJET

Définition du projet

Double transversalité des projets

1. AXES



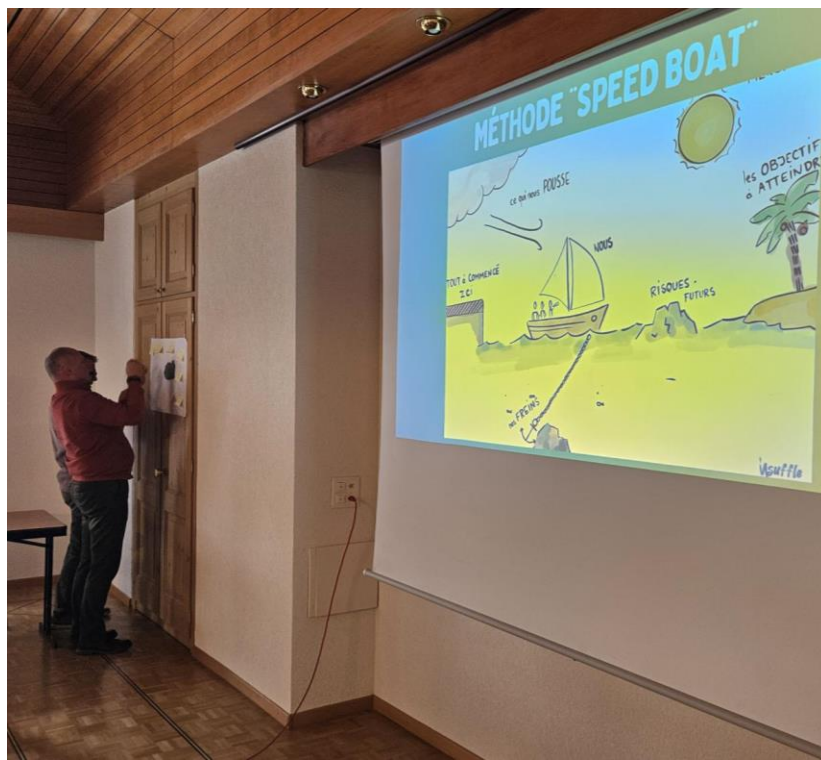
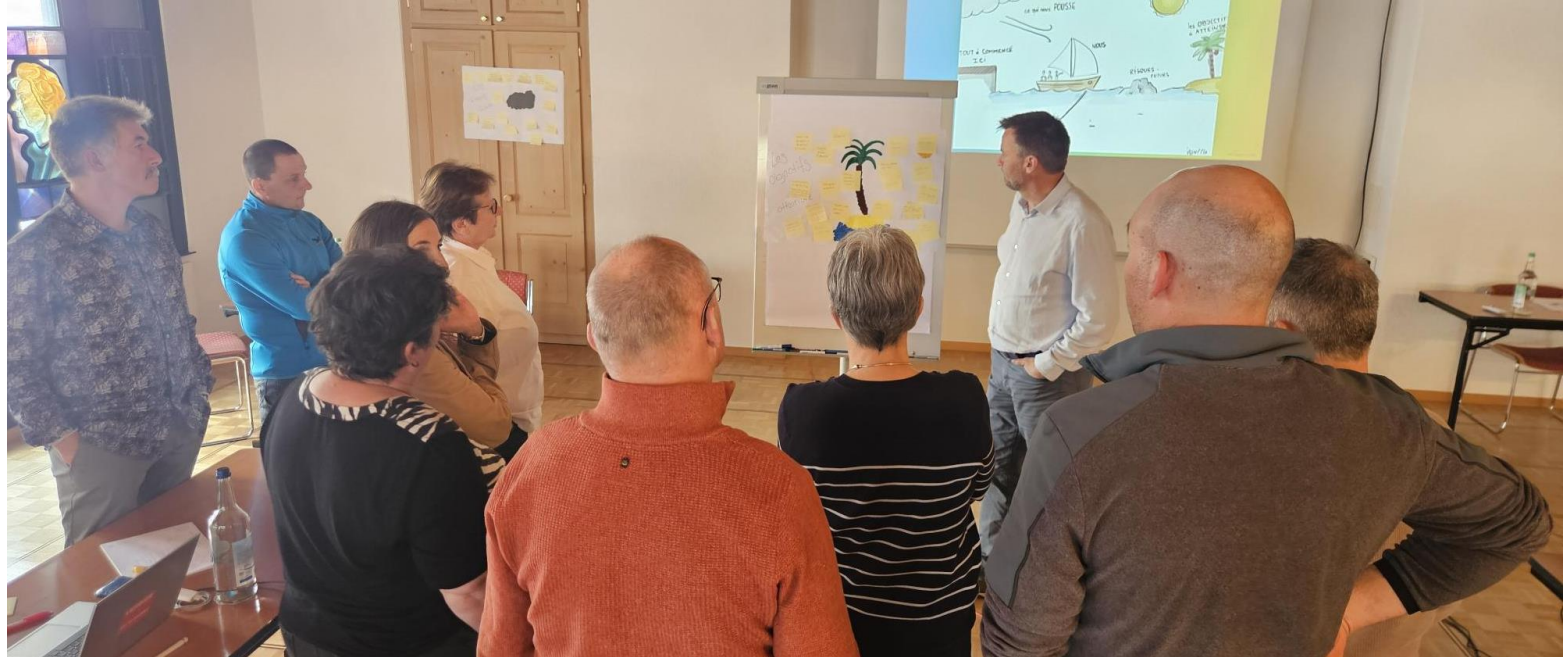
2. DICASTÈRES



Jalons temporels



BRAINSTORMING EN IMAGE



VAL DE BAGNES 2050

La méthode Bagnes 2050 est un exercice collectif de projection dans le futur, visant à imaginer la commune idéale de demain pour inspirer les décisions d'aujourd'hui.

La commune a réuni l'office du tourisme, Téléverbier et Altis afin de définir une vision commune du territoire.

Cet atelier collaboratif a permis de faire émerger des priorités partagées – attractivité, mobilité, durabilité – ainsi que des projets concrets.

Ces jalons communs viennent nourrir le plan de législature et renforcent une action publique cohérente et concertée.



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES





VAL DE BAGNES

2050

QUE VOIS-TU AUTOUR DE TOI ?

Une **vallée plus verte et mieux structurée**, marquée par une densification maîtrisée, un exode partiel et des infrastructures modernes.

Une **mobilité repensée**, avec moins de voitures, plus de mobilité douce et une utilisation optimisée du territoire.

Une **nature en transition**, affectée par le changement climatique mais encore préservée, avec des paysages mêlant patrimoine bâti et espaces naturels.

Un **tourisme durable et équilibré**, actif toute l'année, dans des villages densifiés mais fidèles à leur identité.



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

VAL DE BAGNES

2050

À QUOI VONT RESSEMBLER LES HABITANTS ?

Un **centre vivant et attractif**, favorisant la **cohésion sociale** et accueillant une **population cosmopolite** et **aisée**.

Une **société en mutation**, marquée par le vieillissement, la mixité culturelle et l'essor des forfaits fiscaux.

Des **défis sociaux croissants**, avec un clivage économique accentué et une solitude malgré l'hyperconnectivité.

Une **identité locale forte**, portée par la fierté collective, la vie associative et la préservation des traditions.





VAL DE BAGNES

2050

À QUOI RESSEMBLENT LES RUES ?

Une **mobilité douce et innovante**, avec moins de voitures, des modes de transport alternatifs et des solutions technologiques fluidifiant les déplacements.

Des **espaces urbains accueillants et végétalisés**, conçus pour la convivialité, la détente et les échanges entre habitants et visiteurs.

Un **commerce moderne et attractif**, digitalisé, varié et intégré à des rues animées où les piétons sont prioritaires.

Une **commune connectée et agréable à vivre**, où la technologie améliore le quotidien et où les infrastructures renforcent la qualité de vie.





VAL DE BAGNES

2050

QU'EST CE QUI FAIT LA FIERTÉ DE LA COMMUNE À CE JOUR ?

Une **qualité de vie élevée et inclusive**, dans un cadre naturel sécurisé, avec des autorités à l'écoute et une forte mixité intergénérationnelle.

Une **transition écologique maîtrisée**, alliant traditions alpines, innovation durable, et protection des paysages et de la culture locale.

Une **économie diversifiée et résiliente**, portée par l'innovation, des circuits courts renforcés et un domaine skiable modernisé.

Un **tourisme dynamique et équilibré**, actif toute l'année, mêlant sport, gastronomie, patrimoine et positionnement international.

Des **opportunités renforcées pour tous**, en particulier les jeunes, avec une meilleure connectivité entre Verbier et le reste de la vallée.





LA MÉTHODE SPEEDBOAT

CE QUI NOUS POUSSE

Val de Bagnes avance grâce à une vision claire, des ressources solides et un engagement fort en faveur du bien commun.

TOUT A COMMENCÉ ICI

FREINS

La multiplication et la complexification des processus internes et juridiques freinent l'efficacité de l'administration et impactent les différents acteurs. Un travail de simplification pour rendre l'administration plus réactive et efficace doit être entrepris, afin de renforcer la confiance envers la Commune.

NOUS, LA COMMUNE

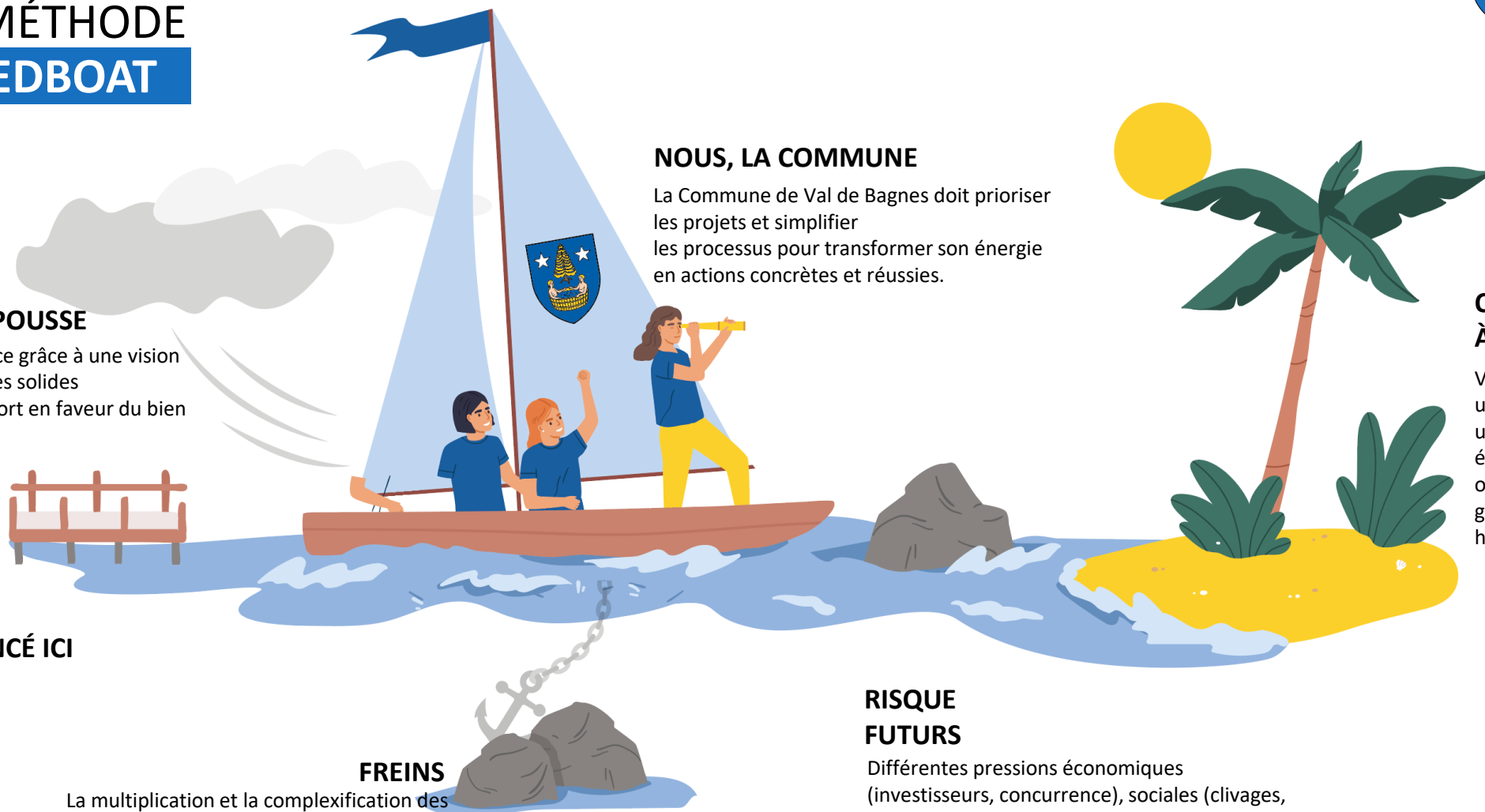
La Commune de Val de Bagnes doit prioriser les projets et simplifier les processus pour transformer son énergie en actions concrètes et réussies.

RISQUE FUTURS

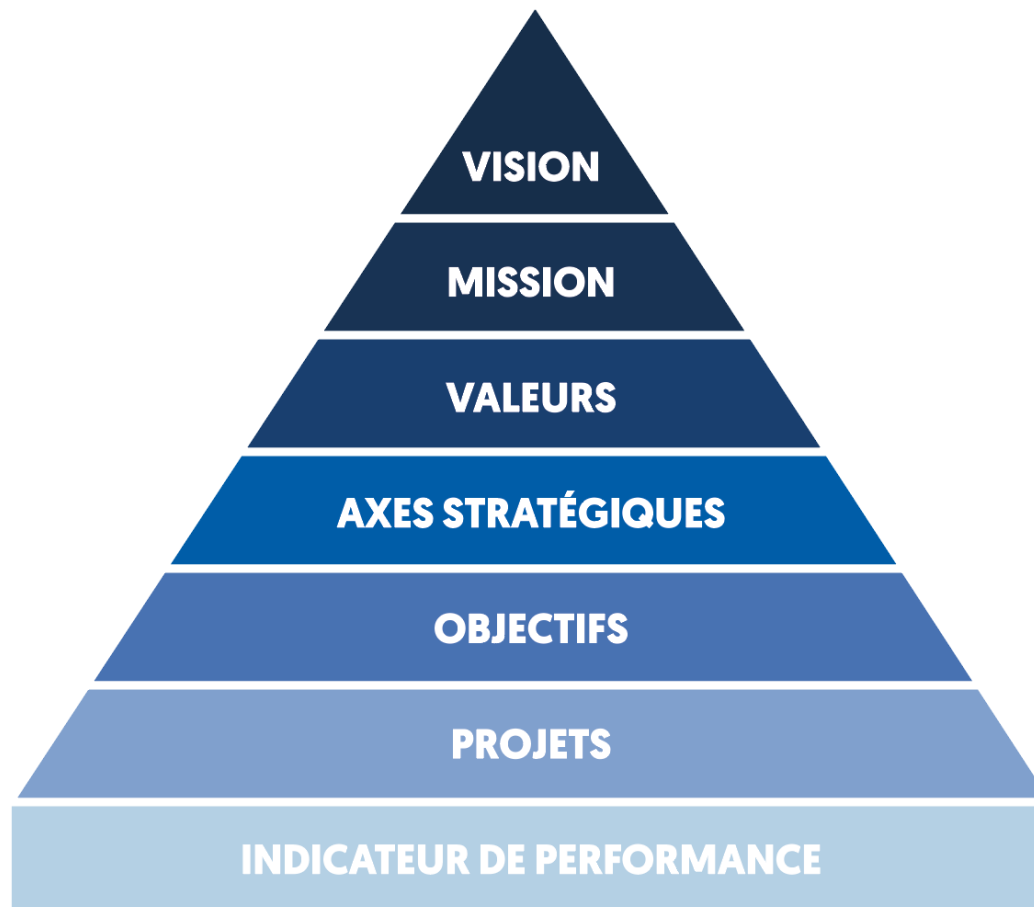
Différentes pressions économiques (investisseurs, concurrence), sociales (clivages, isolement) et environnementales (changement climatique, ressources énergétiques) peuvent menacer la Commune. Ces risques nécessitent réflexion et adaptation.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

Val de Bagnes vise une réalisation maîtrisée, un développement équilibré et une organisation efficace pour garantir un avenir harmonieux.



LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE



NOTRE VISION

Val de Bagnes, une commune
de montagne **innovante**,
harmonieuse et **solidaire**

Annoncés en
septembre 2025



NOTRE MISSION

Val de Bagnes...

- S'engage à agir pour ses citoyens et ses hôtes, intégrant les **spécificités de son territoire montagnard**.
- Encourage la **cohésion sociale** et la vie associative, tout en veillant à offrir un cadre de vie, de travail et de séjour de qualité, permettant à chacun de s'épanouir.
- Garantit des **services publics de proximité** accessibles à tous, soutient un développement économique dynamique, responsable et durable, et valorise son patrimoine naturel et culturel.
- Stimule **l'innovation**, intégrant des technologies adaptées aux réalités de la montagne et explorant des solutions intelligentes pour anticiper les défis futurs.
- Place **la sécurité et la résilience** de la population au cœur de ses priorités, agissant de manière proactive face aux risques naturels, renforçant la collaboration avec les acteurs clés de la sécurité, et veillant à la qualité des aménagements et des infrastructures.

NOS VALEURS



CRÉATIVITÉ

Imaginer et construire
des nouvelles solutions



RESPECT

Considérer l'autre
et agir avec bienveillance



EXCELLENCE

Viser la qualité
et l'amélioration continue



PROXIMITÉ

Rester accessible
et à l'écoute



AUTHENTICITÉ

Respecter et valoriser
notre patrimoine

C R E P A

6 AXES POUR AGIR
ENSEMBLE

Innovation et tradition

AXE
MOBILITÉ

AXE
TOURISME

AXE
**COMMUNE
EXEMPLAIRE**

AXE
ENVIRONNEMENT

AXE
ÉCONOMIE

AXE
BIEN-ÊTRE

AXES ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

6 AXES POUR AGIR ENSEMBLE

Innovation et tradition

AXE MOBILITÉ

objectif:

Nous développons une mobilité multimodale, tout en renforçant la mobilité douce et les transports publics afin de garantir des accès adaptés aux structures publiques.

AXE TOURISME

objectif:

Nous oeuvrons pour un tourisme attractif et durable toute l'année, en renforçant l'offre culturelle et sportive, en soutenant l'hôtellerie, la gastronomie et l'événementiel, tout en valorisant le patrimoine.

AXE COMMUNE EXEMPLAIRE

objectif:

Nous pratiquons un savoir-faire innovant et responsable et menons des projets concrets au bénéfice de la communauté.

AXE ENVIRON- NEMENT

objectif:

Nous nous adoptons au changement climatique en préservant la biodiversité, en optimisant les ressources et en visant zéro émission carbone d'ici 2050.

AXE ÉCONOMIE

objectif:

Nous stimulons une économie locale dynamique et durable, en renforçant le tourisme tout en soutenant les initiatives innovantes et responsables.

AXE BIEN-ÊTRE

objectif:

Nous favorisons une société inclusive et solidaire en encourageant la participation de toutes et tous, en valorisant la diversité et les traditions, en luttant contre l'isolement social, tout en assurant la sécurité, la qualité de vie, et l'accès équitable aux soins.



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



*À vous
de jouer!*

RENDEZ-VOUS
EN SEPTEMBRE POUR LA
SECONDE MANCHE
VOUS AVEZ LES CARTES
EN MAINS!



- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 9 avril 2025
- 4 Approbation des comptes 2024 de la Commune
- 5 Présentation du Centre culturel de Verbier
- 6 Postulat « Service médical de Verbier » (P06)
- 7 Postulat « Accompagnement dans les transports scolaires » (P07)
- 8 Postulat « Pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse (P08)
- 9 Information sur le nouveau Programme de législature (PL)
- 10 Information sur l'avancement du projet de la Maison de la raclette**

Information sur le projet de la Maison de la raclette

Vision du dicastère CTS

Tourisme 10/12 mois

2 piliers
Sport
&
culture

1 politique
culturelle 2018

Actualisation 2025
présentée à la
commission JFCS-
TCS automne 2025

3 pôles

au cœur d'un réseau culturel

Événements

VERBIER

Offre publique dynamique

LE CHÂBLE

Patrimoine & innovation

BRUSON

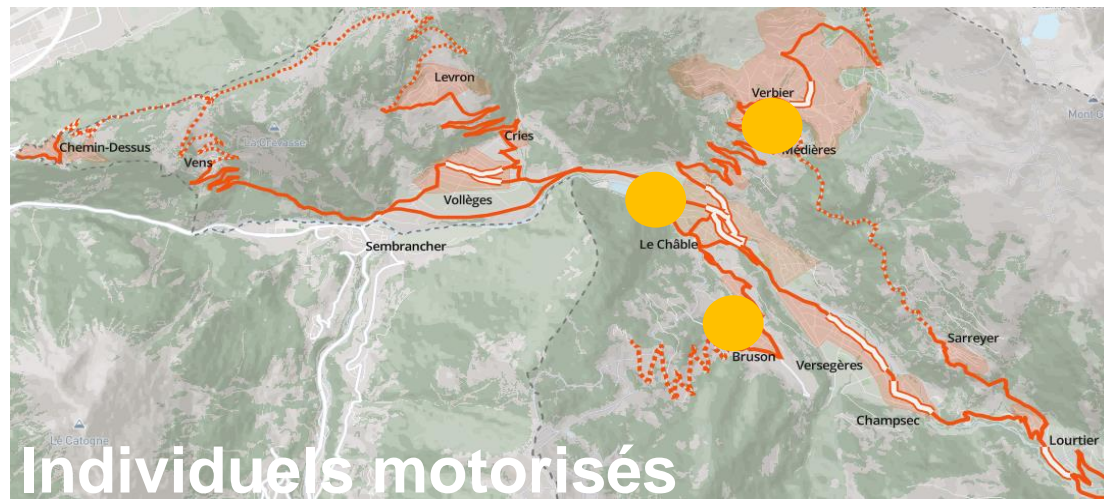
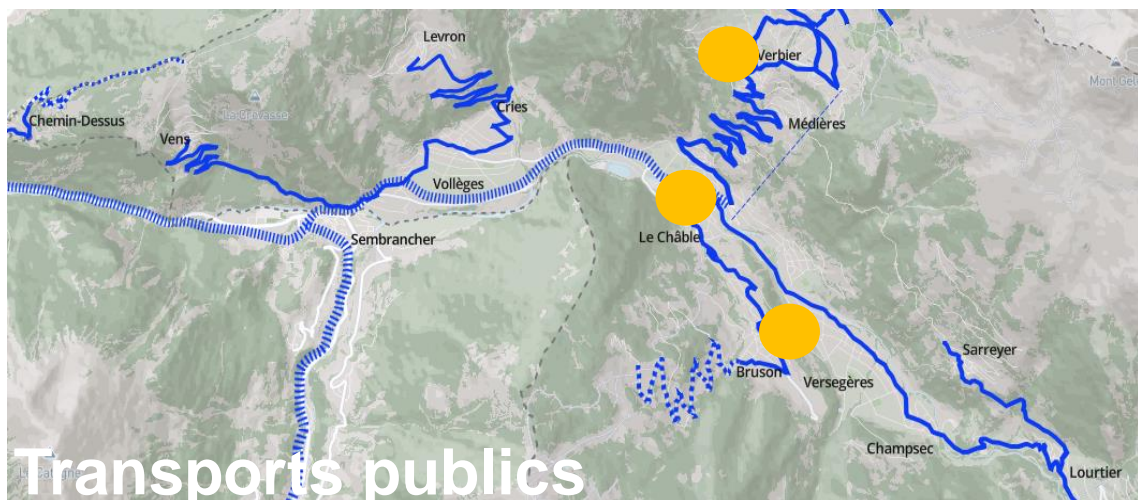
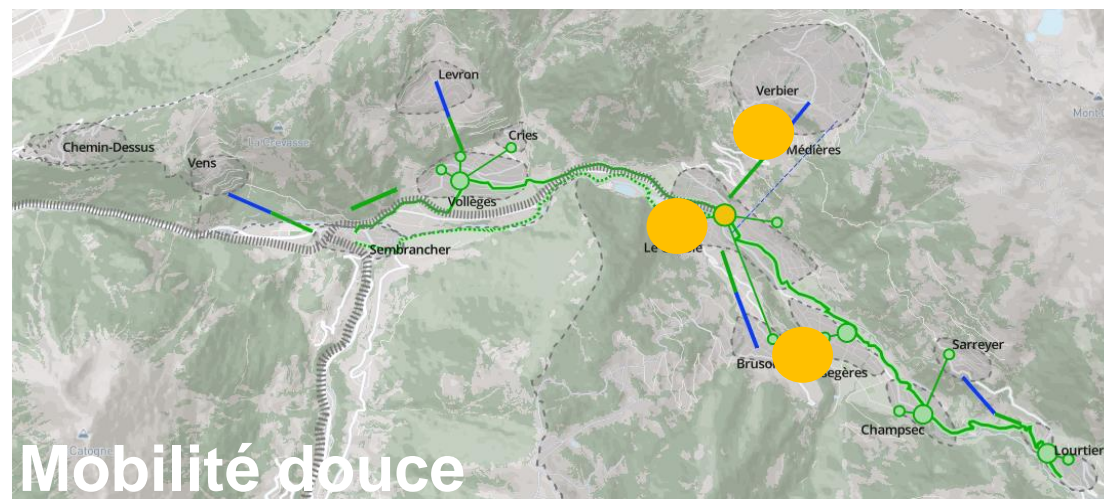
Information sur le projet de la Maison de la raclette

3 pôles complémentaires

Inscrits dans le plan directeur mobilité

2 présentés ce soir :

- Centre culturel de Verbier
- Maison de la Raclette



Information sur le projet de la Maison de la raclette

BESOINS



OFFRE



PUBLIC PRINCIPAL



Information sur le projet de la Maison de la raclette

Historique

Quand	Qui	Quoi
Janv. 2023	Commune	Acquisition du terrain
Fév. 2023	Ass. Maison de la Raclette	Dossier final de présentation du projet
Août 2023	BDO	Rapport sur le business plan
Juin 2024	Ass. Maison de la Raclette	Présentation au Conseil général
Sept. 2024	BDO	Analyse juridique et fiscale
Déc. 2024	CG, budget 2025	CHF 600'000.- (jusqu'à l'autorisation de construire)
Mars 2024	FIMA	Etude de faisabilité (budget cadre)
Avril 2025	CM	Etablissement du cahier des charges pour mandat d'étude parallèle

Information sur le projet de la Maison de la raclette

Gouvernance

Commune

- Propriétaire du bâtiment
- Soutien au développement et à l'activité annuelle

Association

- Initiatrice du projet
- Développement du projet culturel et du fonctionnement
- Recherche de fonds

Fondation

- Créée par la Commune
- Gérera l'ensemble des activités de la Maison de la Raclette afin de garantir l'affectation des fonds et la réalisation des buts
- A sa création, prend le relai des activités de l'association

Information sur le projet de la Maison de la raclette

Financement

Commune

- Acquisition terrain, démolition, études et développement
- Bâtiment : plafond fixé à 8 mio (planification financière)
- Soutien au fonctionnement : défini à CHF 250'000.-

Association puis Fondation

- Equipement d'exploitation, frais de création et de recherche
- Budget d'exploitation : CHF 2'500'000.-

Information sur le projet de la Maison de la raclette



Information sur le projet de la Maison de la raclette

Prochaines étapes

Quand	Quoi
En cours	Concept mobilité de la Maison de la raclette
11 juin 2025	Information du CG par le président
septembre 2025	Présentation à la population
Automne	Mandat d'étude parallèle
1 ^e Semestre 2026	Plans jusqu'à l'autorisation de construire
2026	Demande du crédit d'engagement au CG

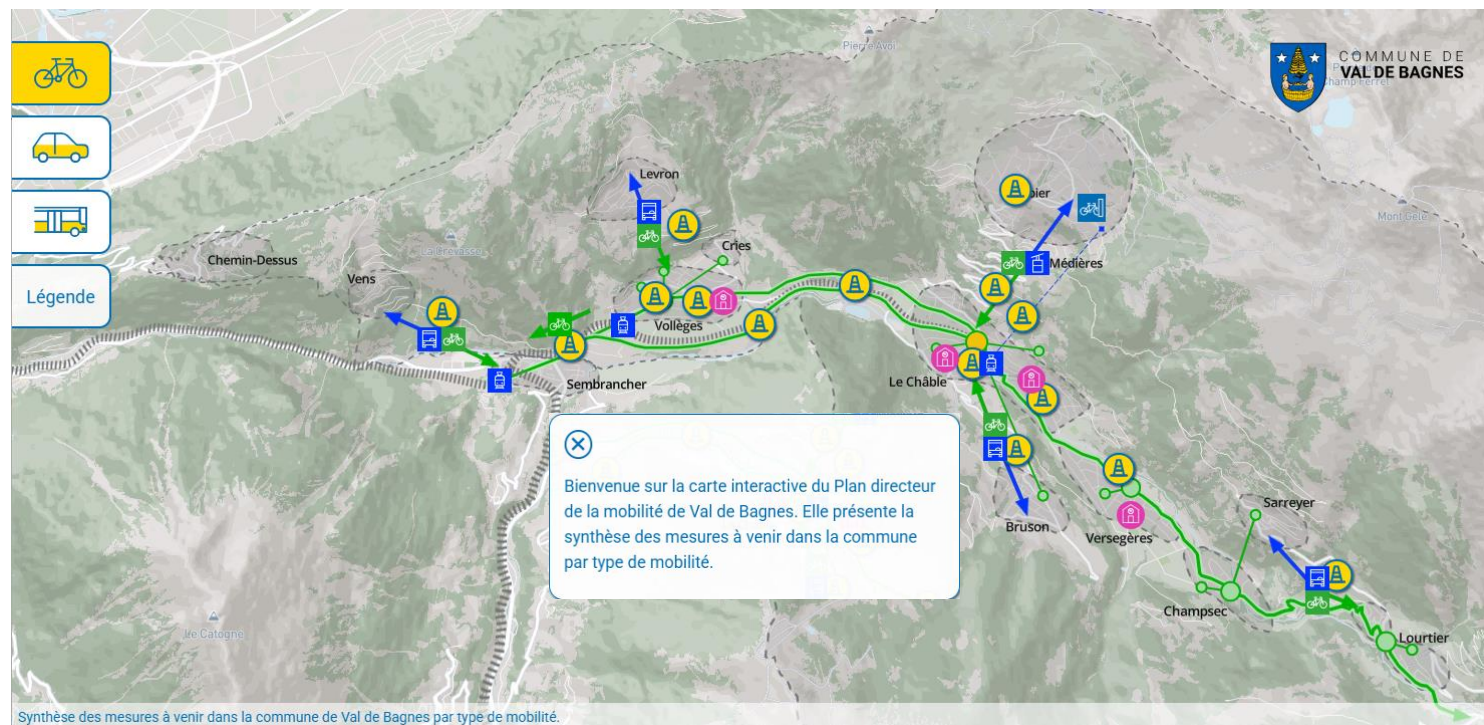


- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 9 avril 2025
- 4 Approbation des comptes 2024 de la Commune
- 5 Présentation du Centre culturel de Verbier
- 6 Postulat « Service médical de Verbier » (P06)
- 7 Postulat « Accompagnement dans les transports scolaires » (P07)
- 8 Postulat « Pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse (P08)
- 9 Information sur le nouveau Programme de législature (PL)
- 10 Information sur l'avancement du projet de la Maison de la raclette
- 11 Information sur la mobilité : état des lieux et perspectives de développement**

Information sur la mobilité : état des lieux et perspectives de développement

Les engagements de la Commune

1. Etablissement d'un plan directeur de la mobilité
2. Engagement d'un responsable mobilité
3. Transports publics offerts aux -25ans/AVS/AI, Verbier 4 Vallées et VIP Pass



Information sur la mobilité

Les perspectives

- Traversées de village plus sécurisées et agréables
- Encourager le passage à une mobilité électrique
- Développer une mobilité innovante et les transports publics
- Améliorer l'interface des modes de transport



Information sur la mobilité

Centre de compétences avec TMR

- Analyse du réseau actuel de transport public et proposition d'optimisation
 - Sondage (résultats en juin 2025)
 - Carte desserte/ Nb d'habitants (résultats en juin 2025)
 - Statistiques de fréquentation (résultats en juillet 2025)
 - Projet de tarification incitative (résultats en décembre 2025)
 - Projet de transport à la demande (phase pilote au printemps 2026)
- Décarbonisation du réseau de transport public (en étude)
- Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information au Voyageurs (SAEIV)
 - Mise en place prévue automne 2026

Information sur la mobilité

Les actions abouties:

- Itinéraires cyclotourisme
- Bornes de recharges à Etiez et Verger de la Cure
- Parking vélo supplémentaires aux gares Curala et Etiez
- Mise en zone 30 Vollèges
- Extension gratuité transports publics
- Cheminement piéton entre Curala et Villa des Dames

Les développements en cours:

- RCCZ politique de stationnement
- Médran piétonnisation et mise en zone 30



- 4 Approbation des comptes 2024 de la Commune
- 5 Présentation du Centre culturel de Verbier
- 6 Postulat « Service médical de Verbier » (P06)
- 7 Postulat « Accompagnement dans les transports scolaires » (P07)
- 8 Postulat « Pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse (P08)
- 9 Information sur le nouveau Programme de législature (PL)
- 10 Information sur l'avancement du projet de la Maison de la raclette
- 11 Information sur la mobilité : état des lieux et perspectives de développement
- 12 **Divers**

Divers

Point sur le Fregnoley

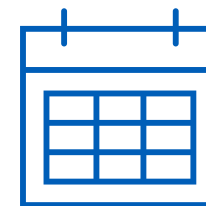
Situation du groupe ALTIS

- L'ensemble des AG du Groupe ALTIS se sont tenues le 6 juin
- En amont de celles-ci, le CM et la COFI ont rencontré à plusieurs reprises les représentants d'ALTIS (CA et direction) ainsi que sa fiduciaire FIDAG
- Le CM a pris connaissance d'une situation délicate et a décidé la signature d'une postposition de nos prêts actionnaires pour un montant total de KCHF 2'500, correspondant à la perte de l'exercice 2024 et à la projection d'une perte selon le budget 2025 rectifié, qui évite le surendettement de la société.

Situation du groupe ALTIS

- **ALTIS a déjà pris certaines dispositions**
 - La revue du budget 2025 (initialement équilibré) et gel des engagements
 - A la demande de la Commune, modification de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la société avec le report du point « 7.3 Décharge au conseil d'administration » à une assemblée générale extraordinaire en automne
- **Prochaines étapes :**
 - Analyse détaillée des résultats et des projections à moyen terme pour un rétablissement d'un résultat équilibré
 - Demande de l'actionnaire de mettre en place un contrôle ordinaire par l'organe de révision

Prochains plenums



- 10 septembre 2025 à 19h30 à la salle polyvalente de **Bruson** (changement de lieu)
- 19 novembre 2025 à 19h30 à la salle polyvalente de **Vollèges** (changement de lieu)
- 10 décembre 2025 à 19h30 à la Grande salle de l'Espace Saint-Marc



POSTULAT

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	Lundi 28 avril 2025
Auteur/e du Postulat	Commission SSPTPEE
Sujet/titre	Service médical de Verbier et son intégration dans la politique de santé du Val de Bagnes
Description	<p>Durant notre séance de commission du lundi 14 avril 2025, Monsieur Bruno Moulin nous a fait une présentation partielle de la situation de l'offre médicale de Verbier. En attendant d'effectuer une recherche précise sur les actifs du milieu médical et paramédical de Verbier ; la situation actuelle se présente ainsi :</p> <p>Trois SA de médecins avec cabinets officient actuellement à Verbier.</p> <ul style="list-style-type: none">• Dr. Stefan Popescu (rte des Creux 3) Policlinique de Verbier SA bientôt à la retraite• Dr. Sabine Popescu-Dutruit qui sous-loue un local (rte de Verbier 74) pour sa société MediVerbier SA.• Medibagnes www.medibagnes.ch avec 4 médecins associés à temps partiels dont Bernard Fontanille ; Marylise Bottollier-Curtet, Lucia Romeo et Hicham El Ghaoui <p>De plus, un système de garde par une infirmière et un médecin de garde joignable et pouvant se déplacer en cas de besoin ... assure un tournus de garde de 19h00 à 23h00 en saison (20.12.2024 au 27.04 2025 et de la mi-juillet à la mi-août) au cabinet Medibagnes pour un coût de 400.- par soir.</p>



Les statistiques 2023-2024 fournies montrent une fréquentation très faible de ce service de garde et concernent des traumatismes ne présentant aucune gravité hormis les cas transférés certainement immédiatement ailleurs.

Par ce postulat, nous demandons :

- Une analyse approfondie des intérêts en jeu
- Une information claire et accessible à la population

Nous recommandons la mise en place d'un système tel que celui proposé par Swiss Medical Network dans l'arc jurassien par exemple. Cela va dans le sens de la vision engendrée par Médi-Dranse SA.

Nous vous suggérons de tenir compte de l'étude du contexte de l'offre médicale de Bagnes et du Grand Entremont en proposant une stratégie de développement d'une offre médicale et paramédicale pérenne tout en étant flexible à moyen et long terme visant une diminution des coûts de la santé.

www.swissmedical.net/fr/soins-integres

A remplir par le/la signataire :

Saillen Lionel

Nom, Prénom

Signature

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

28 avril 2025
date

Signature

Cosignataires voir page suivante



Liste des cosignataires :

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Scillen	Lionel	
Bouvyat	Myrina	
Maret	Gérald	
Besson	Felix	
Deslorges	Sophie	
Délitroz	Gabriel	
Tarquet	Sarah	
Vaudan	Christophe	

*S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.*



POSTULAT

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	7.05.2025
Auteur/e du Postulat	Stefan Carron - SSPTPEE
Sujet/titre	Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs
Description	<p>Dans le transport scolaire « Etiez-Levron », ainsi que sur d'autres trajets du Val de Bagnes entre les villages et les centres scolaires, le contexte observé est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Il y a une tendance au chahutage de la part des enfants, sous plusieurs formes possibles.• Les chauffeurs se plaignent auprès des enseignants·es et auprès des parents d'élèves de plusieurs comportements déplacés.• Dans certains cas, des chauffeurs doivent stopper le bus au milieu de la chaussée afin que les enfants acceptent de remettre leur ceinture. Arrêt forcé engendrant un risque également pour les autres usagers de la route ainsi que des retards dans l'horaire du transport.• Les enseignants·es et la direction des écoles doivent envoyer des courriers aux parents pour rappeler les règles civiques et les règles de sécurité à appliquer dans les transports scolaires.• Selon le règlement cantonal, ces trajets sont sous la responsabilité des parents. Mais ces derniers accompagnent leurs enfants jusqu'à l'arrêt de bus, et n'ont réellement plus aucune influence sur la suite du trajet.• Une présence policière est quelque fois assurée durant certains trajets, mais ce n'est pas une solution pédagogique viable. (Leur présence est nécessaire et appréciée aux alentours des établissements scolaires pour un accompagnement de l'apprentissage du code de la route, mais pas pour « faire peur » dans le bus.)



L'école a son cadre et la maison sa structure familiale. Mais dans le bus, rien n'existe. Dans le cas du trajet « Etiez-Le Levron » par exemple, il s'agit d'enfants de 3H et 4H (**entre 6 et 8 ans**), qui se retrouvent plongés dans un milieu sans cadre, et goûtent, ce qui est tout à fait compréhensible, à un sentiment de « liberté ». Par exemple : des enfants se détachent et passent sous les sièges en rampant, se couchent par terre, détachent d'autres élèves contre leur gré, crient et hurlent, taquinent (plus ou moins fortement) des camarades, etc... D'autres sont au contraire très calmes, mais stressés par ce trajet, par l'ambiance qui y règne, ainsi que par ce qu'il pourrait arriver comme situation qu'ils ne sont pas aptes à gérer à cet âge-ci.

Les chauffeurs doivent se concentrer sur la conduite et ne peuvent pas systématiquement surveiller l'arrière et jouer le rôle d'éducateurs. De plus, ils peuvent être déconcentrés par le bruit et cela pèse sur la sécurité des trajets qui se déroulent en majorité sur des routes de montagne.

Sur la base de ces éléments, nous demandons au Conseil Municipal d'étudier des variantes de solutions d'accompagnement dans les transports scolaires. Ceci permettrait d'assurer la sécurité, améliorer la qualité du travail des chauffeurs, miser sur l'avenir en effectuant une « éducation civique » hors cadre familiale, et améliorer le bien-être durant ces trajets pour les enfants et les autres usagers qui « subissent » ces désagréments.

Certaines communes ont mis en place un accompagnement, par exemple Leytron, qui a effectué un projet pilote avec des éducateurs certifiés et expérimentés pour le CO des Deux-Rives. ([Article du 6 février 2025 / Rhône FM](#)). Cette solution n'est pas basée uniquement sur un aspect punitif ou sur une simple présence dissuasive, mais s'inscrit dans une approche pédagogique qui mise sur l'apprentissage d'un respect et d'une responsabilité civique à long terme. Les chauffeurs peuvent aussi bénéficier d'accompagnement ou de formations sur des situations spécifiques.

A ce sujet, les collaborateurs de l'association « L'[AREF](#) » se tiennent à disposition pour une présentation et un retour d'expérience sans engagements.

Cela va dans le sens d'un investissement pour une meilleure cohésion sociale et une meilleure qualité de vie dans le Val de Bagnes.

A remplir par le/la signataire :

Carron Stefan

Nom, Prénom

[Signature]

Signature

Cosignataires voire page suivante

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

4.5.2025


date

[Signature]

Signature



Liste des cosignataires :

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
BOUVERAT	MYRIAM	MYB —→
SAILLEN	LIONEL	

*S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.*



*Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au **bureau du Conseil général**. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.*

Conseil général
Autorités communales

POSTULAT

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	08.05.2025
Auteur/e du Postulat	Sacha Martin, PLR, Membre ATCM et PAZ
Sujet/titre	Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala).
Description	<p>Notre région s'est développée et a prospéré sur le concept du "tout à la voiture", laissant peu de place aux transports publics à la mobilité douce et durable. Actuellement, nous investissons davantage dans les routes et les parkings que dans des moyens de transport alternatifs. Il est désormais impératif de changer de paradigme en repensant la mobilité à moyen et long terme, en intégrant les différents volets suivants : parkings, voies d'accès, espaces dédiés à la mobilité douce, cadence et réseaux de bus et transport par câble.</p> <p>Selon nous, le plan de mobilité actuel manque d'ambition face aux défis majeurs auxquels notre commune devra faire face dans les années à venir, tels que l'augmentation de la population, le réchauffement climatique, ainsi que la dépendance aux ressources naturelles et au transport de marchandises. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'étudier notre proposition, qui s'articule en deux phases :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Mettre en place, dès que possible, un service de navettes en boucle, similaire à celui de Verbier, à l'échelle des villages de la vallée. Cela permettrait de favoriser le transport en commun et de désengorger les voies de circulation. Par ailleurs, revoir la politique de parking (besoins, dimensionnement, localisation et tarification) sur un modèle P+R recommandé par l'antenne Région Valais Romande, afin d'encourager l'accessibilité au T.P et à la mobilité douce et durable tout en désengorgeant le secteur de Curala (voir plan en annexe).



	<p>2. Dans un second temps, étudier la faisabilité d'un transport par câble à l'échelle de la vallée (subventionnable par l'État). Cette réflexion pourrait être intégrée à la révision du PAZ, en prévoyant dès maintenant des lignes potentielles ainsi que des emplacements pour les gares.</p> <p>Bien que cette seconde proposition puisse sembler, à première vue, utopique, rappelons qu'un télécabine traversait déjà notre vallée dans les années 1950 (du Châble jusqu'à Mauvoisin) pour transporter du matériel et des personnes au barrage. De nombreux exemples récents démontrent la pertinence de telles infrastructures à travers les Alpes, comme Brides-les-Bains à Méribel ou Bourg-Saint-Maurice aux Arcs, en France.</p> <p>Il ne s'agit pas de supprimer la mobilité individuelle, mais de proposer des alternatives sérieuses, durables et pratiques. Le Conseil, en collaboration avec Téléverbier, pourrait également envisager un arrêt intermédiaire dans le secteur de Médières lors du renouvellement de la ligne.</p> <p>(Voir annexe pour une réflexion détaillée)</p> <p>Nous espérons que notre postulat sera considéré avec le plus grand sérieux et qu'il permettra d'inspirer une vision plus ambitieuse pour l'avenir de notre commune.</p>
--	--

A remplir par le/la signataire :

Martin, Sacha

Nom, Prénom

Signature

Cosignataires voir page suivante

A remplir par le Président du CG

Déposé le :





8 mai 2025

date

Signature



Liste des cosignataires :

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Melly	Alexis	
Besson	Félix	
Schraner	Malko	
Lof	Tora	

*S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.*



HORIZON : COURT TERME / PHASE 1

Sur un modèle de P+R, proposer des parkings en périphérie des centres des villages habités afin de privilégier, au centre, des espaces extérieurs dédiés aux piétons et aux vélos, tout en réduisant le trafic de transit. En parallèle, prioriser le développement des voies cyclables et des parkings pour deux-roues. Chaque accès à un projet communal devra être conçu dans une optique de mobilité durable, favorisant les transports publics ou la mobilité douce, afin d'apporter confort et praticité.

POSTULAT : MOBILITE 80/20

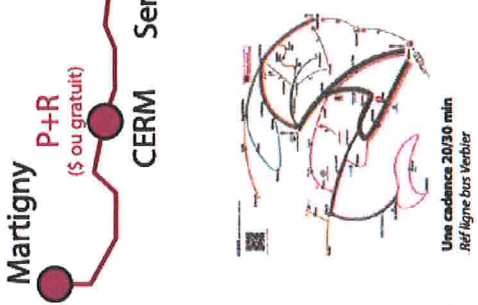
80% de la population en 20min chaque transport public de Curala

Mettre en place des lignes de bus en boucle, avec une cadence de 20 à 30 minutes (comme à Verbier), reliant les villages principaux aux axes de transport (gares ou télécabines). Cela encourage ainsi les citoyens à privilégier le transport public plutôt que l'utilisation de la voiture et permettre de réduire le stationnement.

- Ligne de bus** (En direction de Martigny)
 - Boucle Métran, Sarvalère, Carrefour, ...
- Ligne de bus**
 - Boucle Le Châble > Champsec, (Lourtier)
 - Boucle Le Châble > Bruson
- Ligne de bus**
 - Boucle Châble > Gouille > Voillèges > (Levron ?)

Parking véhicules individuels
\$\$\$\$ = variation des tarifs en fonction de la distance et de la centralité.

- > Les parkings payent aident à financer une partie des bus de la vallée, qui devraient être attractifs, voire gratuits.
- > Chaque place de parking créée engendre 7 déplacements de voiture par jour. «Vincenc Pellissiers»



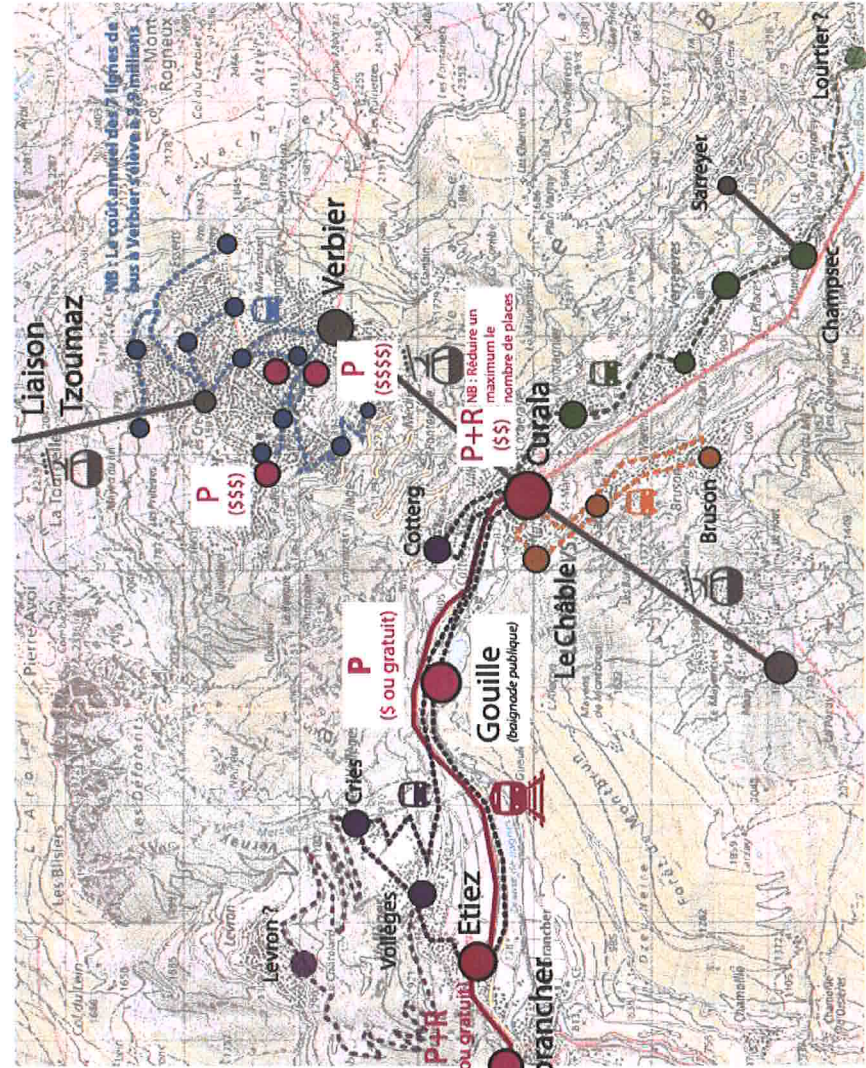
Parking à Silo pour Gouille Ref parking Silo



Favoriser l'utilisation de bus électriques dans la vallée. Ref: ligne le Mulet à Chamonix



Une cadence 20/30 min Ref ligne bus Verbier





POSTULAT : MOBILITE 80/20

80% de la population à accès chaque 20min au centre de Curiala

- **Prévoir, dans le PAZ**, des couloirs et des zones dédiées à l'implantation de futures gares de télécabines dans le cadre d'un transport public par câble (subventionnable à hauteur de plus de 85 % par le canton et la Confédération à partir de 100 habitants), en s'inspirant de la ligne historique de 1953.

HORIZON : MOYEN/LONG TERME / PHASE 2

- **Avantages :** Pas de CO2, rapidité et commodité, maintien des aînés dans les villages, coûts d'exploitation inférieurs à ceux des bus, réduction du risque de coupure d'accès (routes), possibilité de transport de matériel (par exemple : livraison de pellets à Médran depuis Le Châble), et surtout, diminution du trafic et du stationnement dans la vallée.

PASSE

Ligne historique
Châble > Mauvoisin de 1953

Gares historiques

PRESENT

Lignes existantes
(Le Châble / Verrier à rénover)
(Sarreyer > provisoire)

Gares existantes

FUTUR

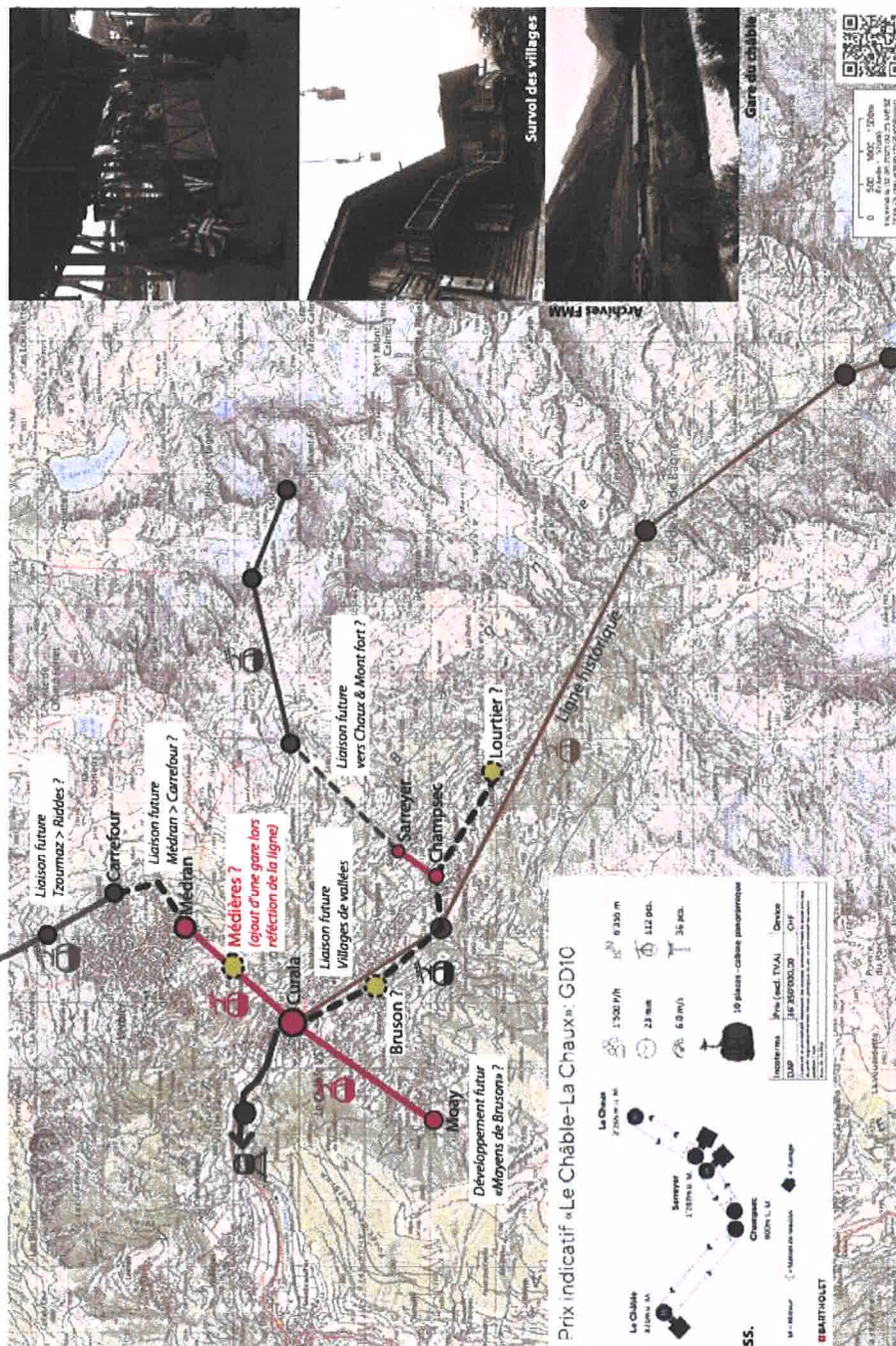
Projet liaison câblé future
(Le Châble > (Bruzon) > Chamspéc > Sarreyer > La Chaux > Lourtier)

Proposition de gares

NB : Une partie des lignes de bus pourrait à terme être remplacée.

COMPARATIF INVESTISSEMENTS

NON	env. 43 millions	Projet parking de 720 places Curiala en SS.
NON	env. 12M	Parking 400 places en S10 à la gouille de la place Curiala
OUI	env. 25 millions	Liaison Le Châble > Chamspéc > Sarreyer
T.V.S.A	+11M	Jusqu'à la chaux





Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

POSTULAT D'URGENCE

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	10 juin 2025
Auteur/e du Postulat	Fanny Fellay - Gérald Maret – Sébastien Fellay
Sujet/titre	Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut Val de Bagnes.
Description	<p>Contexte</p> <p>À la suite de l'événement exceptionnel survenu en juillet 2024, de nouvelles coulées de laves torrentielles en provenance du torrent du Fregnoley ont été observées de manière ininterrompue depuis le printemps avec le retrait du pont fusible et la coupure de la route dès le 2 juin 2025. Ces coulées ont charrié un volume estimé à près de 50'000 m³ de matériaux, engendrant des conséquences significatives sur la région. Selon les spécialistes, les coulées vont continuer dans les prochaines semaines et prochaines années lors de la fonte des neiges.</p> <p>La situation actuelle représente une contrainte majeure pour la population locale, notamment en termes de mobilité, d'accessibilité, et de délais dans la réalisation des travaux d'urgence. Les entreprises et les restaurateurs de la région sont particulièrement touchés par la forte baisse de fréquentation, directement liée aux conditions d'accès difficiles.</p> <p>Demande</p> <p>Afin de préserver l'activité économique et touristique et sociale dans le Haut Val de Bagnes, les auteurs du présent postulat sollicitent la mise en place d'une aide financière d'urgence. Ce soutien vise à accompagner les entreprises, les établissements de restauration impactés les commerces ainsi que la population en leur permettant de faire face à leurs charges fixes et frais courants, et ainsi éviter des situations de détresse économique et ainsi d'éviter leur fermeture. Un autre volet vise à aider la</p>



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

	population afin de permettre une mobilité pour l'ensemble des résidents du Haut Val de Bagnes. Le montant de cette aide est à évaluer par le Conseil Municipal de la Commune de Val de Bagnes.
--	---

A remplir par le/la signataire :

Fellay Fanny

Nom, Prénom



Signature

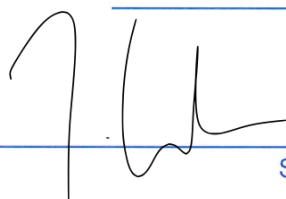
Cosignataires voir page suivante

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

10.6.20



date



Signature



Liste des cosignataires :

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Maret	Gérald	
Fellay	Fanny	
Fellay	Sébastien	

*S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.*



RAPPORT DE COMMISSION « COGEST »
Concernant les Comptes de l'exercice 2024
Du 02.06.2025

1. Tableau des présences

Commission	28 avril	21 mai	2 juin
Chevrier Célia	P	P	P
Rossier Gaëtan	P	E	P
Darbella Baptiste	E	P	E
Fellay Fanny	P	P	E
Fellay Sébastien	E	E	E
Filliez Olivier	P	E	P
Michellod Alain	P	P	P
Monnard Delphine	P	P	P
Oakman Rossier Christine	P	P	P
Picchio Pauline	E	P	P
Troillet Emmanuel	P	P	P
Invités			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenants externes, ...)			
Fabien Sauthier	P	P	-
Mélanie Mento	P	P	-
Jean-Daniel Troillet	P	-	-
Pierre-Martin Moulin	E	E	-
Alexandre Gordio	P	-	-
Camille Morelato	P	P	-
Colette Bornet	P	-	-
Robin Lauzière	P	-	-
Julien Vaudan	P	E	E
Emily Vaudan	P	P	P
Christophe Vaudan	P	P	E
Lionel Saillen	P	P	-
Myriam Bouverat	-	P	-
Sarah Farquet	-	P	-
Fanny Vaudan	P	E	-
Alexis Melly	P	E	-
Michel Carron	P	P	-
Marie-Gabrielle Luisier	P	-	-

2. Objet(s) concerné(s)

Comptes de l'exercice 2024 – Commune de Val de Bagnes

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

Aucune remarque particulière. L'entrée en matière est acceptée tacitement.

4. Discussions de détail

Méthodologie de travail

Les membres de la COGEST ont procédé de la manière suivante pour analyser les comptes :

- Répartition des parties principales du fascicule entre les membres
- Participation aux autres séances de commission
- Préparation des questions
- Mise en commun et échanges sur les éléments clés à mettre en avant dans le rapport

Thématiques analysées

Les thématiques ayant retenu une attention particulière de la part de la COGEST sont les suivantes :

- Recettes globales / Charges globales / Marge d'autofinancement / Bilan
- Charges de personnel
- Investissements et provisions
- Intempéries
- Fonds (notamment celui du bien-être des résidents et de la gestion des excédents de valorisation de l'énergie)
- Fondation communale pour le logement
- Utilisation des recettes en lien avec les amendes
- Prêts aux entreprises privées et aux sociétés
- Politique énergétique, services communaux délégués à ALTIS Groupe SA

Les différents sujets ont fait l'objet de questions auxquelles les Dicastères compétents ont apporté des réponses dans la liste en annexe.

5. Vote final de la commission

La commission accepte, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstentions les comptes de l'exercice 2024.

6. Conclusion de la commission

Considérant les chiffres clés présentés dans le message introductif du fascicule, la COGEST ne peut que se réjouir de la situation financière de la Commune. En effet, les revenus financiers sont en hausse et les charges financières maîtrisées.

La COGEST constate que les recettes continuent de faire l'objet d'estimations prudentes et qu'au moment des comptes, ces dernières sont exceptionnelles et induisent donc une marge d'autofinancement largement supérieure à celle budgétée.

En lien avec les précédents rapports de la COGEST sur les comptes, il est important de relever l'effort entrepris par les différents dicastères pour contenir leurs charges de personnel. A ce propos, les conseillers municipaux responsables des dicastères *Administration générale* et *Finances et gestion* nous ont informés que dès à présent il n'y a plus de renouvellement automatique des postes vacants, que toute demande de création de nouveaux postes fait l'objet d'une analyse détaillée et qu'un état des lieux des postes à caractère administratif sera effectué dans l'optique de fonctionner de manière plus efficiente et intégrée.

Les intempéries du Haut Val de Bagnes ont non seulement marqué les comptes avec une charge nette d'un peu plus de CHF 2 millions mais aussi et surtout affecté toute une population. A noter qu'une partie de ces charges relève d'une volonté communale de soutenir activement les habitants et entreprises impactés. L'histoire n'est pas terminée, les comptes 2025 porteront également l'empreinte de ces intempéries et au vu de la récurrence des catastrophes naturelles sur le plan cantonal, il est essentiel que la Commune documente ses expériences et optimise sa politique de gestion des risques.

Concernant les investissements, force est de constater que le taux de réalisation comptable est élevé. Cependant, la réalité du terrain montre une certaine difficulté à initier et concrétiser les chantiers ce qui provoque des provisions conséquentes. La COGEST se demande donc dans quelle mesure les budgets ne devraient pas être établis en fonction d'une priorisation plus forte des investissements et de leur probabilité d'achèvement. A ce propos, la COGEST est d'avis qu'une actualisation du budget en lien avec l'avancement des projets soit présentée en séance de commission en milieu d'année pour faciliter le suivi financier.

Avant de terminer, la COGEST souhaite mentionner qu'elle sera particulièrement attentive à la stratégie de politique énergétique de la Commune durant cette législature.

Pour conclure, notre commission souhaite remercier non seulement Fabien Sauthier, Mélanie Mento, Jean-Daniel Troillet et leur dicastère respectif pour tout le travail réalisé et l'agréable collaboration (avec une pensée particulière à Jérôme Maret) mais aussi les autres commissions du CG pour leur analyse détaillée.

Pour la commission « COGEST »

Célia Chevrier
Présidente de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « ATCM »
Concernant les comptes 2024
Du 27.05.2025

1. Tableau des présences

Commission	06.05.25	27.05.25
Melly Alexis	P	P
Martin Sacha	P	P
Carron Fabien	E	E
Corthay Anthony	E	E
Fournier Romain	P	E
Joris Thierry	P	P
Roserens Stéphane	P	E
Schraner Malko	P	P
Tellen Dominique	P	E
Vaudan Simon	P	P
Invités		
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)		
Christophe Vaudan		P
Tora Lof	P	
Pierre-Yves Gay et Guillaume Colin	P	P
Gaetan Rossier	P	

2. Objet(s) concerné(s)

Comptes 2024 concernant : **Aménagement du territoire, mobilité et construction**

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La commission ATCM accepte l'entrée en matière

4. Discussions de détail

La commission s'est réunie 2 fois, une première à Champsec le 06.05 et le 27.05 à Vollèges afin de répondre aux questions et discuté d'autres aspects :

Comptes de fonctionnement 2024 (transports publics) :

- les comptes 2023 : CHF 123'000 → mancos en 2023 et surplus 2024 à cause des subventions du canton. Plusieurs subventions 2023 ont été encaissées en 2024.
- Compte prestation de service de tiers : CHF 960'000. Les principaux écarts au budget sont :
 - transitoires erronés (240k) ;
 - renforts sur la ligne du Châble-Verbier (190k) ;
 - semaine de la mobilité + phases test pour bus skieurs non réalisés (150k) : TMR n'avait ni chauffeur et ni bus (pas de mesures réalisées) ;
 - budget spécial pour course additionnelle dans la Vallée non utilisée (hypothèse ou il y a des demandes pas prévues) ;
 - renchérissement inférieur aux prévisions (provision trop élevée) ;
 - coût de la gratuité <25 >65 AI inférieur aux estimations, pas de déviation des bus à l'été 2025 en dehors de la rue de Médran.

Comptes de fonctionnement 2024 (AT et constructions)

- Salaires du personnel (CHF 70'000) : poste vacant et non utilisé ;
- Meubles de bureau (CHF 350'000) : mobilier existant non utilisé ;
- Prestations de service de tiers : migration pour une nouvelle plateforme SIT en 2024 et qui est en cours ;
- Subventions à des collectivités publiques et à des tiers : CHF 30000 budgétés par erreur ;
- Subventions aux ménages : subventions pour les clôtures en ardoise. CHF 290'000 de subventions non demandées (les budgets sont effectués par estimations annuelle, de l'année précédente) ;
- Centre sportif : CHF 4,5 millions : coût de travaux de gros d'œuvre non commencés et reportés sur 2025 ;
- AT : deux comptes non utilisés : pas des dépenses mais clôture avec un compte positif. Ces comptes n'ont pas été utilisés.

LE DO explique que :

- les transports publics sont financés à 60% par la Confédération, 30% par le Canton du Valais et 10% par la commune de Val de Bagnes lorsque l'ont dessert des villages avec une population de plus de 100 personnes.
- Les transports touristiques (Mauvoisin) sont subventionnés par le Canton (345'000 des comptes).
- La navette skieurs Bruson-La Côt est financée uniquement par la commune.
- Pour tout transport qui dessert des villages de moins de 100 habitants, le coût est de 50% pour la Commune et de 50 % pour le Canton.
- Si on veut rajouter des bus, il faut demander d'abord le financement au Canton (il faut avoir l'accord du canton).
- Les transports gratuits pour les moins de 25 ans : ajd, le citoyen paie et on lui rembourse (la commune lui rembourse). Mais l'idéal serait que lorsqu'on badge, cela génère une facture auprès de téléverbier qui refacture à la commune directement. Pour les trains, il n'y a pas de badge (swisspass, regionalps), plus simple que le badge : application. En ce qui concerne les bus actuellement, il faut acquérir la « carte bleue » qui permet la gratuité.

Comptes Transports publics (62)

Téléverbier investit CHF 650'000 pour les bus de Verbier et il y a quelques petites participations supplémentaires. Les subventions de collectivités publiques et tiers (remboursement du canton des 50% de financements de lignes de bus type : Sembrancher-Vens, et autres).

Pour réaliser des budgets, il faut prévoir deux ans avant (précision).

Comptes Aménagement du territoire (790)

Il y a des coûts liés aux salaires (charges de personnel), matériaux, prestations de services et honoraires (prestations de professionnels : architectes, ingénieurs)

Compte : intempéries

Pas aménagement du territoire, mais est classé sous le chapitre « Aménagement du territoire » dans les comptes. Coûts liés aux intempéries du Fregnoley principalement.

Comptes Constructions (799)

Autorisation de construire : Divers coûts ; prestations de service et honoraires : émoluments du canton (en partie), honoraires de conseillers externes, experts : avis juridiques, recours éventuels.

Il est possible d'externaliser pour certains mandats : p. ex. les permis d'habiter. Et c'est bien la commune qui prend la décision finale pour les permis d'habiter .

Comptes projets (029)

Rubriques de détails d'investissement concernant les projets de constructions se retrouvent sous la « bâtiment » (029.504). On y voit ce qui a été dépensé (Comptes 2024) et ce qui a été budgétisé (budget 2024).

Remarques :

4,5 mio ont été reportés. Il y a eu des dépenses pour la Raiffeisen et Silure à Sembrancher. Si c'est moins que 3,5 / 4 millions c'est moins de 5% du budget et c'est le conseil municipal qui prend des décisions.

Clé de lecture

- 790 : colonne des comptes est égale à la colonne du budget. Les provisions sont reportées sur l'année suivante. Si c'est équilibré c'est qu'il y a encore de l'argent sur le compte. Si il y a pas le même chiffre, c'est que trop a été dépensé.

Les coûts liés au Parking St-Marc sont les coûts jusqu'à autorisation de construire (y compris frais d'étude).

Questions et réponses:

- *Comment est utilisé le montant des amendes de construction ? À la suite du postulat de 2024, où en est la demande de séance d'informations et du fascicule ?*

Guillaume nous explique que différentes informations ont été publiées sur la plateforme pour les architectes et que la brochure, intitulée « T'as où le chalet ? », arrive au bout de son élaboration. Malheureusement, la commune n'a pas les autorisations pour diffuser le document mais est en pourparlers pour récupérer les droits et remédier à ce problème.

Sacha en profite pour réexpliquer que l'idée est d'informer le maximum d'habitants sur les règlements, par tous moyens possibles, par ex. capsules vidéo, tous ménages, ...

- *Pour tous les projets, il est nécessaire d'obtenir une planification financière, et ce, dès le début des discussions.*

Guillaume conçoit qu'il est compliqué pour les conseillers généraux de lire les comptes à cause du nombre de lignes de compte, les différents transitoires et autres. La commission aimerait faire une planification financière plus détaillée par projet pour les 4-5 prochaines années et y intégrer, dans la mesure du possible, un retour des 3 dernières années. Celle-ci devrait être faite pour le mois de novembre.

Pierre-Yves conçoit qu'il serait intéressant autant pour le conseil général que pour la commune d'avoir un document plus lisible.

5. Vote final de la commission

La commission ATCM donne son préavis positif pour les comptes 2025.

6. Conclusion de la commission

La commission s'est réunie 2 fois, une première à Champsec le 06.05 et le 27.05 à Vollèges afin de répondre aux questions.

La commission désire souligner la complexité de visualisation et compréhension pour le suivi des budgets pour chaque projet en cours de la commune. En fin de notre dernière commission, nous nous sommes permis de créer un exemple de canvas qui, selon nous, permettrait à tous, y compris le conseil communal, d'avoir une vision plus claire et synthétique de l'avancement des projets. Je vous le mets en annexe et espère avoir une visualisation plus simple et claire pour 2025.

Pour conclure les comptes 2024 de la municipalité, principalement sur les parties sur la mobilité ainsi que les constructions, nous désirons remercier le travail de Guillaume Colin et ses explications pertinentes sur les chiffres indiqués et donnons un préavis positif.

Pour la commission « ATCM »

Alexis Melly
Président de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet

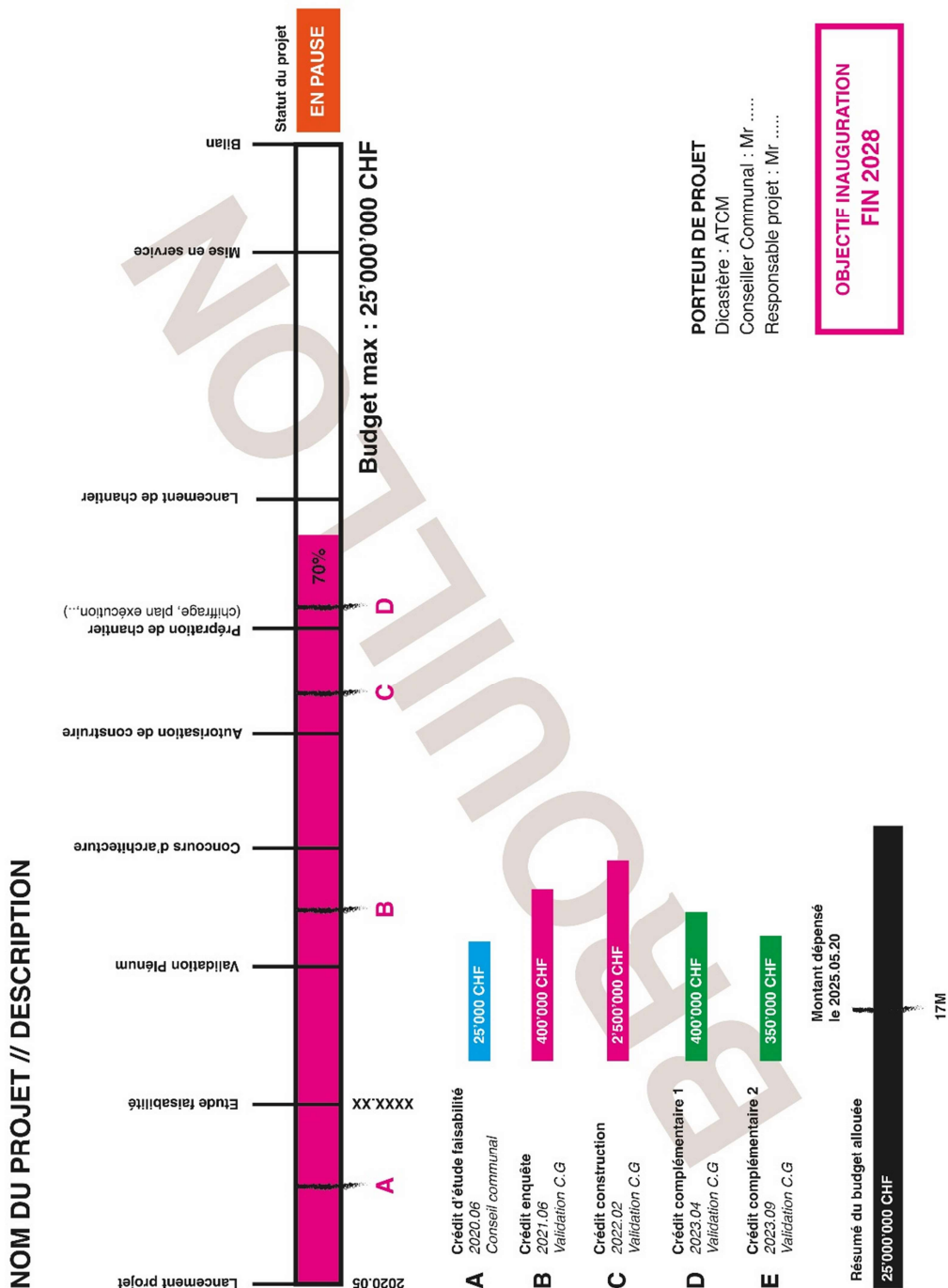


RAPPORT DE COMMISSION « ATCM »

Concernant les comptes 2024

Du 27.05.2025

1. « ATCM » : exemple pour une planification financière de chaque projet





RAPPORT DE COMMISSION « JFCS-TCS »

Concernant les comptes 2024

Du 19.05.2025

1. Tableau des présences

Commission	12.05.2025	19.05.2025	-
Vaudan Fanny	P	P	
Bratter Marcus	P	E	
Amos Samuel	E	P	
Bourgeois Laurence	P	P	
Bruchez Sari	P	P	
Bürcher Patrice	P	P	
Corthay Durrer Anne-Claude	E	P	
Gard Pierre-André	P	E	
Maret Valérie	P	P	
Moser Olivier	P	P	
Moulin-Bochud Nathalie	E	E	
Sauthier Ludovic	P	P	
Invités			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)			
Anne-Michèle Lack Matthieu Moulin	P	-	
Malvine Moulin Bertrand Deslarzes	P	P	
Christophe Vaudan	P	P	
Emily Vaudan Tora Löff	P	-	
Delphine Monnard	P	-	

2. Objets concernés

Comptes 2024 des dicastères : « **Jeunesse, Formation et Cohésion Sociale** » et
« **Tourisme, Culture et Sport** »

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La commission accepte l'entrée en matière.

4. Discussions de détail

La commission s'est réunie à deux reprises pour travailler sur les comptes 2024. Les 2 conseillères municipale ainsi que les D.O. étaient présents lors de la première séance pour répondre à nos questions. Les présentations faites lors de la réunion du 12.05.2025 sont disponibles sur Teams.

Questions de la commission :

Jeunesse, Formation et Cohésion sociale

p.56 : 213.310

Pourquoi une telle différence entre les budgets et comptes 2024 ?

213.3104 Matériel scolaire : contient également le renouvellement des ouvrages scolaires, qui n'ont pas dû être remplacés cette année (économie de CHF 50'000.-).
213.3105

Suite à la mise en place de l'unité de production et de l'outil de paiement MonPortail une refonte des répartitions des coûts des repas a été réalisée. Le budget 2024 avait été établi sur la base d'une fréquentation trop élevée du restaurant scolaire, en omettant de déduire la subvention sur les repas des élèves (90'000.-) qui figure au 213.3637. Les comptes 2024 sont dans la ligne des comptes 2023.

Tourisme, Culture et Sport :

p.67 : 3410.3130

A quoi correspondent ces montants ?

Mandats et prestations de service pour le sport en général (politique sportive, activités hors institutions, etc.). Montant adapté, réduit de 20'000.-, dans le cadre du budget 2025

p.68 : 3411.317

A quoi correspondent ces dédommagements ? Pourquoi ne pas avoir budgétisé plus en 2024 ?

Principalement les frais liés au repas. L'extension des jours d'ouverture en basse saison, l'élargissement des horaires de présence du personnel pour garantir la présence de 2 personnes durant toutes les ouvertures, tout en rationalisant les temps de présence. Evaluation extraite des comptes 2022, avant les adaptations.

p.119 : 840.3130

A quoi correspondent ces montants ?

Charges liées à des projets d'étude en lien avec le tourisme (par ex. Master plan tourisme), à des actions touristiques (par ex. Places des écoles de ski), aux mandats confiés à VT (par ex. Ranger).

p.139 : 3420

Peut-on avoir le détail de ces montants ?

Détails aux pages 173 et 174: Eclairage et décoration Verbier/Vallée; Padel tennis

5. Vote final de la commission

La commission accepte à l'unanimité des membres présent.e.s, les comptes 2024 relatifs aux dicastères « Jeunesse, Formation et Cohésion Sociale » et « Tourisme, Culture et Sport ».

6. Conclusion de la commission

Jeunesse, Formation, Cohésion Sociale

La commission s'est réunie en date du 12 mai 2025 afin d'analyser les comptes 2024 de la Municipalité, et plus particulièrement ceux du dicastère « Jeunesse, Formation et Cohésion Sociale ».

La présentation ainsi que les échanges avec Mme Anne-Michèle Lack et M. Matthieu Moulin ont permis de répondre à l'ensemble de nos questions. Comme ils nous l'ont expliqué, les budgets sont difficiles à établir plus de 15 mois avant le début effectif de l'année scolaire. Néanmoins, l'écart de 7% entre les prévisions budgétaires et les comptes réalisés est jugé tout à fait acceptable.

Nous les remercions pour la qualité de leur travail et leur collaboration.

Tourisme Culture et Sport

Les comptes 2024 relatifs au dicastère « Tourisme, Culture et Sport » ont également été examinés lors de notre séance du 12 mai 2025. Mme Malvine Moulin et M. Bertrand Deslarzes étaient présents afin de nous les présenter et répondre à nos questions.

La commission se réjouit des différents projets planifiés dans lesquels la Municipalité a déjà investi. Toutefois, elle souhaite souligner l'importance d'une planification rigoureuse pour l'ensemble de ces projets (Chalet Orny, Place de l'Ermitage, Maison de la Raclette, sans oublier le Centre Sportif...) car il est évident qu'ils ne pourront pas tous être réalisés en même temps. Nous espérons donc que l'ensemble du Conseil Municipal saura définir un ordre de priorité réaliste et cohérent entre les différents projets.

Nous remercions également chaleureusement Malvine Moulin et Bertrand Deslarzes pour leur travail et leur collaboration.

Les comptes 2024 de la Municipalité sont acceptés à l'unanimité.

Pour la commission « JFCS-TCS »

Fanny Vaudan
Présidente de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « JFCS-TCS »
Concernant le postulat « Accompagnement transports scolaires »
Du 21.05.2025

1. Tableau des présences

Commission	19.05.2025	-	-
Vaudan Fanny	P		
Bratter Marcus	E		
Amos Samuel	P		
Bourgeois Laurence	P		
Bruchez Sari	P		
Bürcher Patrice	P		
Corthay Durrer Anne-Claude	P		
Gard Pierre-André	E		
Maret Valérie	P		
Moser Olivier	P		
Moulin-Bochud Nathalie	E		
Sauthier Ludovic	P		
Invités			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)			
Carron Stefan	P		

2. Objet concerné

Postulat « Accompagnement transports scolaires » de Stefan Carron

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La commission accepte l'entrée en matière

4. Discussions de détail

Stefan Carron, membre de la commission SSPTPEE et auteur du postulat, est venu nous le présenter puisqu'il concerne directement notre commission.

Il souligne une tendance préoccupante observée dans la région du Grand Entremont : une recrudescence d'incivilités et de comportements chahuteurs dans les transports

scolaires. Bien que ces situations ne soient pas quotidiennes, elles sont suffisamment fréquentes pour s'en inquiéter. Des chauffeurs se sont plaints, évoquant notamment des cas où certains enfants détachent leurs camarades, ce qui crée de réels risques sécuritaires. Actuellement, la direction considère que les trajets relèvent de la responsabilité des parents, ce qui, dans la pratique, s'avère difficilement applicable. La police est même intervenue plusieurs fois, mais sans que cela soit accompagné d'une démarche pédagogique.

Sur la base de ces constats, le postulat demande d'étudier différentes variantes en vue de trouver des solutions permettant de :

- Renforcer la sécurité dans les transports scolaires ;
- Améliorer les conditions de travail des chauffeurs ;
- Transmettre une éducation civique ;
- Améliorer le bien-être des enfants ainsi que celui des autres usagers.

Un test pilote a été mené au CO des Deux Rives, où des accompagnants ont été engagés pour les trajets scolaires. Les retours sont très positifs, notamment de la part de l'association AREF, impliquée dans le projet.

Stefan Carron conclut en rappelant que la problématique ne concerne pas uniquement notre commune et que des pistes sont actuellement étudiées dans plusieurs autres régions, ce qui confirme la pertinence de ce postulat.

SB interroge sur la possibilité d'installer des caméras de surveillance dans les bus scolaires. Stefan Carron répond que le cadre juridique ne permet pas d'utiliser les images, sauf en cas de plainte pénale, auquel cas seules les autorités compétentes peuvent accéder aux images. Selon lui, un tel dispositif aurait de toute façon peu d'effet dissuasif sur les enfants.

PB estime que la problématique relève avant tout d'un manque d'éducation parentale et suggère que les parents devraient être tenus financièrement responsables. Stefan Carron est d'avis que même en cas d'intervention des parents, les effets sont souvent limités.

SB suggère de renforcer le lien humain entre les enfants et les chauffeurs, ce qui pourrait favoriser une meilleure ambiance. Malheureusement, le tournus régulier des chauffeurs et les horaires serrés laissent peu de place à cet aspect.

OM mentionne une étude menée en 2023 par la HEP sur le parcours des jeunes entre le domicile et l'école. Celle-ci souligne l'importance du développement de l'autonomie des élèves et recommande de ne pas prévoir un accompagnement quotidien systématique. Stefan Carron confirme que le projet pilote du CO des 2 Rives ne prévoit pas un accompagnement quotidien, mais ponctuel.

La discussion aborde également la question de la responsabilité légale. Selon Stefan Carron, les bases légales ne sont pas parfaitement claires. Toutefois, des recherches effectuées en séance semblent indiquer que la responsabilité incombe bien aux parents, même si cela peut sembler surprenant.

LB rappelle que la problématique n'est pas nouvelle et que plusieurs mesures ont déjà été testées par le passé ; il s'agit effectivement d'un point sensible qui mérite

une attention. ACD partage cette analyse et propose d'élargir la réflexion à la zone de la gare.

OM se demande si un tel postulat doit être une priorité étant donné que le sujet n'est pas nouveau et qu'il n'existe, a priori, pas de solution miracle.

FV précise que l'acceptation du postulat n'implique forcément la validation de la solution proposée, mais simplement la volonté d'analyser la problématique. Si le postulat est accepté, le Conseil communal disposera d'un délai d'une année pour examiner la situation et juger si des mesures sont nécessaires.

5. Vote final de la commission

La commission accepte, par 4 voix pour, 3 contre et 1 abstention le postulat « Accompagnement transports scolaires » de Stefan Carron.

6. Conclusion de la commission

L'ensemble des membres de la commission partage le constat soulevé dans ce postulat. Nous estimons qu'il est du devoir de la commune, au même titre que celui des parents, des établissements scolaires et des responsables des transports, de veiller au bien-être et à la sécurité des enfants sur le trajet de l'école

Nous remercions Stefan Carron pour son engagement et espérons que son postulat contribuera à trouver des solutions durables afin d'améliorer la situation actuelle.

La commission émet donc un préavis favorable au postulat « Accompagnement transports scolaires ».

Pour la commission « JFCS-TCS »

Fanny Vaudan
Présidente de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission

Quand : 5 jours avant le Plénum

Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale

Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV

Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « SSPTPEE »

Concernant les comptes 2024
Du 28.05.2025

1. Tableau des présences

Commission	Date 28.04	Date 07.05	Date 28.05
Saillen Lionel	P / E / A	P	P
Bouverat Myriam			E
Alter Armand			P
Besse Cédric			P
Besson Félix			P
Carron Stefan			P
Délitroz Gabriel			P
Deslarzes Sophie			P
Farquet Sarah			E
Maret Gérald			P
Perraudin Florian			E
Perraudin Julian			E
Terrettaz Cédric			P
Invités : bureau-exécutif.			
Julien Vaudan	P	P	P
Christophe Vaudan	P	P	E
Célia Chevrier	P	P	E
Valérie Guigoz	P		
Jean-Christophe Bessard	P		
Bruno Moulin			P
Louis Ernest Sidoli			P

2. Objet(s) concerné(s)

- ✓ Comptes 2024 Travaux publics & environnement
- ✓ Comptes 2024 Santé-Sécurité publique
- ✓ Comptes 2024 Energie

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La Commission SSPTPEE accepte l'entrée en matière relative à ces comptes 2024

4. Discussions de détail

Trois séances de groupe ont été organisées pour examiner les comptes de l'exercice 2024. Via une répartition interne des rubriques pour analyses et compléments d'information, une série de questions a été déposées sur la plateforme TEAMS dévolue à celles-ci.

A Champsec, nous avons pu compter sur la présence de Valérie Guigoz et Jean-Christophe Bessard pour nous présenter les aspects relatifs aux TP-Environnement et ainsi répondre à nos interrogations.

Pour la santé-sécurité, les précisions apportées le 28 mai en compagnie de Bruno Moulin et Louis Ernest Sidoli nous ont convenu et nous ont permis de passer en revue l'ensemble des retours présentés sur la plateforme.

Concernant l'énergie, la présentation des comptes d'Altis a faite lors de la COGEST où nous étions invités.

5. Vote final de la commission

La commission accepte à l'unanimité de ces membres les comptes de l'exercice 2024.

6. Conclusion de la commission

La commission souhaite remercier les conseillers en charge et les directeurs opérationnels : Messieurs Louis-Ernest Sidoli et Jean-Christophe Bessard pour leur disponibilités et leurs retours clairs et précis.

Pour la santé sécurité publique, nous reviendrons ultérieurement sur les montants alloués au centre médical de Verbier à travers notre postulat.

Nous acceptons également les comptes communaux d'Altis SA malgré ses résultats décevants. Pour le futur, nous souhaitons que le taux de réalisation de projets de 28% augmente sensiblement. Conjointement avec la COGEST, nous serons particulièrement attentifs à la politique énergétique communale et à la stratégie de développement du Groupe ALTIS SA.

La commission donne son préavis positif pour ces comptes 2024.

Pour la commission « SSPTPEE »

Lionel Saillen
Président de commission





RAPPORT DE COMMISSION « BBACSP »
Concernant Compte 2024
Du 06.06.2025

1. Tableau des présences

Commission	06.05.2025
Carron Michel	P
Luisier Marie-Gabrielle	P
Bruchez Célien	P
Daragon Leyla	P
Frossard Alain	P
Michellod Patrick	P
Pasche Benjamin	P
Pembe Tornay Colette	E
Tissières Mathieu	P
Invités	
Vaudan Christophe	P
Mürri Alain	P
Veuthey Francois	P
Gordio Alexandre	P
Troillet Jean-Daniel	P
Amos Guillaume	E
Représentante COGEST	P

2. Objet(s) concerné(s)

Approbation des comptes 2024

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

Préavis favorable.

4. Discussions de détail

La commission prend note de la projection de M. Gordio d'une importante augmentation des 60 ans et plus d'ici 2030.

Les anciens sont plutôt de bons contribuables.

Il n'y a pas d'économie à faire sur les anciens, mais prendre en compte que les coûts augmentent régulièrement.

Journée des 90 et 100 ans, importante, en dessous du budget.

Pro Senectute : conforme au budget.

Silène, environ 15 appartements existants, attente de 23 personnes.

EMS, 143 lits, projet de créer 140 lits pour 2040.

Conforme au budget.

Soutien aux incontinents : comptes légèrement supérieurs au budget.

Aides aux indigents : économie grâce aux remboursements de l'AI.

Aides au désendettement : le budget a été respecté.

Soutien aux associations de bienfaisance : nécessaire, au risque d'une augmentation des coûts d'aide à la population.

Le dépassement des salaires constatés sur la conciergerie est expliqué par M. Mürri. Les personnes qui sont en arrêt maladie continuent à être payées et sont remplacées par d'autres personnes.

M. Veuthey précise que les amortissements sont légiférés et basés sur les comptes. S'ils sont en dessous des budgets, un calcul est établi sur la comptabilité de la commune.

Le dicastère est majoritairement basé sur l'entretien. La différence constatée des budgets est due à la réalisation lente des projets.

Les revenus supplémentaires proviennent du revenu d'appartements acquis par la commune ainsi que le montant payé par Sunrise pour les antennes.

Le manque de disponibilités des entreprises explique en partie la non réalisation de tous les postes budgétisés.

5. Vote final de la commission

La commission accepte, par 8 voix les comptes 2024.

6. Conclusion de la commission

La commission BBACSP s'est réunie en date du 6 mai 2025 pour une grosse séance de présentations des différents dicastères, ainsi que des explications liées aux comptes 2024.

Dans l'ensemble, les budgets ont été bien planifiés ainsi que maîtrisés.

Nous remercions les chefs des dicastères et les DO pour leurs présentations et leurs réponses qui nous ont satisfaits.

Nous mentionnons néanmoins qu'il ne faut pas oublier les infrastructures existantes et vieillissantes au détriment des nouveaux investissements.

Aux vues de ce qui précède, la commission décide de donner un préavis positif aux comptes 2024.

Pour la commission « BBACSP »

Michel Carron

Président de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet